Ateliers spécifiques de formation de base



Assurer la sécurité des enfants – Élaborer une politique et des procédures sur la protection des enfants pour votre agence

Introduction

Les modules 1-4 contiennent une sélection d'exercices à utiliser, au choix, avec les participants. Cet atelier de base est légèrement différent. Il offre une formation complète pour rédiger, pour votre organisation, une politique et des procédures sur la protection des enfants. Il tire parti des matériaux sur les politiques et les procédures de l'Outil 2 – Assurer la sécurité des enfants : Comment appliquer les normes.

Cet atelier sera sans doute particulièrement utile pour former les agences partenaires sur l'importance d'avoir une politique sur la protection des enfants et pour les aider à élaborer leurs propres politiques. Vous pourriez également utiliser l'atelier avec des responsables et des cadres supérieurs.

Les participants devront avoir reçu une formation de base de sensibilisation à la protection des enfants (par exemple la **Séance d'introduction** et les **Modules 1-3** de ce dossier de formation) avant de participer à cet atelier.

But de l'atelier

 Fournir des recommandations sur l'élaboration d'une politique et de procédures sur la protection des enfants.

Objectifs de l'atelier

- Mettre en évidence les normes que les organisations doivent appliquer afin d'être sûres pour les enfants.
- Élaborer une politique et des procédures sur la protection des enfants qui conviennent à votre travail et à votre situation, ou au travail et à la situation de vos organisations partenaires.
- Utiliser l'Outil d'audit de 'Assurer la sécurité des enfants' pour mesurer la performance de votre organisation.
- Établir un accord sur un comportement acceptable envers les enfants.

Durée

Cet atelier peut être adapté pour durer une demi-journée ou une journée. Voir l'emploi du temps suggéré.

Préparation

- Vous devrez, avant l'atelier, passer un certain temps à vous familiariser avec chaque étape de l'atelier. Cela vous permettra de conduire la formation de manière organisée et avec assurance.
- Assurez-vous que votre équipement fonctionne bien et que votre présentation Power Point est prête. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, ou si votre ordinateur est en panne, vous pouvez :
 - agrandir les diapos Power Point et les fixer au mur/tableau de papier
 - ou faire des photocopies pour les participants.

Assurez-vous que votre DVD/CD Rom fonctionne bien. Si ce n'est pas le cas, prévoyez un autre moyen.

Atelier de base

87

- Faites des copies de tous les matériaux que vous prévoyez d'utiliser et organisez-les dans l'ordre d'utilisation.
- Pensez à la façon dont vous allez introduire l'atelier et à ce que vous avez besoin de dire aux participants afin qu'ils se concentrent sur l'apprentissage et sur les activités.
- Si vous utilisez le DVD, décidez à l'avance quelles sections montrer.



Emploi du temps suggéré

Introduction: Pourquoi avez-vous besoin d'une politique sur la protection des enfants? DVD: Montrez la Section 5: Que devons-nous envisager pour que les enfants se sentent en sécurité? Le passage où les travailleurs d'ONG disent pourquoi des normes sur la protection des enfants sont importantes est utile. Faites une introduction.	30 minutes
Étape 1 : Auto-audit : que devez-vous faire ?	50 minutes
Pause	15 minutes
Étape 2 : Développer l'adhésion organisationnelle : s'assurer que tout le monde est impliqué	25 minutes
Étape 3 : Concevoir la procédure d'établissement de rapports	60 minutes
Déjeuner	60 minutes
Étape 4 : La première version	60 minutes
Étape 5 : Stratégie de mise en œuvre	50 minutes

Introduction: Pourquoi avez-vous besoin d'une politique sur la protection des enfants?

But

• Présenter les avantages clés, pour une organisation, d'avoir une politique écrite sur la protection des enfants.

Points clés de l'apprentissage

- Beaucoup d'organisations se sont engagées à améliorer la vie des enfants en faisant la promotion de leurs droits.
- La plupart des organisations ont des procédures non officielles et non écrites sur la façon de gérer les problèmes de maltraitance des enfants.
- Cependant, si vous n'avez pas de politique ni de procédures précises écrites sur la protection des enfants, il est difficile de réagir de façon appropriée et cohérente lorsque des problèmes sont soulevés.
- Tous les membres du personnel ont besoin de directives claires sur la façon d'agir et indiquant vers qui se tourner quand ils ont une inquiétude au sujet d'un enfant.
- Les responsables, dans toutes les organisations, doivent reconnaître leur responsabilité de soutenir l'élaboration de politiques et de procédures écrites pour assurer la sécurité des enfants.

Durée

20 minutes

Équipement

Pour diriger cette séance, il vous faudra :

- Les Notes pour le formateur : Assurer la sécurité des enfants : Élaborer une politique et des procédures sur la protection des enfants pour votre agence (page 165)
- La présentation Power Point pour l'Atelier de base 1
- La présentation Power Point sur Assurer la sécurité des enfants: Normes de protection des enfants. Si vous n'avez pas d'écran, faites des photocopies de certaines diapos pouvant être exposées dans les groupes ou distribuées sous forme de polycopiés.
- Une présentation Power Point supplémentaire pour les responsables, Atelier de base 2, si vous adaptez l'atelier pour les responsables.
- La Section 4 du DVD : Se tromper : Quelles sont les conséquences ? Regardez le passage qui explique comment les normes de 'Assurer la sécurité des enfants' peuvent éviter et réduire le risque que les choses se passent mal.

Préparation

Préparez la présentation et l'équipement. Si vous utilisez le DVD, assurez-vous que tout fonctionne bien et que le DVD est positionné sur le passage qui doit être visualisé.

Méthode

- 1. Utilisez la présentation Power Point pour l'Atelier de base 1 pour présenter brièvement au groupe les grandes lignes des avantages d'avoir une politique et des procédures sur la protection des enfants. Si vous n'avez pas déjà montré brièvement la présentation Power Point sur 'Assurer la sécurité des enfants Normes de protection des enfants', servez-vous de ceci pour expliquer les raisons pour lesquelles les normes sont si importantes avant de passer à l'élaboration de la politique. Servez-vous, pour cette séance, des Notes pour le formateur, qui vous guideront dans votre présentation.
- 2. Si vous utilisez le DVD, montrez une partie de la Section 4.
- 3. Prévoyez quelques minutes, à la fin de la séance, pour répondre aux questions des participants. Utilisez les pauses *'Réfléchissez'* du DVD pour engager la discussion.

Étape 1 : L'auto-audit - que devez-vous faire ?

But

 Vérifier/revoir ce que vous ou votre organisation partenaire faites pour assurer la sécurité des enfants et si vous le faites bien.

Points clés de l'apprentissage

- Toutes les organisations font certaines choses bien.
- Parfois, l'expérience et la sagesse du personnel en matière de sécurité des enfants n'est partagée que par quelques personnes et il est difficile aux autres d'apprendre à ce sujet car rien n'est écrit.
- Certaines organisations placent trop de responsabilité sur une ou deux personnes.
- Souvent, les organisations ne reconnaissent pas où sont les lacunes ou ne savent pas comment les combler.

Durée

60 minutes

Équipement

- Fiche d'atelier 1a : Outil d'auto-audit (page 91) : suffisamment d'exemplaires pour chaque participant ou chaque petit groupe.
- Fiche d'atelier 1b: Toile d'auto-audit (page 95) : suffisamment d'exemplaires pour chaque participant ou chaque petit groupe.
- feutres ou marqueurs de trois couleurs différentes : un assortiment pour chaque petit groupe

(L'outil et la toile d'auto-audit apparaissent également aux pages 26-29 de 'Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection de l'enfant, Outil 1.)

Préparation

Faites suffisamment de copies de la *Fiche d'atelier 1a : Outil d'auto-audit* et de la *Fiche d'atelier 1b : Toile d'auto-audit*, pour chaque participant/petit groupe. Parcourez l'outil et assurez-vous que vous en comprenez le langage afin de pouvoir répondre aux questions des participants et expliquer clairement ce que tout cela signifie.

Méthode

- Tout d'abord, vous devez envisager comment diviser les participants. Si vous avez plusieurs personnes venant de plusieurs organisations, divisez les participants en petits groupes composés de personnes travaillant pour la même organisation. Autrement, chaque participant peut faire cet exercice individuellement.
- Distribuez des copies de la Fiche d'atelier 1a: Outil d'auto-audit à chaque participant/petit groupe. Expliquez que cet outil d'auto-audit est idéal pour mesurer si votre organisation s'éloigne (ou se rapproche) des normes sur la sécurité des enfants et identifier les améliorations nécessaires.
- 3. Expliquez que l'outil d'auto-audit demande aux participants de considérer six différents domaines de leur organisation :
 - la philosophie et la pratique
 - les politiques et les procédures
 - les bonnes pratiques et la prévention
 - la mise en œuvre et la formation
 - l'information et la communication
 - le suivi et la revue

Chaque domaine comporte six déclarations/normes. Les participants devront décider si le contenu de chaque déclaration est :

A : en place

B : partiellement en place

C: pas en place

- 4. Assurez-vous que chacun comprenne bien ce qu'il doit faire et encouragez les personnes à poser des questions si elles ne comprennent pas bien le langage ou ce qu'elles doivent faire.
- 5. Laissez-leur environ 20 minutes pour compléter cette partie de l'exercice.
- 6. Distribuez ensuite les copies de la *Fiche d'atelier 1b : Toile d'auto-audit* et donnez à chaque groupe un assortiment de trois feutres/marqueurs de couleurs différentes. Demandez aux participants de reporter leurs réponses sur le diagramme : la toile illustre le stade atteint par l'organisation pour assurer la sécurité des enfants et où elle doit entreprendre une action supplémentaire.
- 7. Laissez-leur 10-15 minutes pour faire cela.
- 8. Rassemblez de nouveau les participants en un groupe et demandez-leur d'indiquer ce que cet exercice a mis en évidence sur leur organisation et ce qu'ils en pensent. A-t-il révélé les lacunes ? Quelles sont-elles ?

9. Terminez la séance en les informant que vous vous pencherez, plus tard, sur la façon dont ils pourront combler ces lacunes.

Fiches d'atelier 1a et 1b : L'outil d'auto-audit

L'outil d'auto-audit

Cet outil d'auto-audit est idéal pour mesurer si votre organisation s'éloigne (ou se rapproche) des normes sur la sécurité des enfants et identifier les améliorations nécessaires.

L'approche est basée sur le travail de George Varnava avec l'ancien Forum sur les enfants et la violence (Forum on Children and Violence), du Bureau national pour les enfants (National Children's Bureau – NCB). Avec l'autorisation des auteurs, la NSPCC (association nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants) a adapté la documentation pour qu'elle puisse être utilisée comme outil d'audit pour la protection de l'enfant.

L'utilisation de points de contrôle

Les questions de contrôle ci-dessous visent à faire ressortir les exigences minimales (critères) que toute agence engagée dans la protection de l'enfant devrait s'efforcer de remplir. Toutefois, en fonction de la nature du travail qu'effectue votre organisation avec les enfants, du contexte, de l'environnement et des conditions dans lesquels vous travaillez, certains points de contrôle pourraient sembler plus pertinents que d'autres. L'outil d'auto-audit sera un guide utile et vous souhaiterez sans doute supprimer ou ajouter certains critères pour le rendre plus pertinent à votre activité particulière (la toile d'auto-audit permet d'ajouter des critères).

Avant de commencer, prenez un exemplaire du questionnaire, datez-le puis suivez les étapes décrites ci-dessous. Vous pourrez en conserver une copie afin de revoir les progrès à une date ultérieure.

L'outil d'auto-audit vous demande de vous pencher sur six différents domaines de votre organisation :

- 1. les enfants et l'organisation
- 2. les politiques et les procédures
- 3. éviter les atteintes aux enfants
- 4. application et formation
- 5. information et communication
- 6. suivi et revue.

Chaque domaine comporte six déclarations/normes. Lisez chaque déclaration puis décidez si son contenu est :

A : en place

B : partiellement en place

C: pas en place

Cochez la case A, B ou C selon le cas.

Le	es enfants et l'organisation	A	В	С
1	L'agence connaît parfaitement sa responsabilité de protéger es enfants et la fait connaître à tous ceux qui entrent en contact avec elle.			
2	Le comportement du personnel et d'autres représentants envers les enfants indique qu'ils sont engagés à protéger les enfants contre la maltraitance.			
3	La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) ou d'autres instruments des droits de l'enfant sont bien connus et sont considérés comme étant la base de la protection de l'enfant dans l'organisation.			
4	Les responsables et la direction veillent à ce que les enfants soient écoutés et consultés et que leurs droits soient respectés.			
5.	L'agence indique clairement que tous les enfants ont des droits égaux à la protection.			
6	L'agence gère le comportement des enfants sans avoir recours à la violence ; elle ne dégrade pas et n'humilie pas les enfants.			

		litiques et procédures qui aident à assurer la curité des enfants	A	В	С
	1	L'agence a une politique écrite sur la protection des enfants ou a des dispositifs précis pour s'assurer que les enfants soient protégés de toute atteinte.			
	2	La politique ou les dispositifs sont approuvés et sanctionnés par le corps de direction approprié (par ex. le conseil de la haute direction, administratif, comité).			
	3	La politique ou les dispositifs doivent être suivis par tout le monde.			
	4	Des mesures claires de protection de l'enfant sont en place et fournissent des conseils, étape par étape, sur l'action à entreprendre dans le cas d'inquiétudes au sujet de la sécurité ou du bien-être d'un enfant.			
	5.	Une ou plusieurs personnes nommées ont un rôle et des responsabilités bien définis en matière de protection de l'enfant.			
	6	Les procédures de protection de l'enfant tiennent aussi compte des circonstances locales.			

Év	riter les atteintes aux enfants	A	В	С
1	Il y a des politiques et procédures ou des méthodes approuvées pour recruter des représentants et pour évaluer leur aptitude à travailler avec les enfants ; là où c'est possible, des contrôles de police sont effectués et les références vérifiées.			
2	Il y a des directives écrites sur le comportement ou une description quelconque de ce que sont un comportement acceptable et un comportement inacceptable pour le personnel et autres représentants, surtout en ce qui concerne le contact avec les enfants.			
3	Les conséquences d'enfreindre les règles du comportement sont claires et reliées aux procédures disciplinaires de l'organisation.			
4	Des principes directeurs existent pour l'utilisation appropriée de la technologie de l'information, notamment les sites Internet, l'Internet en général, les appareils photos numériques, etc. pour veiller à ce que les enfants ne soient pas en danger.			
5.	Dans les cas où l'agence a la responsabilité directe de diriger ou de fournir des activités, y compris des soins en établissement, les enfants sont convenablement supervisés et protégés à tout moment.			
6	Il existe des voies portées à la connaissance de chacun, permettant au personnel/aux représentants de soulever des inquiétudes, confidentiellement si nécessaire, concernant le comportement inacceptable d'autres membres du personnel ou d'autres représentants.			

ise en œuvre et formation	A	В	С
Il existe des recommandations claires à l'intention du personnel, des partenaires et d'autres organisations (y compris les organisations de financement) sur la façon dont la sécurité des enfants sera assurée.			
La protection de l'enfant doit être appliquée en respectant le contexte culturel mais sans excuser les pratiques qui portent atteinte aux enfants.			
Il existe un plan écrit indiquant les mesures qui seront prises pour assurer la sécurité des enfants.			
Tous les membres du personnel et les volontaires reçoivent, lorsqu'ils rejoignent l'organisation, une formation sur la protection de l'enfant qui inclut une introduction à la politique et aux procédures de l'organisation concernant la protection de l'enfant lorsqu'elles existent.			
Tous les membres du personnel et autres représentants ont des opportunités d'apprendre à reconnaître les inquiétudes au sujet de la maltraitance des enfants et à y réagir.			
Une action est menée avec tous les partenaires pour approuver les bonnes pratiques attendues, basées sur ces normes.			
	personnel, des partenaires et d'autres organisations (y compris les organisations de financement) sur la façon dont la sécurité des enfants sera assurée. La protection de l'enfant doit être appliquée en respectant le contexte culturel mais sans excuser les pratiques qui portent atteinte aux enfants. Il existe un plan écrit indiquant les mesures qui seront prises pour assurer la sécurité des enfants. Tous les membres du personnel et les volontaires reçoivent, lorsqu'ils rejoignent l'organisation, une formation sur la protection de l'enfant qui inclut une introduction à la politique et aux procédures de l'organisation concernant la protection de l'enfant lorsqu'elles existent. Tous les membres du personnel et autres représentants ont des opportunités d'apprendre à reconnaître les inquiétudes au sujet de la maltraitance des enfants et à y réagir. Une action est menée avec tous les partenaires pour approuver les bonnes pratiques attendues, basées sur	Il existe des recommandations claires à l'intention du personnel, des partenaires et d'autres organisations (y compris les organisations de financement) sur la façon dont la sécurité des enfants sera assurée. La protection de l'enfant doit être appliquée en respectant le contexte culturel mais sans excuser les pratiques qui portent atteinte aux enfants. Il existe un plan écrit indiquant les mesures qui seront prises pour assurer la sécurité des enfants. Tous les membres du personnel et les volontaires reçoivent, lorsqu'ils rejoignent l'organisation, une formation sur la protection de l'enfant qui inclut une introduction à la politique et aux procédures de l'organisation concernant la protection de l'enfant lorsqu'elles existent. Tous les membres du personnel et autres représentants ont des opportunités d'apprendre à reconnaître les inquiétudes au sujet de la maltraitance des enfants et à y réagir. Une action est menée avec tous les partenaires pour approuver les bonnes pratiques attendues, basées sur	Il existe des recommandations claires à l'intention du personnel, des partenaires et d'autres organisations (y compris les organisations de financement) sur la façon dont la sécurité des enfants sera assurée. La protection de l'enfant doit être appliquée en respectant le contexte culturel mais sans excuser les pratiques qui portent atteinte aux enfants. Il existe un plan écrit indiquant les mesures qui seront prises pour assurer la sécurité des enfants. Tous les membres du personnel et les volontaires reçoivent, lorsqu'ils rejoignent l'organisation, une formation sur la protection de l'enfant qui inclut une introduction à la politique et aux procédures de l'organisation concernant la protection de l'enfant lorsqu'elles existent. Tous les membres du personnel et autres représentants ont des opportunités d'apprendre à reconnaître les inquiétudes au sujet de la maltraitance des enfants et à y réagir. Une action est menée avec tous les partenaires pour approuver les bonnes pratiques attendues, basées sur

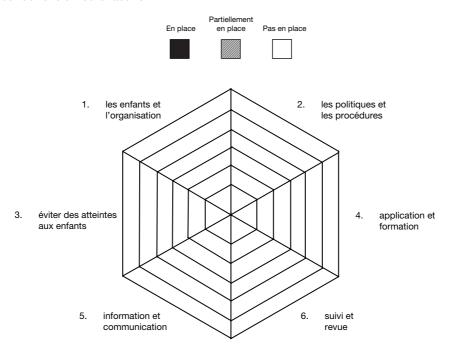
Int	formation et communication	A	В	С
1	Les enfants sont informés de leur droit à être protégés contre la maltraitance.			
2	Chacun connaît, au sein de l'organisation, le nom de la personne chargée de la protection des enfants et comment contacter cette personne.			
3	Les coordonnées des services locaux de protection de l'enfant sont facilement accessibles, par exemple les lieux sûrs, les autorités nationales et les services d'urgences médicales.			
4	Les enfants reçoivent des informations pour savoir où obtenir de l'aide et des conseils au sujet de la maltraitance, du harcèlement et des brimades.			
5.	Des contacts sont établis à l'échelon national et/ou local avec les agences de protection/bien-être de l'enfant appropriées.			
6	Les membres du personnel chargés spécifiquement de la sécurité des enfants ont accès à des conseils, à un soutien et à des informations spécialisés.			

	Su	ivi et revue	A	В	C
	1	Des dispositifs sont en place pour contrôler que les mesures de protection de l'enfant instaurées par l'organisation sont respectées.			
	2	Des mesures sont prises pour demander régulièrement aux enfants et aux parents/responsables d'enfants leur opinion sur les politiques et pratiques visant à assurer la sécurité des enfants et sur leur efficacité.			
	3	L'organisation se sert de l'expérience de la gestion de systèmes de protection de l'enfant pour influencer l'élaboration de politiques et de pratiques.			
	4	Tous les incidents, allégations de maltraitance et plaintes sont enregistrés et suivis.			
	5.	Les politiques et pratiques sont revues à intervalles réguliers, idéalement au moins tous les trois ans.			
	6	Les enfants et les parents/responsables d'enfants sont consultés dans le cadre d'une revue pour sauvegarder les politiques et les pratiques.			

La toile d'auto-audit

Une fois l'auto-audit terminé, transférez vos réponses sur la toile en utilisant des stylos de couleurs différentes ou trois différents types d'ombre. La toile d'auto-audit vous permet de faire un schéma de votre organisation indiquant si elle est performante en matière de sécurité des enfants et où une action supplémentaire est nécessaire. Utilisez une couleur différente, ou un type d'ombre différent pour A, B et C.

Notez que cette toile reflète les normes d'ASE. Elles ont été regroupées en six catégories pour faciliter la tâche. Le but de cet exercice est de montrer toute lacune dans chacune des six sections. Après avoir lu les critères clés ci-dessus et coché la case : en place, partiellement en place ou pas en place, transférez les résultats sur la toile en utilisant la liste des ombres ci-dessous. La toile présente une illustration visuelle de l'étape atteinte par l'organisation dans la sauvegarde des enfants et souligne les zones où une action supplémentaire est nécessaire. Notez qu'il n'y a pas de progression hiérarchique voulue de 1 à 6 ; le but de cet exercice est de révéler toute lacune.



Étape 2 : Créer une adhésion organisationnelle – faire en sorte que tout le monde apporte sa participation

But

 Considérer qui, dans l'organisation et en dehors, devra être consulté pour l'élaboration de la politique et des procédures sur la protection des enfants.

Points clés de l'apprentissage

- Il est important de consulter les personnes internes et externes à l'organisation, sur l'élaboration d'une politique et de procédures sur la protection des enfants.
- Il existe souvent une expertise et des ressources au sein de la communauté qui pourraient être inconnues de certaines personnes.

Préparation

 Dessinez le diagramme de la page suivante : Parties prenantes dans l'élaboration d'une politique sur la protection des enfants, sur une feuille de tableau de papier ou sur un transparent à exposer au groupe.

Méthode

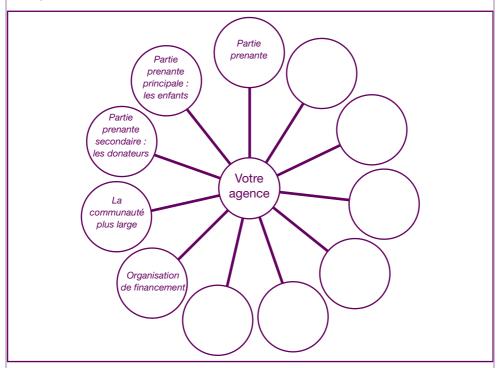
1. Commencez par expliquer brièvement qu'une partie prenante dans une organisation est une personne ou des organisations qui ont un intérêt important dans le projet ou l'organisation. Signalez quelques parties prenantes importantes dans les organisations qui sont en contact avec les enfants : incluez les enfants, le personnel, les parents et même la société ; c'est dans notre intérêt à tous de créer des organisations sûres pour les enfants.

- 2. Expliquez que l'une des choses les plus importantes dans l'élaboration d'une politique et de procédures sur la protection des enfants est de s'assurer de consulter les parties prenantes clés de l'organisation : de demander à toute personne devant être impliquée de donner ses idées, ses suggestions et son accord.
- 3. Donnez à chaque participant une feuille blanche de tableau de papier.

 Demandez-leur de dessiner un diagramme montrant les différentes parties de l'organisation et d'écrire les parties prenantes clés : qui devraient-ils consulter au sujet de l'élaboration d'une politique sur la protection des enfants ? Demandez-leur de penser également aux personnes externes qu'ils pourraient avoir à consulter, par ex. les agences partenaires, les dirigeants religieux ou de la communauté.

Utilisez le diagramme suivant comme exemple pour représenter ceci. Un exemplaire se trouve sur le CD Rom.

Les parties prenantes dans l'élaboration d'une politique sur la protection des enfants



- 4. Servez-vous des questions suivantes pour aider les participants à réfléchir à ce qui doit figurer dans le diagramme.
 - Avez-vous des ressources, humaines ou financières, pour soutenir le travail ?
 Si non, quels seraient vos besoins ? Produire une politique claire n'est pas nécessairement onéreux, mais cela pourrait entraîner des frais de publication et de mise en œuvre.
 - Avez-vous recherché ce qui est disponible, ce que d'autres organisations/ projets similaire font ? Qui pourrait vous aider ou partager son expertise ?
- 5. Donnez-leur environ 15 minutes pour cet exercice puis rassemblez-les de nouveau en un groupe et écoutez leurs réactions ; prenez des notes sur le diagramme du tableau de papier.

Étape 3 : Mettre au point la procédure de déclaration

But

 Élaborer une procédure écrite de déclaration pour une organisation afin de répondre aux inquiétudes concernant la maltraitance des enfants.

Points clés de l'apprentissage

- Tous les membres du personnel doivent savoir comment agir et vers qui se tourner quand ils sont inquiets au sujet de la sécurité d'un enfant.
- Plus la procédure sera claire, plus elle sera susceptible d'être suivie.
- La procédure doit inclure comment réagir aux inquiétudes internes aussi bien qu'externes concernant la maltraitance des enfants.

Durée

60 minutes

Équipement

Pour diriger cette séance, il vous faudra :

- Des feuilles de tableau de papier et des marqueurs
- La Fiche d'atelier 1c : Mises en situations (page 99)
- La Fiche d'atelier 1d : Rédiger une politique (page 100)
- La Fiche d'atelier 1e: Organigramme vierge (page 101)
- Des feuilles de tableau de papier/la présentation Power Point expliquant 'Le rôle de la personne nommée à la protection de l'enfant (PNPE)' (voir Préparation)

Préparation

Cette étape est en deux parties.

Première partie : Mises en situation

Faites des copies des situations se trouvant sur la *Fiche d'atelier 1c : Mises en situation* ; envisagez quelles situations vous utiliserez avec les participants.

Si ces situations ne sont pas typiques pour l'organisation/le projet particulier représenté dans le groupe, écrivez-en de plus appropriées.

Deuxième partie : La personne nommée à la protection de l'enfant (PNPE)

- Faites des copies de la Fiche d'atelier 1d: Rédiger une politique: une pour chaque petit groupe/paire.
- Faites des copies de la Fiche d'atelier 1e: Organigramme vierge, une pour chaque petit groupe/paire ou personne.

Sur une feuille de tableau de papier ou sur un transparent, écrivez le texte suivant, que vous utiliserez avec les participants :

Le rôle de la PNPE est :

- d'agir comme point de contact pour recevoir l'information
- d'accéder à l'information, de réagir rapidement et d'expliquer d'autres informations, si nécessaire
- de chercher conseil auprès de la haute direction
- d'évaluer les risques
- de consulter les agences locales

Lisez attentivement les exercices avant la séance pour vous assurer de pouvoir les diriger avec assurance et d'avoir toute l'information nécessaire sous la main.

Première partie : Mises en situation

Objectif

 Identifier ce qui se passe actuellement, dans votre organisation/projet, lorsqu'une inquiétude est soulevée.

Méthode

- 1. Ceci est l'occasion de résumer ce que vous avez déjà couvert dans cet atelier. Dirigez une brève discussion avec les participants en leur demandant :
 - Qu'est-ce qui se produit actuellement : comment une inquiétude concernant la maltraitance possible d'un enfant est-elle signalée ?
 - Comment les inquiétudes sont-elles traitées et qui est responsable de gérer le processus ?
 - Qu'est-ce qui manque et qu'est-ce qui fonctionne bien ? Vous pourriez étudier d'autres procédures disciplinaires ou d'autres méthodes pour réagir, par exemple, à une plainte de harcèlement sexuel, qui pourraient vous donner des idées sur la meilleure approche à adopter. Avez-vous une personne désignée/nommée pour recevoir les plaintes ?

Servez-vous de l'activité suivante pour aider les participants à réfléchir à ces questions.

- Divisez les participants en petits groupes de deux, trois ou quatre personnes.
 Donnez à chaque petit groupe/paire une ou deux situations figurant sur la Fiche d'atelier 1c: Mises en situations.
- 3. Donnez à chaque petit groupe une feuille de tableau de papier et un marqueur. Demandez aux participants d'étudier la ou les situation(s) et de prendre des notes sur les problèmes qu'ils soulèvent. À qui le signaleraient-ils ou pourraientils le signaler ? Comment cela serait-il géré actuellement et quelles sont les lacunes ?
- 4. Après environ 15 minutes, rassemblez de nouveau les participants en un groupe et prenez leurs réactions en étudiant chaque situation. Vous vous apercevrez certainement qu'il y a une certaine confusion et un manque de cohérence concernant la procédure actuelle sur ce qu'il faut faire dans ce type de situations. Certaines personnes seront plus sûres d'elles quant à la façon de procéder, mais l'expérience nous montre qu'une politique et une procédure claires et accessibles permettront de s'assurer que ces situations soient gérées comme il se doit.
- 5. Résumez les points soulevés, surtout ceux sur lesquels il semble y avoir confusion. Faites une liste de ce qui pourrait être utile pendant l'élaboration ou l'amélioration d'une politique et d'une procédure écrites.

Fiche d'atelier 1c : Mises en situations

- 1. Un membre du personnel (ou un volontaire) voit un travailleur de projet employé par votre agence frapper un enfant à l'aide d'un bâton, parce qu'il a volé de la nourriture dans un placard.
- 2. Un membre du personnel (ou un volontaire) entend une rumeur selon laquelle un nouveau membre du personnel, recruté en tant que consultant, aurait quitté son emploi précédent dans des circonstances suspectes. La rumeur concerne son comportement inapproprié avec des garçons mineurs dans le village où il était placé.
- 3. Lors d'une visite de routine dans une famille, vous voyez un père battre son jeune enfant à l'aide d'une ceinture en cuir. L'enfant est de toute évidence bouleversé et son dos et ses jambes sont en sang.
- 4. Quelques jeunes filles traînent près de la zone d'approvisionnement du camp ; vous soupçonnez qu'elles pourraient offrir des faveurs sexuelles au personnel d'ONG en échange de nourriture supplémentaire.
- 5. Lors d'une visite dans un établissement pour enfants handicapés financé par votre organisation, vous remarquez que certains enfants portent des vêtements très sales et ne semblent pas avoir été lavés. Un enfant, assis dans un fauteuil roulant, porte un pantalon souillé et mouillé.
- 6. Un nouvel employé d'une ONG prend des photos de jeunes garçons avec un téléphone portable. Il leur offre des bonbons et des cigarettes pour qu'ils posent pour ses photos. Bien que les enfants soient vêtus, quelque chose dans son comportement met les autres membres du personnel mal à l'aise.

Deuxième partie : la personne nommée à la protection de l'enfant (PNPE) ou personne désignée pour assumer ce rôle

Objectif

 Nommer une personne dans une organisation pouvant agir comme point de contact et à qui les inquiétudes concernant la maltraitance d'enfants pourront être communiquées.

Méthode

 Écrivez, sur le tableau de papier : PNPE. Expliquez aux participants que cela signifie : Personne nommée à la protection de l'enfant. Expliquez ce qu'est une PNPE à l'aide des notes suivantes :

Une PNPE est une personne nommée, chargée d'être informée de toute inquiétude concernant la maltraitance des enfants dans une organisation, et de réagir à ces inquiétudes.

Selon les bonnes pratiques, une organisation ou un projet doit identifier des personnes pouvant agir comme PNPE auxquelles d'autres personnes dans l'organisation pourront s'adresser en cas d'inquiétudes concernant la protection ou la maltraitance des enfants. Il est souvent utile que les PNPE ne soient pas des cadres supérieurs mais des personnes ayant l'expérience et l'assurance de gérer ce type de problèmes ou pouvant recevoir une formation ou un soutien afin de développer ce rôle. Toute personne devra savoir comment contacter les PNPE. Dans les organisations de plus grande taille, il devrait y avoir une structure de plusieurs PNPE réparties dans différentes régions/activités.

2. À l'aide du tableau de papier ou du rétroprojecteur, décrivez le rôle de la PNPE : utilisez le texte que vous avez préparé au préalable.

Le rôle de la PNPE, ou de la personne désignée, est :

• d'agir comme point de contact et de recevoir l'information

- d'accéder à l'information, de réagir rapidement et d'expliquer d'autres informations, si nécessaire
- de chercher conseil auprès de la haute direction
- d'évaluer les risques
- de consulter les agences locales
- de procéder à une orientation officielle, si nécessaire
- de s'assurer que toutes les informations sont enregistrées sur le formulaire d'enregistrement d'une inquiétude.
- 3. Donnez aux participants des exemplaires de la Fiche d'atelier 1d : Rédiger une politique. Demandez-leur de se replacer dans les groupes avec lesquels ils ont travaillé dans la première partie et d'utiliser les deux situations de la liste qu'ils viennent d'étudier. Avec la fiche d'atelier, demandez-leur de rédiger une procédure qui améliorerait la façon dont ils pourraient réagir si cette situation se présentait. Laissez-leur 15 minutes pour cet exercice.
- 4. Pendant qu'ils font l'exercice, demandez aux participants d'envisager qui, dans leur organisation, pourrait être la/les PNPE ou personne(s) à contacter.
- 5. Rassemblez de nouveau les participants en un groupe et prenez note des points et étapes clés qui aideront à l'élaboration d'une procédure appropriée.
- 6. Donnez à chaque groupe organisationnel ou à chaque personne (si les participants travaillent individuellement) un exemplaire de la *Fiche d'atelier 1e :*Organigramme vierge. Demandez-leur de s'en servir pour commencer à mettre au point la procédure pour signaler une inquiétude.
- 7. N'oubliez pas de mentionner que tout ce qu'ils produiront devra être utilisé pour consulter d'autres personnes dans l'organisation afin de s'assurer qu'elles sont d'accord et qu'il s'agit d'une procédure réaliste que tout le monde peut comprendre et suivre.

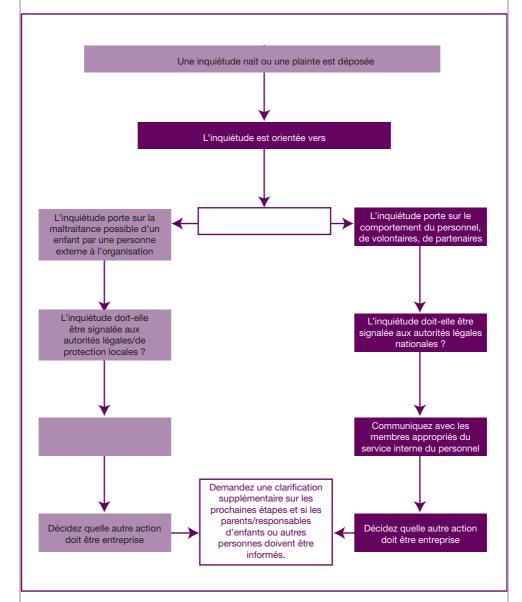
Fiche d'atelier 1d : Rédiger une politique

Étapes à considérer	Problèmes soulevés
Que se passerait-il ?	
Qui serait informé et quand ?	
Qui serait la personne que vous désigneriez/nommeriez ?	
Qui serait responsable de gérer le processus ?	
Comment serait-il enregistré ?	
Comment serait-il transmis et à qui ?	

Fiche d'atelier 1e : Organigramme

Exemple de procédure de déclaration sur la protection des enfants

Utilisez l'organigramme pour remplir les cases vides et élaborer le processus de votre organisation. La procédure pour répondre aux déclaration d'inquiétudes est la suivante :



Atelier de base

Étape 4 : La première version

But

Créer la première version d'une procédure écrite sur la protection des enfants.

Points clés de l'apprentissage

- Les exercices faits précédemment ont déjà souligné les nombreuses façons différentes dont les enfants peuvent être maltraités ainsi que la complexité des problèmes. Peu de déclarations ou de plaintes sont déposées si le personnel n'a pas reçu de directives concernant qui informer et comment procéder.
- La politique sur la protection des enfants donne des directives concernant la gestion de problèmes de maltraitance des enfants mais quelle que soit la politique élaborée, elle devra correspondre au contexte culturel et aux prescriptions juridiques du pays en question.

Durée

60 minutes

Équipement

Pour cet exercice, il vous faudra:

- des exemplaires des Fiches d'atelier 1f et 1g : Rédiger une déclaration de politique (pages 103-104)
- les diapos Power Point : Retournez à la présentation sur les Normes
- un ordinateur, un écran (ou les diapos reproduites sur papier)
- des feuilles de tableau de papier et des marqueurs
- du papier pour permettre aux participants de prendre des notes

Préparation

Faites des copies des *Fiches d'atelier 1f et 1g : Rédiger une déclaration de politique* : une pour chaque participant.

Veillez à ce que la présentation Power Point soit prête ou, si vous n'avez pas d'ordinateur, assurez-vous d'avoir des copies des diapos à distribuer.

Méthode

- 1. Expliquez que, selon la bonne pratique, il est utile d'avoir une déclaration de politique sur la protection des enfants qui sous-tende la politique et les procédures que vous élaborerez. Cette déclaration est semblable à une 'déclaration de mission', dans laquelle vous énoncez clairement la conviction de l'organisation sur l'importance d'assurer la sécurité des enfants et de les protéger contre la maltraitance. Cette déclaration est basée sur les principes fondamentaux de l'enfance et sur les droits de l'enfant.
- 2. Distribuez des copies de la *Fiche d'atelier 1f : Rédiger une déclaration de politique* et lisez le texte avec les participants ; cette fiche donne des informations sur ce qu'une politique doit inclure et sur les principes sur lesquels elle est basée.
- 3. Lisez ensuite les **exemples de déclarations de politique** inclus dans la fiche d'atelier, pour que les participants comprennent bien ce qu'ils tentent de faire. Expliquez qu'ils doivent s'efforcer d'écrire environ 250-300 mots et que cela ne doit pas être parfaitement écrit : le contenu est plus important que le style.
- 4. Divisez à présent les participants en paires et distribuez la *Fiche d'atelier 1g*. Dites-leur que vous leur laisserez environ 20 minutes pour écrire une déclaration simple de politique de protection de l'enfant pour leur organisation ou leur projet.
- 5. Rassemblez de nouveau les participants en un groupe et prenez leurs réactions :
 - Comment s'en sont-ils sortis ?
 - Ont-ils rédigé quelque chose ?
 - Quelles difficultés ont-ils rencontrées ?

S'il y a lieu, demandez aux participants de partager ce qu'ils ont écrit : expliquez-leur que c'est un très bon moyen d'échanger des idées.

- 6. Signalez aux participants qu'avec cette séance, ils auront une première ébauche de déclaration de politique et de procédures sur la protection des enfants. Ils auront également identifié quelques principes fondamentaux sur lesquels la politique de protection de l'enfant sera basée.
- 7. À l'aide des diapos Power Point, revoyez les normes et décrivez la façon dont elles contribuent à avoir une organisation sûre pour les enfants.
- 8. Les exercices précédents ont déjà souligné les nombreuses façons dont les enfants peuvent être maltraités ainsi que la complexité des problèmes. Peu de déclarations ou de plaintes seront déposées si le personnel n'a pas reçu de directives sur qui informer et comment procéder.

9. La politique sur la protection des enfants donne des directives sur la gestion des problèmes de maltraitance des enfants mais quelle que soit la politique élaborée, elle devra correspondre au contexte culturel et aux prescriptions juridiques du pays en question.

ATELIER DE BASE 1

Fiche d'atelier 1f : Rédiger une déclaration de politique

Une politique de protection des enfants doit inclure :

- ce que l'organisation souhaite exprimer au sujet de la protection des enfants
- pourquoi l'organisation entreprend cette action
- comment, en termes généraux, elle va assumer cette responsabilité : comment elle va s'y prendre
- à qui s'applique la politique (à tout le personnel et à tous les volontaires, peut-être aussi aux partenaires?) et quel est son statut (impérative?)
- une définition d'un enfant (servez-vous de la définition de la Convention des NU sur les droits de l'enfant pour vous guider, c'est-à-dire : toute personne âgée de moins de 18 ans)
- la définition de votre organisation concernant la maltraitance des enfants
- l'application de cette politique à d'autres politiques et procédures de votre agence préconisant le bien-être de l'enfant
- les dispositifs de revue et de suivi.

La politique doit être basée sur les principes suivants :

- les droits de l'enfant à la protection contre les atteintes, la maltraitance et l'exploitation, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des NU sur les droits de l'enfant (CNUDE)
- le bien-être de l'enfant doit être sauvegardé et promu
- en cas de conflit d'intérêts, les besoins de l'enfant sont primordiaux
- reconnaître l'importance des parents, des membres de la famille et d'autres responsables d'enfants dans la vie des enfants
- reconnaître l'importance de travailler en collaboration avec d'autres agences partenaires sur la protection de l'enfant
- reconnaître les droits du personnel et des volontaires à la formation et au soutien

Exemples de déclaration de politique sur la protection des enfants

Les exemples suivants de déclaration de politique sur la protection des enfants sont fictifs.

Organisation Being Kind to Children

« Le principe directeur est que l'association caritative Being Kind to Children considère qu'il n'est jamais acceptable qu'un enfant soit soumis à la maltraitance, sous quelque forme que ce soit. Being Kind to Children reconnaît sa responsabilité de sauvegarder le bien-être de toutes les jeunes personnes en les protégeant contre la maltraitance. La politique a été rédigée afin que Being Kind to Children prenne toute mesure possible pour éviter la maltraitance. Elle vise à s'assurer que nul membre du personnel, nul volontaire et nul partenaire ne se livre à un comportement pouvant entraîner la maltraitance ou à des actions pouvant être interprétées par les enfants, leurs familles ou d'autres adultes comme constituant ou induisant la maltraitance. »

Happy Children

« Tous les enfants ont le droit d'être protégés contre la maltraitance, la violence et l'exploitation. Happy Children travaille pour créer un environnement sûr pour les enfants qui bénéficient de ses programmes etc. »

ATELIER DE BASE 1

Fiche d'atelier 1g : rédiger une déclaration de politique

Notes sur la rédaction d'une déclaration de politique

- Rédigez une déclaration de politique simple qui exprime la philosophie de votre organisation. Une déclaration de politique sur la protection des enfants doit indiquer ce que l'organisation souhaite communiquer au sujet des enfants.
- Citez les politiques, la législation et les principes directeurs internationaux/nationaux qui sous-tendent la politique. Reliez-la aux droits de l'enfant à être protégé contre la maltraitance et l'exploitation (CNUDE).
- Énoncez, avec des objectifs généraux mais pratiques, la raison d'avoir des procédures et des principes directeurs qui découlent de la politique (comme dans la Norme 2).
- Reconnaissez les besoins de tous les enfants à la protection, y compris les enfants handicapés et ceux issus de minorités ethniques ou religieuses, quels que soient leur sexe, leur orientation sexuelle et leur milieu culturel.
- Faites des déclarations claires concernant la terminologie (personnel, volontaire, partenaire, consultant) et précisez à qui s'applique la politique.
- Clarifiez le statut du document, par exemple, est-il obligatoire ? A-t-il été approuvé par le conseil ou par le comité ?



Étape 5 : La stratégie de mise en œuvre

But

Développer un plan d'action pour veiller à ce que la politique et les procédures sur la protection des enfants soient diffusées dans toute l'organisation.

Points clés de l'apprentissage

- Une politique de protection de l'enfant ne sera utile que si elle est suivie par les personnes concernées. Une feuille de papier ne protégera pas les enfants.
- Si vous n'avez pas de plan d'action clair sur la façon d'appliquer la politique, celle-ci ne sera d'aucune assistance pour assurer la sécurité des enfants.
- Tous les membres du personnel doivent être informés de la politique, recevoir une formation à son sujet et comprendre comment elle s'applique à eux-mêmes.

Note pour le formateur

Si les participants sont de la même organisation, vous souhaiterez sans doute faire cet exercice avec le groupe entier.

Équipement

Pour cet exercice, il vous faudra:

- La Fiche d'atelier 1h : Mettre en œuvre une politique (page 107) : un exemplaire pour chaque participant
- le lecteur de DVD et le **DVD Section 7** : Quelles sont les prochaines étapes ?

Préparation

Faites des copies de la Fiche d'atelier 1h : Mettre en œuvre une politique.

Positionnez le DVD sur la section qui doit être visualisée. Outil 4



Méthode

- 1. Si vous utilisez le DVD, montrez la Section 7.
- 2. Que vous utilisiez le DVD ou pas, demandez aux participants d'envisager quels pourraient être les éléments essentiels d'une stratégie de mise en œuvre. Que doivent-ils faire pour s'assurer que la politique soit efficace et utilisée par l'organisation?
- 3. Expliquez aux participants que vous allez les aider à élaborer un plan d'action détaillé sur la façon de diffuser la politique de protection des enfants, c.à.d. la mettre en pratique et s'assurer que chacun connaisse la politique et les procédures et comprenne comment elles agissent.

Expliquez que l'une des clés du succès est d'expliquer clairement la mise en œuvre de la politique et ce qui pourrait gêner une mise en œuvre probante. Il est souvent utile de penser à d'autres changements de politique qui ont eu lieu et comment ils ont été introduits par votre organisation.

- Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Pourquoi ?
- Comment le changement a-t-il été présenté ?
- De quel changement s'agissait-il?
- Comment les choses sont-elles communiquées dans toute l'organisation ?

4. Divisez les participants comme vous le jugerez bon : en paires, en petits groupes ou faites-les travailler individuellement. Donnez à chacun un exemplaire de la Fiche d'atelier 1h : Mettre en œuvre une politique. Voici le texte :

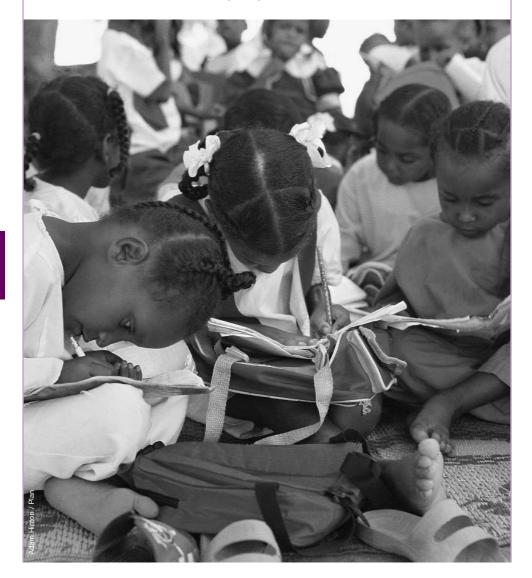
Individuellement, ou en petits groupes, commencez à faire un plan pour la 'diffusion de la politique', c.à.d. pour que toutes les personnes dans l'organisation soient au courant de la politique et des procédures sur la protection des enfants et les comprennent. À chaque étape du processus, réfléchissez aux points suivants et indiquez :

- qui sera impliqué, quand et comment
- les différentes personnes/différents postes concernés et leurs responsabilités
- les entraves possibles au succès de la mise en œuvre et ce que vous pourriez faire pour surmonter ces barrières.
- comment la politique de mise en œuvre sera surveillée à l'avenir ; identifiez :
 - ce qui peut être mesuré, par qui, comment et quand
 - comment vous mesurerez le succès.

Le suivi post-formation pourrait consister à donner aux participants/organisations l'opportunité d'envoyer plus tard aux formateurs/animateurs une version préliminaire de leurs politique et procédures pour obtenir leur soutien après la formation.

Un exemple d'Outil de plan d'action pour la mise en œuvre est inclus sur le CD Rom. o outils

Il pourrait être utile d'utiliser l'exercice suivant pour identifier quelques-unes des entraves à la mise en œuvre d'une politique.



Fiche d'atelier 1h : Mettre en œuvre une politique

Individuellement, ou en petits groupes, commencez à faire un plan pour la 'diffusion de la politique', c.à.d. pour que toutes les personnes dans l'organisation soient au courant de la politique et des procédures sur la protection des enfants et les comprennent. À chaque étape du processus, réfléchissez aux points suivants et indiquez :

- qui sera impliqué, quand et comment
- les différentes personnes/différents postes concernés et leurs responsabilités
- les entraves possibles au succès de la mise en œuvre et ce que vous pourriez faire pour surmonter ces barrières.
- comment la politique de mise en œuvre sera surveillée à l'avenir ; identifiez :
 - ce qui peut être mesuré, par qui, comment et quand
 - comment vous mesurerez le succès.

Exercice facultatif : Les barrières à la mise en œuvre de la politique et des procédures

But

• Identifier ce qui pourrait empêcher la mise en œuvre d'une politique sur la protection des enfants dans une organisation et ses agences partenaires.

Objectif

 Encourager les participants à envisager les barrières possibles à la mise en œuvre des procédures de l'organisation.

Points clés de l'apprentissage

- Une politique et des procédures écrites sur la protection des enfants n'assureront pas, seules, la sécurité des enfants. Leur succès dépendra de l'engagement et de la compréhension des personnes qui les utiliseront.
- Toutes les organisations doivent développer une stratégie de communication/mise en œuvre.
- Des idées ou solutions possibles peuvent être développées en identifiant ce qui pourrait freiner une mise en œuvre efficace.

Durée

30 minutes

Équipement

Pour cet exercice, il vous faudra:

 des feuilles de tableau de papier et des marqueurs, en quantité suffisante pour chaque petit groupe ou chaque personne.

Préparation

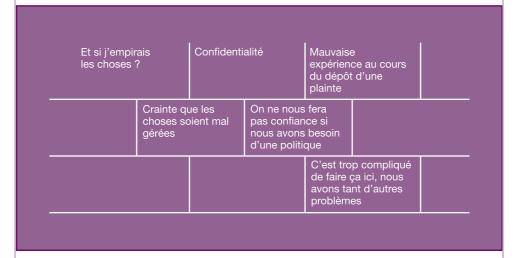
Pour vous préparer à cet exercice, il serait bon que vous le fassiez vous-même ; envisagez les barrières possibles à la mise en œuvre d'une politique et de procédures dans une organisation. Demandez-vous quelles seraient les solutions possibles et quelle action vous pourriez entreprendre pour surmonter ces barrières.

Cela vous aidera à diriger la discussion de manière informée et réfléchie.

Méthode

- Introduisez le but de l'exercice : Identifier les barrières et difficultés auxquelles les participants pourraient faire face pour la mise en œuvre de la politique et des procédures.
- 2. Divisez les participants en petits groupes de quatre ou cinq personnes et demandez-leur de penser à un mur de briques représentant les obstacles/barrières à la mise en œuvre des procédures. Demandez-leur de dessiner un mur sur leur feuille et d'identifier différentes 'briques' pouvant composer ce mur. Vous pouvez leur montrer ce que vous voulez dire sur le tableau de papier : chaque brique peut énoncer différentes difficultés. Par exemple :

Exemples de barrières à la mise en œuvre de la politique



Laissez aux groupes environ 15 minutes pour faire cet exercice.

- 3. Rassemblez de nouveau les participants en un groupe. Demandez-leur de montrer leurs murs. Exposez-les dans la salle. Prévoyez environ 5 minutes pour cela.
- Dirigez une discussion sur les solutions possibles aux barrières ; demandez aux participants de donner leur avis en fonction de leur expérience et de leurs compétences.



Assurer la sécurité des enfants : le rôle des responsables

But de cet atelier

S'assurer que les responsables connaissent bien les éléments clés pour assurer la sécurité des enfants afin de les aider à assumer leurs responsabilités spécifiques pour la protection des enfants.

Objectifs de l'atelier

- Familiariser les responsables avec Assurer la sécurité des enfants : normes de protection des enfants.
- Considérer les rôles spécifiques des responsables pour assurer la sécurité des enfants.
- Permettre aux responsables d'entreprendre l'action appropriée lorsque des problèmes surgissent concernant la protection des enfants.

Durée

Cet atelier se fait en une demi-journée (ou en une journée complète s'il est fait en plus des séances d'introduction du contenu essentiel des Modules 1-4).

Équipement

Pour cet atelier, il vous faudra:

- la présentation Power Point sur Assurer la sécurité des enfants : le rôle des responsables.
- le DVD (Outil 4
- des copies de l'Outil 1 : Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection des enfants Outil 1
- l'Outil 2 : Assurer la sécurité des enfants : Comment appliquer les normes



- des copies sur papier de l'Outil d'auto-audit (voir page 91-96)
- Les Notes pour le formateur sur :
 - Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection des enfants (page 137-139)
 - Définitions de la maltraitance (page 141-146)
 - Assurer la sécurité des enfants au niveau de la direction (page 166)
 - Maltraitance et risque organisationnels (page 157-159)
- Tout matériel supplémentaire qui se rapporte à votre organisation particulière, comme les politiques de protection des enfants existantes.
- Des exemples de protocoles d'enquête sur la protection des enfants.

Introduction

Tous les participants devront avoir reçu une formation de base de sensibilisation à la protection des enfants avant de participer à cet atelier.

Cet atelier pour responsables se veut flexible afin de pouvoir être adapté aux besoins de votre organisation. Si l'agence ou l'organisation ne possède pas de politique écrite sur la protection des enfants, intégrez cet atelier dans l'Atelier de base 1 : élaborer une politique et des procédures sur la protection des enfants pour votre organisation.

Points clés de l'apprentissage

- Des directives claires sur la politique de l'organisation sur la protection des enfants sont nécessaires et elles doivent être mises à la disposition de tout le personnel, des volontaires, des partenaires, des donateurs et d'autres parties concernées.
- Un accord commun doit être établi sur ce qui constitue la maltraitance d'enfants dans des contextes locaux spécifiques.
- Tout le personnel/tous les partenaires etc. doivent recevoir une initiation aux procédures de l'organisation et à ses attentes en matière de comportement.
- La formation pour la sensibilisation sur la protection des enfants doit être disponible et refléter les contextes locaux.
- Toute agence doit avoir une procédure écrite pour gérer les inquiétudes concernant la protection des enfants, aussi bien internes qu'externes.
- Une agence doit avoir une procédure et des systèmes précis en place pour le recrutement, la gestion et la supervision du personnel.

Étape 1 : Introduction à 'Assurer la sécurité des enfants' dans les organisations

Buts

- Présenter 'Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection des enfants'
- Commencer à explorer ce que votre organisation fait de bien pour assurer la sécurité des enfants et identifier les lacunes/risques

Durée

90 minutes (y compris une pause)

Équipement

Pour cette séance, il vous faudra :

- la présentation Power Point : Assurer la sécurité des enfants : Le rôle des responsables
- la présentation Power Point : Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection des enfants
- les Notes pour le formateur : Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection des enfants
- des exemplaires de l'Outil d'auto-audit (page 91)
- des feuilles de tableau de papier et des marqueurs
- le DVD et le lecteur de DVD (facultatif) outil4
- des copies de la Liste de contrôle pour les responsables concernant la protection des enfants (page 114)

Préparation

Réfléchissez à votre discours d'introduction pour cette séance ; lisez, pour vous aider, les *Notes pour le formateur*.

DVD : Vous souhaiterez peut-être utiliser une partie du DVD pour commencer la séance ; il contient plusieurs sections pertinentes. Regardez les parties 1-3. Vous pourriez les montrer en entier (elles durent environ 10 minutes) puis demander au groupe : en matière de sécurité des enfants, que fait votre organisation ou en quoi votre organisation dit-elle être performante ?

Méthode

 Commencez par exposer les normes de protection des enfants de 'Assurer la sécurité des enfants' ainsi que leurs buts ; servez-vous de la présentation Power Point, des notes pour le formateur et/ou du DVD.



2. Toutes les organisations ne seront pas en mesure de répondre aux normes : certaines seront plus une priorité que d'autres. Dirigez une discussion à ce sujet et, si l'Outil d'auto-audit n'a pas encore été utilisé, demandez au groupe d'entreprendre un mini-audit et d'utiliser les normes pour considérer les lacunes de leurs mesures de protection.

Note: Les instructions pour cet exercice se trouvent dans l'Atelier de base 1 ainsi qu'à la fin de 'Assurer la sécurité des enfants: Normes de protection des enfants'.

 Évoquez, avec les participants, ce que, selon eux, l'organisation fait de bien et où se trouvent les risques ou les lacunes. Faites une liste de certains problèmes courants de gestion identifiés par le groupe; vous voudrez peut-être les utiliser plus tard dans l'atelier.

Vous souhaiterez peut-être prolonger la séance pour inclure une évaluation des risques et une analyse SWOT (voir **Module 4 Exercice 4.2**). La Phase 1 de l'Outil 2 : Guide du comment faire contient également des activités que vous pourriez adapter pour les utiliser ici, mais cela prolongerait l'atelier au-delà d'une demi-journée.

Étape 2 : Le rôle des responsables pour répondre à des problèmes de protection des enfants

But

 Démontrer comment des problèmes de protection des enfants pourraient surgir au travail et comment y réagir.

Durée

60 minutes

Équipement

Pour cette séance, il vous faudra :

- le DVD
- le Polycopié : Mises en situation
- Assurer la sécurité des enfants : le rôle des responsables, diapos Power Point 7-11

Préparation

Avant de commencer la séance, lisez les notes sur la méthode, ci-dessous.

CD Rom : Préparez l'exercice d'étude de cas à l'aide des exemples fournis, ou créez d'autres cas qui seront plus appropriés à votre organisation.

DVD: Le DVD montre aussi des travailleurs qui parlent de leurs inquiétudes au sujet d'enfants et des conséquences s'ils se trompaient. Écoutez Mai et Jill et utilisez ces extraits pour susciter la discussion dans le groupe.

Outil 2 Assurer la sécurité des enfants : Guide du comment faire : la Phase 1 et la Norme 11 contiennent des activités que vous pouvez adapter pour les utiliser avec votre groupe.

Méthode

- 1. Demandez aux participants de mentionner comment, selon eux, des inquiétudes pourraient surgir au travail concernant la protection des enfants. Notez-les sur le tableau. Demandez-leur de donner des exemples réels.
- 2. Utilisez Assurer la sécurité des enfants : le rôle des responsables, diapos 7-10 pour placer le contexte. Divisez le groupe en paires ou en petits groupes. Donnez à chaque groupe un ou deux exemples, demandez aux participants de les étudier et de répondre aux questions suivantes :
 - Devez-vous entreprendre une action, si oui laquelle?

- Qui devez-vous/doivent-ils informer ?
- Quelles sont les responsabilités spécifiques de la direction ?
- Quels problèmes ou difficultés pourraient surgir ?
- Qu'est-ce qui pourrait vous/les empêcher d'agir ?
- 3. Demandez à chaque groupe de résumer les points clés de l'apprentissage. Assurez-vous que tous les participants comprennent bien :
 - quels documents guident leur action et leurs réponses
 - qui ils doivent contacter dans l'organisation et à l'extérieur
 - quelle politique ils doivent respecter s'ils travaillent en partenariat avec une autre agence
 - quelle législation et processus juridiques existent localement
 - où les inquiétudes concernant la protection des enfants doivent être enregistrées
 - ce qui manque ou ce qui doit être développé
- 4. Utilisez la diapo 11 de Power Point pour finir la séance.

Polycopié : Mises en situations

Imaginez que vous soyez un responsable dans chacune de ces situations : selon vous, quels seraient votre rôle et votre responsabilité, et quelle action devrait être entreprise ?

Situation 1

SONYA est une nouvelle recrue. Elle occupe son poste dans la région depuis moins de six mois et elle a du mal à s'adapter. Son poste est financé par une agence partenaire qui soutient votre travail dans le domaine de l'éducation. Elle exige beaucoup de soutien de la part de son responsable et peut être assez difficile. Vous vous apercevez, pourtant, que depuis quelque temps elle prend plus de responsabilités et surmonte mieux ses difficultés.

Sonya travaille dans une école en tant qu'assistante éducatrice. Les classes sont parfois surchargées et le manque d'aménagements, d'espace et de personnel rend les choses difficiles. Souvent, les enfants ne restent à l'école qu'une partie de la journée car leur famille veut qu'ils travaillent. Sonya s'est prise d'amitié pour un adolescent qui est très intelligent. Elle essaie de l'encourager à rester à l'école pendant une journée entière. L'un des parents est venu à l'école aujourd'hui et a accusé Sonya d'avoir une relation sexuelle avec son fils.

base

Atelier de

Situation 2

ALAN est un coordinateur expérimenté d'aide humanitaire en situation d'urgence ; il a récemment travaillé lors de nombreuses catastrophes, a dirigé des équipes de réponse rapide et coordonné le travail dans des conditions très difficiles et éprouvantes. Il a une très forte personnalité, il est parfois difficile de travailler avec lui et de le diriger. Il a été accusé, dans le passé, de brimer le personnel et les personnes locales pour obtenir ce qu'il voulait. Mais il est bien respecté dans son domaine. Selon une rumeur, Alan a été vu dans un bar local avec une jeune fille qui semblait n'avoir pas plus de 12 ans. Le bar est bien connu pour être un lieu où les jeunes travailleurs du sexe ciblent le personnel des ONG.

ELIAS travaille pour votre organisation depuis plus de deux ans. Il est basé dans le bureau de pays qui coordonne le travail de protection des enfants dans un certain nombre de camps de réfugiés. Au cours d'une récente visite dans un camp, on l'a vu frapper, avec un bâton, un enfant qui n'arrêtait pas de lui réclamer de la nourriture ; aujourd'hui, un autre membre du personnel s'est plaint auprès de vous à son sujet, mais il ne veut pas être nommé ou déposer une plainte officielle au sujet du comportement d'Elias.

Situation 4

SANJIT est l'expert en informatique de votre organisation ; il travaille dans le service informatique et tout le monde lui demande de l'aide. Il est récemment allé sur le terrain pour rendre visite aux adolescents qu'il parraine et il a des photos de ces enfants sur le mur de son bureau. La police vous a contacté pour vous dire qu'elle pense qu'il a eu accès à des images d'abus d'enfants par l'intermédiaire d'un site Internet payant et elle va venir faire une enquête au bureau dans deux jours.

Étape 3 : Rôles et responsabilités de la direction

But

 Identifier des problèmes spécifiques à la direction pour assurer la sécurité des enfants pendant la gestion d'un programme, d'un projet ou d'une région.

Durée

30 minutes

Équipement

Pour cette séance, il vous faudra :

- les diapos Power Point sur le rôle des responsables
- le *Polycopié : Liste de contrôle pour les responsables concernant la protection des enfants* (qui se trouve aussi dans le CD Rom) outils

Préparation

Avant de commencer la séance, lisez les notes sur la **Méthode**. Assurez-vous d'avoir suffisamment de copies du **Polycopié : Liste de contrôle pour les responsables concernant la protection des enfants** ; si nécessaire, adaptez la liste pour qu'elle s'inscrive dans le cadre des exigences de votre organisation.

Jim Loring / Tearfund

Méthode

- 1. Demandez aux participants d'énumérer les choses qu'ils font actuellement ou dont ils ont la responsabilité pour vérifier que les mesures de protection des enfants sont prises. Par exemple, comment procèdent-ils à l'initiation du nouveau personnel sur la politique et les procédures de protection des enfants ?
- 2. Distribuez le *Polycopié : Liste de contrôle pour les responsables concernant la protection des enfants*.
- 3. Utilisez la liste de contrôle pour responsables comme base de discussion.
 - Qu'est-ce qui doit aussi figurer sur la liste ?
 - Combien de choses sur la liste sont actuellement faites par les responsables de cet atelier ?

Référez les participants à l'*Outil 1 : Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection des enfants* et demandez-leur d'identifier les normes qui contiennent des responsabilités spécifiques à la direction.

Résumé

Identifiez quelques-uns des points clés de l'apprentissage pour cette séance. Assurez-vous que chaque participant identifie au moins trois actions nécessaires suite à cet atelier et sache comment et quand les aborder et avec qui.

La dernière diapo *Power Point, diapo* 7, est utile pour revoir et résumer les responsabilités clés de la direction. Vous souhaiterez peut-être terminer en regardant une section du DVD. Outil4

Polycopié : Liste de contrôle pour les responsables concernant la protection des enfants

(adapté de Save the Children UK)

Affirmation	Oui	Non
Une évaluation des risques est entreprise pour chaque travail nécessitant, directement ou indirectement, des contacts avec les enfants.		
Tout le personnel est évalué pour établir le niveau de contact qu'il aura avec les enfants dans des situations/projets particuliers.		
Tout le personnel est informé de toute politique/toutes procédures sur la protection des enfants de l'organisation.		
Tout le personnel est informé des codes de comportement attendus au cours de son travail avec les enfants ou dans la communauté.		
Tout le personnel connaît sa responsabilité d'assurer la sécurité des enfants et de signaler ses inquiétudes, y compris toute inquiétude au sujet du comportement de collègues.		
Les accords de partenariat indiquent comment la sécurité des enfants sera assurée et quelles sont les procédures de déclaration approuvées sur le sujet de la protection des enfants.		
Les membres du personnel sont informés des personnes à contacter en cas d'inquiétude sur la protection des enfants s'ils pensent ne pas pouvoir en parler à leurs responsables.		
Des directives précises sont données pour s'assurer que tout risque pour le personnel ou pour d'autres personnes est pris en considération lorsqu'un problème de protection de l'enfant est identifié.		

Exemples d'ateliers

Exemple d'atelier d'un jour

Le modèle d'atelier suivant est un exemple de la façon dont les exercices contenus dans le dossier de formation peuvent être assemblés pour donner une introduction générale sur la sécurité des enfants dans votre organisation.

À qui est-il destiné?

À un groupe mixte de personnel ayant besoin d'une introduction générale en matière de sécurité des enfants. Cet atelier pourrait suivre l'initiation. Il donne plus d'information aux participants ainsi que l'opportunité d'examiner la politique de l'agence sur la protection des enfants.

Que fournit-il?

Cet atelier donnera une meilleure connaissance de la situation des enfants, du problème de la maltraitance des enfants, des responsabilités des agences et de leur personnel en matière de protection et de la signification de la politique sur la protection des enfants dans la pratique.

Assurer la sécurité des enfants

Séance d'introduction : Assurer la sécurité des enfants (page 19)	
Contient le DVD Section 1 : Introduction	60 minutes
Exercice 1.1 : Images d'enfants	30 minutes
Pause	15 minutes
Exercice 1.5 : Représentations des enfants et de l'enfance	30 minutes
Facultatif: DVD Section 5 suivi de Exercice 2.2: Qu'est-ce que la maltraitance des enfants? DVD Section 3 et brève discussion sur la nature des abuseurs sexuels d'enfants	60 minutes
Déjeuner	60 minutes
Exercice 3.2 : S'agit-il d'un problème de protection des enfants ? Section 6 du DVD	50 minutes
Pause	15 minutes
Exercice 4.2 : Évaluation des risques	60 minutes
Évaluation et réflexion, plans d'action	30 minutes





Exemple d'atelier de deux jours

Le modèle d'atelier suivant est un exemple de la façon dont les exercices contenus dans le dossier de formation peuvent être assemblés pour faire une introduction détaillée sur la sécurité des enfants dans votre organisation.

À qui est-il destiné?

Il peut être dirigé pour un groupe mixte de responsables et de cadres supérieurs de programmes.

Que fournit-il?

Cet atelier donnera une meilleure connaissance de la situation des enfants, du problème de la maltraitance des enfants, des responsabilités des agences et de leur personnel en matière de protection et assistera l'agence à élaborer ou à mettre en œuvre une politique.

JOUR 1

Assurer la sécurité des enfants

Séance d'introduction : Assurer la sécurité des enfants	
Contient le DVD Section 1 : Introduction	60 minutes
Exercice 1.3 : L'expérience d'un enfant	30 minutes
Exercice 1.5 : Représentations des enfants et de l'enfance	30 minutes
Pause	15 minutes
Facultatif : DVD Introduction sur ce qui fait que les enfants se sentent en sécurité, suivi de	
Exercice 2.1 : Maltraitance des enfants – attitudes et valeurs	55 minutes
Facultatif: DVD Section 5, suivi de Exercice 2.2: Qu'est-ce que la maltraitance des enfants?	50 minutes
Déjeuner	60 minutes
Facultatif: DVD Section 3, suivi de	
Exercice 4.3 : Abuseurs sexuels d'enfants	75 minutes
Pause	15 minutes
Exercice 3.2 : S'agit-il d'un problème de protection des enfants ?	60 minutes
DVD Section 6.3 suivi de Exercice 3.3 : Répondre aux problèmes de protection des enfants dans un contexte religieux.	60 minutes
ornanto dano un contexto rongicux.	oo minates

JOUR 2 Rendre votre organisation sûre pour les enfants

Introduction: DVD Section 5: Pourquoi les normes de protection des enfants sont importantes? Faites un	
discours d'introduction	30 minutes
Étape 1 : Auto-audit : Que devez-vous faire ?	50 minutes
Pause	15 minutes
Étape 2 : Créer une adhésion organisationnelle – faire en sorte que tout le monde apporte sa participation	25 minutes
Étape 3 : Mettre au point la procédure de déclaration	60 minutes
Déjeuner	60 minutes
Étape 4 : La première version	60 minutes
Pause	15 minutes
Étape 5 : La stratégie de mise en œuvre	50 minutes
Séance de récapitulation, comprenant une revue des 2 jours, un résumé des points d'action/prochaines étapes et une évaluation	20 minutes
un résumé des points d'action/prochaines étapes et	20 minutes



Atelier de deux jours Assurer la sécurité des enfants dans des situations d'urgence Introduction

Avant l'atelier, assurez-vous que tous les participants ont déjà reçu une formation générale sur la protection des enfants.

Buts de l'atelier

- Aider les participants à comprendre les vulnérabilités, ressources et mécanismes d'adaptation particuliers des enfants dans une urgence ainsi que les impacts variables des urgences sur différents groupes d'enfants.
- Aider les participants à reconnaître les différentes formes et causes principales de la maltraitance et de l'exploitation qui affectent les enfants dans une situation d'urgence.
- Alerter les participants sur le fait que, dans une urgence, les enfants sont vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation par les personnes qui ont pour mission de les protéger, comme les travailleurs humanitaires, et fournir les outils pour aborder ce problème.

Durée

Cet atelier fournit une formation de deux jours.

Le Jour 1 contient :

- Séance d'introduction
- Séance 1 : Les impacts variables des urgences sur les enfants¹
- Séance 2 : Intégrer la protection des enfants dans une intervention humanitaire
- Séance 3 : L'exploitation et la maltraitance dans des situations d'urgence

Le Jour 2 contient :

- Séance 4 : Éviter la séparation et prendre soin des enfants séparés²
- Séance 5 : Soins psychosociaux

Équipement

Vous aurez besoin d'équipement et de ressources diverses pour différents exercices de la formation. Une liste de ce qu'il vous faudra est incluse au début de chaque exercice.

Introduction

Pour cette formation, l'attention sera portée sur :

- l'introduction de la nécessité de protéger les enfants en situation d'urgence
- les outils permettant de déterminer les risques pour la protection des enfants en situation d'urgence.
- ¹ Tiré de Save the Children UK Protecting children during emergencies in Nigeria: A toolkit for trainers (Protéger les enfants pendant les urgences au Nigéria : Boîte à outils pour les formateurs)
- ² Tiré de Save the Children *UK Protecting children during emergencies in Nigeria: A toolkit for trainers (Protéger les enfants pendant les urgences au Nigéria : Boîte à outils pour les formateurs)*

- souligner la possibilité de maltraitance et d'exploitation des enfants pouvant se produire pendant une urgence.
- l'importance de garder les enfants avec leur famille ou avec les personnes qui en ont la charge
- le besoin de fournir des soins psychosociaux.

Note pour le formateur

Quelques-uns des participants à l'atelier auront peut-être déjà eu l'expérience de travailler en situation d'urgence. Certains exercices leur rappelleront peut-être des souvenirs difficiles et douloureux. Il est important d'y être sensible et de permettre aux personnes un moment de réflexion sur ces situations ainsi que la possibilité d'abandonner l'atelier si elles le souhaitent.

Des polycopiés supplémentaires pour formateurs pouvant vous aider à planifier votre formation se trouvent sur le CD Rom. Opuils

Points clés de l'apprentissage

- Les urgences couvrent un grand éventail d'événements différents, y compris les catastrophes naturelles, telles que les inondations ou les sécheresses, et les conflits entre groupes religieux et ethniques. Les urgences peuvent durer relativement peu de temps ou avoir des impacts à longue durée qui affectent les populations pendant de nombreuses années.
- Les enfants sont particulièrement vulnérables pendant une urgence. Tous les types d'urgence sont susceptibles d'avoir un impact disproportionné sur les garçons et les filles, comparativement aux adultes. Cependant, les besoins des enfants varient selon les situations d'urgence.
- Les enfants ne constituent pas un groupe homogène. Les interventions en situation d'urgence doivent prendre en considération les besoins variables des filles et des garçons, des jeunes enfants et des enfants plus âgés, des enfants avec et sans handicap, des enfants issus de différents groupes religieux, etc.
 Nous devons nous efforcer de satisfaire les droits de tous les groupes d'enfants.
- Les risques pour la protection des enfants doivent être identifiés au début de toute urgence.
- La protection des enfants en situation d'urgence signifie tout simplement travailler à minimiser les effets négatifs des urgences sur les enfants.

Séance d'introduction

Buts

- Présenter aux participants la nécessité de protéger les enfants pendant une urgence.
- Souligner que tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins de protection pendant une urgence.
- Fournir des outils pratiques pour évaluer les risques pour la protection des enfants au début d'une urgence.

Durée

3 heures

Préparation

Préparez un discours d'introduction qui convienne au groupe. Vous pouvez utiliser l'exemple donné ci-dessous, ou vos propres matériaux si vous pensez qu'ils seront plus appropriés au groupe de formation.

Méthode

Commencez la séance par une brève introduction du sujet. Le texte ci-dessous peut être utilisé ou adapté.

La plupart des organisations, quelle que soit leur taille, doivent de plus en plus intervenir en situation d'urgence, qu'elle soit due à une catastrophe naturelle ou à un conflit causé par l'homme. Malgré les exceptions, comme dans le cas de catastrophes naturelles telles que le tsunami à la fin de 2004 et le tremblement de terre au Pakistan en 2005, la majorité des situations d'urgence sont, d'une façon ou d'une autre, prévisibles.

Les organisations de secours savent que chaque année, les moussons, les sécheresses et les inondations, tout comme les gouvernements et les situations politiques instables, ravagent différentes parties du monde à certaines époques. Pourtant, il est évident que dans la majorité des situations d'urgence la protection des enfants est au bas de la liste des priorités, malgré le fait que dans une urgence tous les enfants sont vulnérables, surtout ceux qui ont perdu leurs parents ou des membres proches de leur famille.

Save the Children a identifié sept types critiques de protection dont les enfants ont besoin dans les zones sinistrées et les zones de guerre :

- 1. Protection contre l'atteinte physique
- 2. Protection contre l'exploitation et la violence sexiste
- 3. Protection contre la souffrance psychosociale
- 4. Protection contre le recrutement dans les groupes armés
- 5. Protection contre la séparation familiale
- 6. Protection contre la maltraitance liée au déplacement forcé
- 7. Protection contre le refus d'accès des enfants à une éducation de qualité

Nous n'aurons pas le temps, au cours de cette formation, d'aborder tous ces domaines ; nous nous concentrerons donc sur :

- présenter la nécessité de protéger les enfants dans une situation d'urgence
- les outils pour déterminer les risques pour la protection des enfants dans une situation d'urgence
- souligner la possibilité de maltraitance et d'exploitation des enfants dans une situation d'urgence.
- l'importance de garder les enfants avec leur famille ou avec les personnes qui en ont la charge
- le besoin de fournir des soins psychosociaux.

Séance 1 : Les impacts variables des urgences sur les enfants

But

- Considérer comment les urgences affectent les enfants
- Comprendre les impacts variables des urgences sur différents groupes d'enfants

Durée

1 heure 30 minutes

Équipement

- tableau de papier et marqueurs
- photos individuelles d'enfants : chacune représentant un groupe différent, par ex. enfant handicapé, adolescent au travail, jeune mère, écolier, etc.

Préparation

- Préparez le tableau de papier en plaçant une photo d'enfant au centre d'une feuille. Il vous en faudra plusieurs, une pour chaque petit groupe, chacune avec une photo différente représentant un enfant différent.
- Étudiez vous-même les photos avant de diriger la séance ; faites l'exercice mentalement pour réfléchir à ce que vous pourriez dire pour chaque enfant.

Utilisez l'information fournie à la fin de la séance pour vous aider à diriger la discussion finale.

Méthode

- Expliquez que dans cette séance vous allez explorer les effets qu'ont les urgences sur les enfants, y compris les impacts variables des urgences sur différents groupes d'enfants.
- 2. Divisez les participants en petits groupes. Donnez à chaque groupe une feuille de tableau de papier avec, au centre, la photo d'un enfant.
- 3. Donnez aux groupes 30 minutes pour explorer l'impact possible des urgences sur l'enfant de la photo, et pour écrire leurs réponses sur la feuille autour de la photo. Aidez-les en leur demandant de s'appuyer sur leur expérience de travail dans un contexte d'urgence.

Demandez aux participants de penser à un grand nombre d'impacts différents, y compris aux problèmes tels que la nourriture, l'abri, l'exploitation, la maltraitance, la séparation familiale et l'accès à l'école. Demandez-leur d'identifier les impacts à court et long terme et de considérer les expériences variables des différents groupes d'enfants.

- 4. Rassemblez de nouveau les participants en un groupe pour examiner leur travail. Demandez aux groupes de présenter leurs feuilles aux autres participants.
- 5. Utilisez l'information suivante pour guider et éclairer la discussion.

Les besoins essentiels de différents enfants pendant une urgence

Tous les enfants ont besoin de nourriture, d'abri et de soins de santé. En plus de cela, les besoins particuliers de groupes spécifiques incluent :

- Très jeunes enfants : vaccins, aliments spéciaux pour bébé et vêtements chauds.
- Garçons adolescents: protection contre la maltraitance et l'exploitation, surtout contre les formes de travail physique dangereux/exigeant et le recrutement dans les forces armées; éducation ou développement d'aptitudes, et aménagements de loisirs.
- Filles adolescentes: protection contre la maltraitance et l'exploitation, surtout contre l'abus et l'exploitation sexuels; éducation ou développement d'aptitudes ; installations d'assainissement adéquates, y compris toilettes privées et serviettes périodiques, et aménagements de loisirs.
- Enfants handicapés: appareils tels que appareils auditifs ou béquilles; ergothérapie ou physiothérapie; assistance pour satisfaire des besoins nutritionnels spécifiques et assistance pour se déplacer en sécurité entre différents lieux et à l'intérieur des camps.
- Enfants séparés: documentation et recherches pour une réunification rapide; des places dans des centres de soins provisoires et un soutien pour surmonter les traumatismes qui ont pu donner lieu à la séparation (voir aussi les besoins des très jeunes enfants et des adolescents, ci-dessus).
- Enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA: soins médicaux supplémentaires et médicaments antirétroviraux selon les besoins; soutien aux familles ou communautés s'occupant des malades; soutien supplémentaire pour surmonter la perte d'un travailleur/d'une personne qui gagne de l'argent dans le ménage; assistance pour satisfaire les besoins nutritionnels spécifiques.

Séance 2 : Intégrer la protection des enfants dans une intervention humanitaire

But

- Équiper les participants d'outils pratiques pour intégrer la protection des enfants dans une intervention humanitaire.
- Comprendre les divers impacts des urgences sur différents groupes d'enfants.

Durée

1 heure 30 minutes

Équipement

Pour cet atelier il vous faudra :

- des feuilles de tableau de papier et des marqueurs
- les Polycopiés : Exemples de documents (se trouvant sur le CD Rom) outil5



Préparation

Avant la séance, faites des copies des polycopiés d'une page. Il vous en faudra suffisamment pour en donner deux ou trois à chaque petit groupe.

Méthode

- 1. Commencez par expliquer qu'après la première guerre du Golf, l'UNICEF, l'International Rescue Committee, Save the Children Alliance et World Vision International se sont unis pour créer le Groupe de travail sur la protection des enfants pour l'Irak. Dans le cadre de ce groupe, ils ont créé un certain nombre de documents d'une page sur différents aspects d'une intervention humanitaire en cas d'urgence et sur les considérations de protection des enfants à prendre en compte dans ces situations.
- 2. Divisez les participants en petits groupes de deux ou trois personnes. Donnez à chaque groupe deux ou trois exemplaires de ces documents d'une page.
- 3. Demandez à chaque groupe d'étudier les points contenus dans ces documents et de préparer une présentation de 5 minutes sur ce qu'ils ont évoqué pendant
- 4. Donnez-leur environ 45 minutes pour préparer leur travail, puis demandez-leur de le présenter aux autres participants.
- 5. Expliquez que vous examinerez certaines de ces questions de manière plus approfondie au cours de la formation.

Séance 3 : L'exploitation et la maltraitance dans des situations d'urgence

But

- Aider les participants à comprendre le concept de maltraitance et d'exploitation des enfants et identifier certaines formes principales de maltraitance et d'exploitation qui ont lieu pendant une urgence.
- Permettre aux participants d'être conscients des causes principales de la maltraitance et de l'exploitation et leur expliquer quelques moyens d'empêcher la violation des droits de l'enfant.
- Aider les participants à reconnaître les diverses vulnérabilités à la maltraitance et à l'exploitation pour différents groupes d'enfants.

Durée

4 heures

Note : La Séance 3 est divisée en trois parties :

- Séance 3a : Arbres à problèmes de la maltraitance et de l'exploitation
- Séance 3b : Directives pour aborder la maltraitance et l'exploitation par les personnes qui ont un devoir de protection
- Séance 3c : Études de cas sur la maltraitance et l'exploitation par des travailleurs humanitaires.

Points clés de l'apprentissage

- Les enfants ont le droit d'être à l'abri de l'exploitation et de la maltraitance. L'exploitation et la maltraitance peuvent avoir un impact destructeur sur la vie des enfants. Elles peuvent causer des souffrances physiques, des traumatismes émotionnels, le rejet social et des perturbations scolaires. Beaucoup de ces effets ont des implications à long terme sur le bien-être de l'enfant et de la communauté.
- Les enfants deviennent souvent de plus en plus vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation pendant et après une urgence. Par exemple, les urgences peuvent séparer les enfants de leurs parents et les priver de soins et de protection convenables. Les urgences peuvent aussi conduire à une baisse des revenus dans les ménages, perturber la scolarité et endommager les mécanismes communautaires qui auraient pu protéger les enfants dans le passé.
- Les enfants sont vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation par ceux qui ont pour mission de les protéger pendant une urgence, comme les travailleurs humanitaires, les travailleurs de la paix et les enseignants.
- Les gouvernements, les ONG et les agences de l'ONU ont la responsabilité de prendre des mesures pour protéger les enfants contre la maltraitance et l'exploitation pendant les urgences.
- La vulnérabilité des enfants à la maltraitance et à l'exploitation varie selon certains facteurs, tels que l'âge, le sexe et les niveaux de handicap.

Séance 3a : Arbres à problèmes de la maltraitance et de l'exploitation

Durée

1 heure 15 minutes

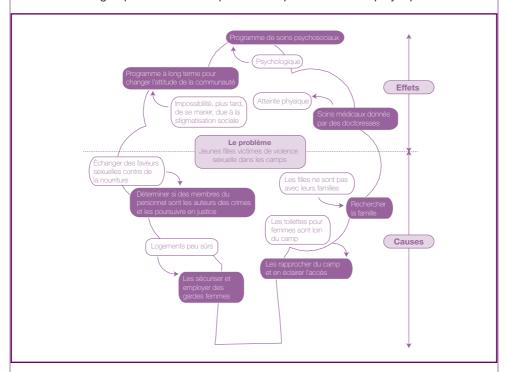
Équipement

Pour cet exercice, il vous faudra:

- un tableau de papier et des marqueurs
- Polycopiés : Exemple d'arbre à problèmes
- Polycopiés : Liste de contrôle des problèmes clés

Préparation

Étudiez le diagramme de l'arbre à problèmes ci-dessous. Vous jugerez sans doute utile de le reproduire sur un tableau noir ou sur une affiche pour pouvoir le montrer facilement au groupe. Ou bien vous pouvez le reproduire sur des polycopiés.



Méthode

- 1. Expliquez que l'exploitation des enfants signifie exercer un pouvoir sur les enfants dans le but d'obtenir un bénéfice pour soi-même. La maltraitance peut être l'abus sexuel, physique ou émotionnel.
- 2. Demandez aux participants d'identifier plusieurs formes différentes de maltraitance et d'exploitation que les enfants sont susceptibles de subir au cours d'une urgence. Cela peut inclure : le travail des enfants, le trafic d'enfants, les enfants soldats, l'exploitation sexuelle commerciale, l'abus sexuel au sein de la famille et l'abus sexuel par ceux qui ont pour mission de protéger les enfants.
- 3. Présentez aux participants un exemple d'arbre à problèmes (voir la page suivante et le polycopié sur le CD Rom Outil 5) et expliquez que le but de cet exercice est qu'ils créent des arbres à problèmes de la maltraitance et de l'exploitation dans

- une situation d'urgence. Faites des commentaires sur l'arbre à problème donné en exemple pour vous assurer que les participants comprennent bien ce qu'il représente : les causes, les effets et ce qui peut être fait pour éviter ou réduire le risque d'exploitation ou de maltraitance en situation d'urgence.
- 4. Divisez les participants en petits groupes et demandez à chaque groupe de choisir une forme d'exploitation ou de maltraitance. Donnez-leur 45 minutes pour créer un arbre à problème examinant les causes et effets de la forme de maltraitance/d'exploitation qu'ils ont choisie. Les participants devront penser tout particulièrement aux situations d'urgence et examiner les solutions pour éviter la maltraitance ou en atténuer ses impacts négatifs.
- 5. Rassemblez de nouveau les participants en un groupe et demandez-leur de présenter leurs arbres à problèmes.
- 6. Évoquez les raisons pour lesquelles les cas de maltraitance et d'exploitation peuvent augmenter pendant une urgence.
- 7. Faites une liste-résumé des stratégies de prévention et des moyens d'aider les enfants qui ont été victimes de maltraitance et d'exploitation.
- 8. Utilisez la liste de contrôle de l'encadré ci-dessous (également sur polycopié sur le CD Rom) (o outils
- 9. Demandez aux participants de réfléchir aux différentes façons dont différents groupes d'enfants pourraient être victimes de maltraitance et d'exploitation. Par exemple :
 - Quelles formes de maltraitance et d'exploitation sont les plus susceptibles d'atteindre les filles ?
 - Quelles formes sont les plus susceptibles d'atteindre les garçons ?
 - Comment les impacts de la maltraitance et de l'exploitation varient-ils en fonction du sexe et de l'âge ?
 - Pourquoi les enfants handicapés pourraient-ils être plus vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation pendant une urgence ?

Liste de contrôle des points clés de la maltraitance et de l'exploitation en situation d'urgence

La maltraitance et l'exploitation peuvent augmenter en situation d'urgence parce que :

- les enfants peuvent être séparés de leurs familles et être donc plus vulnérables
- la pauvreté des ménages est souvent accrue et oblige les familles à envoyer les enfants au travail
- le conflit et le déplacement peuvent fragiliser les valeurs qui auraient pu, en temps normal, donner une certaine protection contre la maltraitance et l'exploitation
- l'éducation est souvent perturbée et les enfants sont envoyés au travail pour éviter l'oisiveté
- les familles sont sous pression et utilisent la violence envers les enfants pour soulager leur frustration
- les enfants n'ont pas d'abri sûr et sont donc vulnérables à l'abus sexuel
- les adultes veulent se servir des enfants pour exercer des actes de violence car ceux-ci sont moins susceptibles que les adultes de désobéir aux ordres

Les effets principaux de la maltraitance et de l'exploitation comprennent :

- les atteintes physiques dues à des conditions de travail dangereuses ou à l'abus sexuel ou physique
- le traumatisme émotionnel
- le rejet social résultant de la participation à des activités stigmatisées telles que les activités de sexe commercial
- les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA
- la perturbation de la scolarisation
- des implications à long terme pour le bien-être de l'enfant et de la communauté (par ex. une force de travail peu instruite, des enfants ne pouvant pas se marier quand ils deviennent adultes en raison de la stigmatisation associée à leur travail ou à l'abus sexuel).

Séance 3b : Directives pour aborder la maltraitance et l'exploitation par les personnes qui ont un devoir de protection

But

- Informer les participants que ceux qui ont le devoir de protéger les enfants pendant une urgence peuvent aussi être coupables de les maltraiter et de les
- Présenter aux participants les directives qui les informeront sur la façon dont les travailleurs humanitaires travaillent avec les enfants en situation d'urgence et s'assurer qu'ils comprennent bien ce que l'on attend d'eux en tant que travailleurs humanitaires.

Durée

1 heure

Équipement

Pour cet exercice, il vous faudra:

- odes copies du Polycopié: Normes sur l'obligation de rendre compte
- des copies du Polycopié : Normes issues de la circulaire du Secrétaire général o outil 5

Préparation

Préparez des copies des deux polycopiés pour les participants.

Méthode

- 1. Distribuez le Polycopié : Normes sur l'obligation de rendre compte. Expliquez qu'il s'agit des normes qui sont actuellement en place pour les travailleurs humanitaires en Sierra Leone et pour les NU, sur la protection des communautés, y compris les enfants, dans les programmes d'urgences.
- 2. Distribuez le Polycopié : Normes issues de la circulaire du Secrétaire général. Expliquez qu'elles sont en vigueur pour tout le personnel, les volontaires et les consultants des NU dans le monde entier, et que dans de nombreux cas, l'adhésion aux normes sera stipulée dans les contrats de financement entre les ONG et les agences des NU. Expliquez bien que cette circulaire couvre tous les types de travail et de travailleurs, et non pas uniquement le domaine humanitaire.
- 3. Demandez aux participants de se mettre en petits groupes et de lire les deux documents. Demandez-leur de penser aux implications pour leur organisation d'adopter l'un ou l'autre de ces ensembles de normes. Demandez-leur, en particulier, de répondre aux questions suivantes :
 - Quelle serait la partie des normes la plus difficile à appliquer dans votre organisation?
 - Quelle norme supplémentaire aimeriez-vous y ajouter ?

Séance 3c : Études de cas sur la maltraitance et l'exploitation par des travailleurs humanitaires

But

 Permettre aux participants d'appliquer les directives en situation d'urgence afin d'empêcher la maltraitance et l'exploitation des enfants par les travailleurs humanitaires.

Durée

1 heure 45 minutes

Équipement

Pour cet exercice, il vous faudra:

- des copies du Polycopié : Exploitation et abus sexuels mises en situation outil5
- un tableau de papier et des marqueurs

Préparation

Avant de diriger l'exercice, lisez les mises en situation du polycopié et les commentaires possibles sur chacune des situations, qui se trouvent à la fin de cet exercice.

Préparez des copies du polycopié pour le groupe. Vous devrez donner à chaque groupe deux ou trois situations du polycopié.

Méthode

- 1. Divisez les participants en petits groupes. Donnez à chaque groupe deux ou trois situations du Polycopié : Exploitation et abus sexuels mises en situation. Demandez-leur d'étudier chaque situation et d'identifier quelles normes, parmi celles données dans les polycopiés de l'Exercice 2 qu'ils viennent de consulter, n'ont pas été respectées. Il est possible d'avoir plus d'une réponse pour plusieurs des situations. Les participants auront souvent d'autres réponses.
- 2. Étudiez les réponses des participants pour chaque situation. Ce qui est important dans cet exercice c'est que chaque participant comprenne qu'il y a eu infraction et que le comportement décrit n'est pas acceptable.
- 3. Écrivez les réponses sur le tableau de papier.
- 4. Rassemblez les groupes et demandez à chacun de communiquer ses situations et ses réponses. Demandez aux autres groupes s'ils ont des choses à ajouter.
- Demandez aux participants s'ils souhaitent ajouter, suite à cet exercice, d'autres directives quelconques à celles qu'ils ont créées ou celles qui existent actuellement dans l'organisation.

Séance 4 : Éviter la séparation et prendre soin des enfants séparés

But

- Réaliser l'importance d'éviter la séparation.
- Comprendre quelques-unes des causes principales de la séparation pendant une urgence et les moyens d'éviter que les enfants ne soient séparés.

Durée

3 heures

Équipement

Pour cette séance il vous faudra :

- des copies du Polycopié/Notes pour le formateur : Liste de contrôle des problèmes clés concernant la séparation familiale outils
- Tableau de papier et marqueurs

Points clés de l'apprentissage

- Les enfants séparés peuvent être définis comme : 'Les enfants qui sont séparés de leurs parents ou des personnes qui en ont habituellement la charge'
- La séparation a de nombreux impacts négatifs sur la vie des enfants. Les enfants séparés sont vulnérables à des soins et à une protection inadéquats, à la maltraitance et à l'exploitation. Ils seront souvent privés de leurs droits de survivre et de s'épanouir, qui sont des droits de base, et peuvent se sentir seuls et isolés.
- Les urgences augmentent le risque de séparation. Les enfants peuvent se retrouver orphelins ou perdre contact avec les personnes qui en ont habituellement la charge quand ils s'enfuient pour échapper à la violence. Certains, garçons et filles, peuvent être capturés par les forces ou groupes armés, ou abandonnés par leurs parents, qui ne sont pas en mesure de subvenir aux besoins de tous les enfants de la famille.
- Les agences qui travaillent pour aider les populations frappées par des urgences peuvent, par inadvertance, accroître les risques de séparation. Par exemple, elles peuvent ne pas prendre en charge les enfants dont les parents ou responsables reçoivent des soins médicaux, ou elles peuvent offrir des soins qui excèdent de loin ceux fournis par la communauté, ce qui encourage les parents à abandonner leurs enfants.
- Les efforts pour éviter la séparation incluent : donner des informations aux familles sur les moyens d'éviter la séparation, comme ne pas laisser les enfants porter de lourds fardeaux ; apprendre aux enfants leur nom et leur adresse pour qu'ils puissent être vite réunis avec leur famille, et mettre en place de bons mécanismes pour s'assurer que les enfants soient pris en charge lorsque leurs parents reçoivent des soins médicaux.
- Si les enfants ont été séparés de leurs parents ou des personnes qui en ont habituellement la charge, le placement en institution ne doit être utilisé qu'en dernier recours. Le placement en institution peut rendre les enfants vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation, retarder leur développement émotionnel, menacer leur santé et leur état nutritionnel, et perpétuer la discrimination.

• Bien que des alternatives au placement en institution doivent être encouragées là où c'est possible, le placement en institution pourrait, dans certains cas, être la seule, ou la meilleure option, par exemple lorsque les mécanismes habituels de prise en charge des enfants séparés par la famille élargie ou la communauté ne fonctionnent pas temporairement, en raison de perturbations dues à un conflit. On devra s'assurer que les enfants placés en institution reçoivent des soins adéquats et soient protégés.

Préparation

Vous voudrez sans doute faire des copies du polycopié de la liste de contrôle pour les distribuer aux participants à la fin de la séance. Lisez les notes sur la Méthode avant de diriger la séance afin de pouvoir diriger le jeu de rôles avec assurance. Attention au temps : il est facile d'en perdre la notion pendant les jeux de rôles.

Méthode

- 1. Donnez une définition pour 'enfants séparés' :
 - 'Enfants qui ont été séparés de leurs parents ou des personnes qui en ont habituellement la charge.'
- 2. Divisez les participants en petits groupes et donnez-leur 15 minutes pour explorer l'impact de la séparation sur les enfants.
- 3. Rassemblez de nouveau les participants en un groupe et demandez-leur de citer un impact (rappelez-leur de ne pas répéter les réponses déjà données). Servez-vous du Polycopié/Notes pour le formateur : Liste de contrôle des problèmes clés concernant la séparation familiale pour vous assurer que les participants ont couvert tous les points clés.

Jeu de rôles

- 4. Demandez aux participants de rejoindre leurs petits groupes. Demandez à chaque groupe de jouer une situation dans laquelle, pendant une urgence, les enfants sont séparés de leurs parents ou des personnes qui en ont habituellement la charge. Laissez-leur 15 minutes pour préparer leurs scènes.
- 5. Demandez à chaque groupe de jouer sa scène. Après chaque scène, demandez aux autres participants d'énumérer les causes principales de la séparation. Servez-vous de la liste de contrôle du polycopié pour vous assurer que les participants ont couvert tous les points clés.
- 6. Demandez aux participants de reprendre les situations qu'ils ont jouées pendant leur jeu de rôle et, cette fois-ci, de préparer une scène indiquant comment la séparation aurait pu être évitée. Laissez-leur 15 minutes pour préparer leurs scènes.
- 7. Quand les participants auront joué leurs scènes, faites une liste des stratégies clés pour éviter la séparation. Servez-vous de la liste de contrôle du polycopié pour vous assurer que les participants ont couvert tous les points clés.

Séance 5 : Soins psychosociaux

But

- Permettre aux participants de comprendre les vulnérabilités, ressources et mécanismes d'adaptation particuliers des enfants pendant une urgence.
- Souligner l'importance des interventions psychosociales en situation d'urgence.
- Introduire le concept d'espaces pour enfants.
- Aider les participants à examiner comment créer des espaces pour enfants et ce qui serait nécessaire.

Durée

3 heures

Note : Cette séance est divisée en deux parties :

• Séance 5a : La résilience des enfants

• Séance 5b : Les espaces pour enfants

Équipement

Pour cet exercice, il vous faudra:

- des copies du Polycopié : Exploitation et abus sexuels mises en situation (optils
- un tableau de papier et des marqueurs

Points clés de l'apprentissage

- Bien qu'en situation d'urgence les enfants soient affectés de nombreuses façons, y compris par la mort (la leur ou celle de membres de leur famille ou d'amis), le déplacement, la destruction des services de base (santé, éducation, soins sociaux) et la perte des moyens économiques de subsistance de leurs parents, ils font aussi preuve d'une grande résilience dans l'adversité.
- En situation d'urgence, les enfants ont des besoins psychosociaux, spirituels et physiques. Ceux-ci peuvent être abordés de manière plus générale et plus approfondie par la création d'espaces pour enfants (EE).
- Un EE est un endroit structuré et sûr où les enfants et les jeunes personnes rencontrent d'autres enfants pour jouer, acquérir des compétences pour faire face aux risques auxquels ils sont exposés, participer à des activités éducatrices et se relaxer dans un endroit sûr. Ils donnent aux enfants un sentiment de sécurité, de structure et de continuité qui les soutient pendant les moments affligeants.
- L'utilisation d'EE est une approche pragmatique car elle atteint un grand nombre d'enfants et permet l'intégration de pratiques sociales et culturelles locales. Cette approche vise à renforcer les capacités de faire face au chagrin et à la perte. Elle est axée sur le bien-être plutôt que sur la mauvaise santé. Il est important d'inclure la communauté, les dirigeants religieux et les prestataires de services locaux, tout en prenant soin de ne pas enjoliver les pratiques locales et de garder une attitude critique qui favorise les intérêts supérieurs des enfants.

Séance 5a : La résilience des enfants

But

Permettre aux participants de comprendre les vulnérabilités, ressources et mécanismes d'adaptation particuliers des enfants pendant une urgence.

Durée

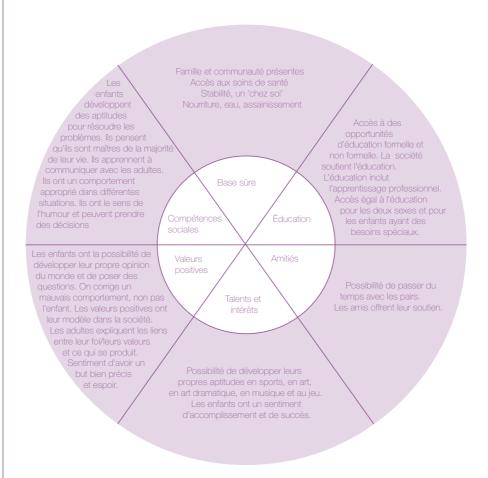
1 heure

Équipement

Pour cette séance il vous faudra :

- une grande feuille de papier et des marqueurs
- des copies du Polycopié : Domaines de résilience o Outil 5





Préparation

- Dessinez le diagramme précédent sur une grande feuille de papier.
- Faites des copies du Polycopié : Domaines de résilience, une pour chaque participant.

Méthode

1. Faites une brève présentation sur la résilience à l'aide des notes ci-dessous :

Bien qu'en situation d'urgence les enfants soient affectés de nombreuses façons, y compris par la mort (la leur ou celle de membres de leur famille ou d'amis), le déplacement, la destruction des services de base (santé, éducation, soins sociaux) et la perte des moyens économiques de subsistance de leurs parents, ils font aussi preuve d'une grande résilience dans l'adversité.

Daniel et Wassell (2002) notent qu'il y a six domaines de résilience pour les enfants :

- 1. Valeurs positives
- 2. Amitiés
- 3. Talents/intérêts
- 4. Éducation
- 5. Base sûre
- 6. Compétence sociale
- 2. Divisez les participants en 6 groupes et demandez à chaque groupe de prendre un domaine de résilience et d'examiner comment les interventions en situation d'urgence peuvent contribuer à développer cette résilience. Distribuez des copies du **Polycopié : Domaines de résilience** pour les aider.
- 3. À la fin de la séance, demandez aux participants de communiquer au groupe ce qu'ils ont évoqué au cours de leurs discussions.



Séance 5b : Espaces pour enfants

But

- Souligner l'importance des interventions psychosociales en situation d'urgence
- Introduire le concept d'espaces pour enfants
- Aider les participants à examiner comment créer des espaces pour enfants et ce qui serait nécessaire.

Durée

2 heures

Équipement

Pour cette séance il vous faudra :

- le Polycopié/Notes pour le formateur : Espaces pour enfants (EE) en situation de crise outils
- un tableau de papier et des marqueurs

Préparation

Utilisez le Polycopié/les Notes pour le formateur : Espaces pour enfants (EE) en situation de crise pour vous aider à préparer une présentation de 20 minutes sur le concept de soins psychosociaux et d'espaces pour enfants. Assurez-vous d'employer un langage qui convienne aux participants et d'adapter la présentation en fonction de leur travail et de leur contexte.

Méthode

- Commencez la séance avec votre présentation sur le concept des soins psychosociaux et des espaces pour enfants.
- 2. En fonction du contexte, suggérez une situation d'urgence que les participants pourraient imaginer, par ex. une inondation, un tremblement de terre, une vague de violence, etc.
- 3. Demandez aux participants d'imaginer qu'ils appartiennent à une organisation pour enfants (il se peut qu'ils en fassent réellement partie, bien sûr !) et qu'ils vont créer un espace pour enfants.
- 4. Divisez les participants en deux groupes : Groupe 1 et Groupe 2. Donnez-leur 30 minutes pour que chaque groupe considère et réponde aux questions suivantes :
 - Groupe 1 : Quel équipement et quels matériaux seraient nécessaires pour créer un espace pour enfants ? Quels types d'activités auriez-vous ? Faites une liste sur une feuille de tableau de papier.
 - Groupe 2 : De quelles compétences auraient besoin les personnes gérant le centre ? Faites une liste sur une feuille de tableau de papier.
- 5. Au bout de 30 minutes, exposez les listes qu'ils ont faites au mur. Rassemblez de nouveau les participants en un groupe et demandez-leur de répondre aux questions suivantes :
 - Ce plan est-il pratique dans une urgence ?
 - Quelles sont les alternatives ?
 - Comment pourrions-nous être prêts à mettre en œuvre ces plans ?
 - Pourrions-nous inclure le développement de ces compétences dans les programmes de formation actuels ?

6. Expliquez aux participants que, tout en se concentrant sur les besoins particuliers des groupes vulnérables pendant une urgence, il est aussi important de reconnaître les forces qui existent au sein des populations affectées par l'urgence et qui peuvent être exploitées pour protéger les enfants (voir les suggestions ci-dessous).

Ressources disponibles au sein des populations affectées par les urgences :

- Les personnes, par ex. enseignants, infirmiers, accoucheuses traditionnelles, maçons, menuisiers.
- Les groupes et organisations, par ex. groupes d'art dramatique, clubs de football, groupes pour enfants, organisations communautaires, groupes religieux.
- Les mécanismes de direction, par ex. dirigeants de la communauté, dirigeant religieux, conseils municipaux.





Notes pour le formateur

Discours d'introduction

Module 4
Ateliers de base 1 et 2

NOTES POUR LE FORMATEUR

Introduction aux normes de 'Assurer la Sécurité des enfants'

Assurer la Sécurité des enfants : Normes de protection des enfants

Introduction

Toute personne travaillant avec les enfants a un devoir fondamental de vigilance envers ces enfants. Nous devons tous reconnaître les risques de maltraitance et d'exploitation auxquels les enfants sont exposés, ainsi que notre responsabilité d'assurer leur sécurité, en situation d'urgence humanitaire et dans le cadre de notre action de développement à long terme. Le personnel et autres représentants d'agences d'aide humanitaire et de développement ont un rôle important dans la création d'environnements sûrs pour les enfants, où leurs droits sont respectés et où ils sont protégés contre les atteintes. Cela signifie qu'ils doivent être conscients de leur rôle et de leur responsabilité de protection et se comporter, à tout moment, avec le plus grand professionnalisme et la plus grande intégrité. Pour que cela soit invariablement le cas, nous devons avoir une approche systématique de la protection des enfants.

Cependant, de nombreuses agences ignorent encore l'importance d'intégrer des mesures de protection dans leur travail. Celles qui s'y sont employées découvrent les réels défis d'assurer la sécurité des enfants au sein de leur organisation. Elles recherchent toutes des conseils pratiques, des outils et des matériaux de soutien pour les aider à surmonter un grand nombre d'obstacles auxquels elles doivent faire face, dans leur travail, pour aborder les questions de protection de l'enfant.

Les normes contenues dans ce document fournissent aux agences une base pour développer des moyens efficaces d'assurer la sécurité des enfants. Par le biais de la sensibilisation, de bonnes pratiques et de systèmes et procédures robustes, les normes garantissent que le personnel et autres représentants seront en mesure de protéger les enfants contre les atteintes.

Les enfants, surtout ceux qui sont les plus vulnérables, méritent les plus hautes normes de soin et de protection. Ce document aidera les agences d'aide humanitaire et de développement à remplir ces normes.

Pour les agences d'aide humanitaire et de développement en contact avec les enfants, certains des problèmes et défis clés comprennent les faits suivants :

- Dans de nombreux pays, les systèmes de protection sont souvent médiocres et confrontent les agences et leur personnel à des dilemmes complexes en matière de protection de l'enfant.
- Bien que les enfants soient très résilients, en situation d'urgence, certains sont tout particulièrement vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation.
- Il existe, parmi les agences, peu de compréhension commune des questions relatives à la protection des enfants ainsi que des normes de pratique et de leurs implications organisationnelles.
- Il y a d'énormes difficultés à actionner les politiques de protection de l'enfant dans les différents contextes juridiques, sociaux et culturels dans lesquels les agences travaillent.
- Les enfants peuvent être en danger de maltraitance et d'exploitation, non seulement de la part d'individus dans les communautés où ils vivent, mais aussi du personnel d'agences, de volontaires ou d'autres représentants.

Pour ces organisations, et pour le secteur dans son ensemble, il est nécessaire de développer une compréhension commune des questions de protection de l'enfant, d'instaurer de bonnes pratiques dans tous les domaines divers et complexes dans lesquels elles fonctionnent et d'augmenter ainsi la responsabilisation dans cet aspect fondamental de leur travail. Il existe de simples politiques et procédures qui, si elles sont instaurées, renforceront grandement la protection de l'enfant. Les normes ci-dessous décrivent les mesures pouvant être prises par les agences qui cherchent à être efficaces en matière de sécurité de l'enfant.

Contexte

Depuis 2001, un certain nombre d'agences d'aide humanitaire et de développement basées au Royaume-Uni et en Suisse, ainsi que la NSPCC (association nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants) collaborent dans ces domaines afin de partager l'expérience et les connaissances et d'identifier une approche commune de la protection de l'enfant. Ces agences constituent la coalition Keeping Children Safe (Assurer la protection des enfants).

Cette initiative a développé une approche basée sur des normes adoptées, et offre aux agences une assistance très pratique pour aborder les questions identifiées ci-dessus. L'élaboration de méthodes pour assurer la sécurité des enfants est fondamentale à des activités éthiques et pour s'assurer que les enfants soient protégés. Elle permet également d'assurer la protection du personnel et d'autres représentants. Cet aspect de bonne gouvernance est également critique pour le maintien de la réputation et de la crédibilité des agences individuelles et du secteur dans son ensemble.

Les normes qui suivent assisteront toute agence à remplir son devoir de protection envers les enfants. La *Boîte à outils : Assurer la sécurité des enfants*, dont qui fait partie de ce document sur les normes, est un support de formation et de conseils sur leur mise en œuvre, qui contribuera à transformer ces normes en réalité pratique pour le personnel, les volontaires et les partenaires.

Des normes pour qui ?

Ces normes s'adressent :

 Aux ONG internationales, qu'elles soient spécifiquement centrées sur l'enfant ou pas, aux organisations internationales, aux partenaires ONG d'OING et d'OI, à d'autres ONG (nationales et locales), aux partenaires gouvernementaux et à toute autre agence devant instaurer des mesures de protection de l'enfant.

Quelques questions clés

 Comment des normes, écrites en Europe, peuvent-elles être pertinentes dans les pays en développement ?

Les divers contextes locaux dans lesquels nous travaillons et les défis que chacun pose sont pris en compte. Les normes devront être adaptées aux besoins locaux étant entendu que les contextes individuels donneront lieu à l'adaptation et au changement des procédures mais non pas des principes qui sous-tendent les normes.

Quels sont les principes qui sous-tendent les normes ?

La Convention des NU relative aux droits de l'enfant est à la base des normes, de notre charte et de notre mission, de la législation nationale et internationale, etc.

Avantages de l'application de normes relatives à la protection de l'enfant

1. Les enfants sont protégés

Aucune norme ne peut offrir aux enfants une protection totale, mais le respect de ces normes minimise le risque de maltraitance et d'exploitation des enfants.

2. Les représentants des agences sont protégés

Par l'application de ces normes, tous les représentants sauront exactement comment ils doivent se comporter avec les enfants et quoi faire en cas d'inquiétudes concernant la sécurité d'un enfant.

3. L'organisation est protégée

Par l'application de ces normes, les organisations démontrent clairement leur engagement d'assurer la sécurité des enfants. Ces normes les aideront à progresser vers des pratiques exemplaires dans ce domaine et dissuaderont les abuseurs potentiels de se joindre à l'organisation.

Vue d'ensemble des normes

Norme 1	Politique écrite relative à la sécurité des enfants	
Norme 2	Mettre la politique en pratique	
Norme 3	Éviter les atteintes aux enfants	
Norme 4	Directives écrites sur la façon de se comporter avec les enfants	
Norme 5	Répondre aux normes dans différents lieux	
Norme 6	Droits égaux à la protection pour tous les enfants	
Norme 7	Communiquer le message 'Assurer la sécurité des enfants'	
Norme 8	Éducation et formation pour assurer la sécurité des enfants	
Norme 9	Accéder aux conseils et au soutien	
Norme 10	Application et suivi des normes	
Norme 11	Collaborer avec des partenaires pour le respect des normes	

Résumé

Ces normes peuvent garantir que toutes les agences développent des pratiques assurant la sécurité des enfants contre la maltraitance et l'exploitation. Elles offrent des conseils pratiques et constituent une base pour déterminer les normes locales et comment elles seront mesurées et respectées.

Ces normes (Outil 1) sont appuyées par les autres parties de la Boîte à outils. Les normes décrivent l'action que les agences doivent entreprendre pour assurer la sécurité des enfants, le guide Comment appliquer les normes (Outil 2) explique comment les agences peuvent mettre en place ces mesures de protection des enfants, et le dossier de formation (Outil 3) aide les agences à élever les compétences, les connaissances et la sensibilisation du personnel et des autres représentants pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de protection. Le DVD (Outil 4) et le CD Rom (Outil 5) sont des matériaux de soutien.

Les enfants, surtout ceux qui sont les plus vulnérables, ceux qui sont touchés par les conflits, les catastrophes, la pauvreté absolue et la mauvaise santé, méritent les plus hautes normes de soin et de protection. Ce document aidera les agences d'aide humanitaire et de développement à remplir ces normes.





NOTES POUR LE FORMATEUR

Séance d'introduction

Exemple d'accord d'apprentissage

Un accord d'apprentissage énonce les principes de votre travail en commun. Vous devez approuver ces principes avec les participants afin d'avoir un environnement d'apprentissage fructueux. La formation sur la protection des enfants peut être troublante ; cet accord d'apprentissage vous permettra d'établir des limites et des règles pour le travail en groupe, et de faire en sorte que toutes les personnes du groupe soient traitées avec respect. Il constitue également une base sur laquelle toute transgression de ces principes sera contestée.

- Respecter et écouter ce que d'autres personnes ont à dire.
- S'aider mutuellement à apprendre.
- Pouvoir poser des questions et parler des différences.
- Reconnaître la nature émotionnelle de la protection des enfants et l'effet qu'elle peut avoir sur les personnes.

NOTES POUR LE FORMATEUR

Module 2 – Exercice 2.2 Module 3 – Exercice 3.2

Atelier de base 2

Définitions de la maltraitance

Introduction

« La maltraitance des enfants est un problème mondial profondément enraciné dans les pratiques culturelles, économiques et sociales. »

(OMS 2002)

Elle existe dans tous les pays et communautés et elle est exprimée dans les valeurs, croyances et pratiques personnelles ainsi que par des systèmes et processus sociétaux, culturels et institutionnels qui font que les enfants sont maltraités et privés de leur droit à une enfance en sécurité, à l'abri du danger, heureuse et saine. Les statistiques concernant les enfants dans le monde donnent, entre autres :

- 13 millions d'enfants deviennent orphelins à cause du SIDA.
- 1 million d'enfants à travers le monde vivent en détention.
- 180 millions d'enfants se livrent aux pires formes de travail des enfants.
- 1,2 millions d'enfants sont victimes du trafic d'enfants chaque année.
- 2 millions d'enfants sont exploités par la prostitution et la pornographie.
- 2 millions d'enfants sont estimés avoir trouvé la mort à la suite directe de conflits armés depuis 1990.
- Il y a, à tout moment, 300 000 enfants soldats.

(La Situation des enfants dans le monde, UNICEF 2004)

Les organisations non-gouvernementales (ONG) et autres agences jouent un rôle clé dans leur travail à l'échelon local pour soutenir et protéger les enfants. La mesure selon laquelle elles peuvent, elles aussi, définir et reconnaître la maltraitance des enfants et avoir des méthodes appropriées d'intervention, peut dépendre des définitions locales et nationales de la maltraitance et de la protection des enfants.

Inévitablement, ces organisations travaillent, directement ou indirectement, avec des enfants exclus et vulnérables, dans quelques-uns des pays les plus à risque ; leur personnel rencontrera donc des problèmes de maltraitance et d'exploitation. Ceux-ci pourront être principalement externes à l'organisation mais certains pourront aussi être des problèmes internes.

Définitions de la maltraitance

Il est difficile de tenter de définir la maltraitance d'enfants en tant que phénomène mondial, en raison des vastes différences culturelles, religieuses, sociales/politiques, juridiques et économiques que les enfants connaissent. Ce qui peut être considéré comme abusif dans un pays pourrait être acceptable dans un autre. La majorité de la recherche sur la maltraitance des enfants s'est effectuée dans des pays économiquement développés et elle ne précise pas sa pertinence pour les enfants qui ont une vie très différente. Il semble donc impossible d'adopter une définition unique et universelle. Mais afin que les approches de la protection des enfants soient logiques, il est essentiel que les organisations adoptent une compréhension commune de la définition de la maltraitance des enfants et des circonstances dans lesquelles leurs politique et procédures s'appliquent.

Toute définition de la maltraitance et de la négligence des enfants suppose une définition d'un enfant. Selon la CNUDE, un enfant est « un être humain âgé de moins de 18 ans ». Cependant, certains pays affirment que les enfants deviennent adultes avant 18 ans.

« La maltraitance et la négligence des enfants, que l'on appelle parfois mauvais traitement des enfants, est définie dans le Rapport mondial sur la violence et la santé comme toutes formes de mauvais traitement physique et/ou émotionnel, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, d'exploitation commerciale ou autre entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. »

(OMS, 1999 et 2002)

De nombreux enfants à travers le monde peuvent donc aisément être décrits comme étant maltraités dans un sens très général, parce qu'ils sont privés des droits humains essentiels et vivent dans des circonstances extrêmement difficiles. Pourtant, toute définition de la maltraitance doit être soigneusement examinée car nulle politique de protection des enfants ne peut aborder toute la maltraitance des enfants et une telle politique serait inefficace si elle était utilisée de la sorte.

La maltraitance des enfants est un terme général, employé pour décrire les atteintes subies par un enfant, généralement lorsqu'un parent/responsable d'enfant ou une organisation/communauté n'assure pas un niveau raisonnable de soin et de protection, ou lorsque des actes délibérément nuisibles sont commis. Des recherches et des rapports d'enquête ont élargi nos connaissances sur la maltraitance des enfants par les pairs, les frères et sœurs et par les personnes employées pour s'occuper des enfants ou par celles à qui on leur en confie la charge, aussi bien dans la communauté qu'en institution. Le rapport sur des allégations d'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants par des travailleurs humanitaires a soulevé des inquiétudes concernant la protection des enfants dans les pays en développement et a imposé aux organisations non-gouvernementales humanitaires et autres un devoir de vigilance envers leurs bénéficiaires (Comité permanent inter-agences des Nations Unies (IASC) 2002).

La protection des enfants, dans son sens le plus large, est un terme employé pour décrire les actions que les personnes, organisations, pays et communautés entreprennent pour protéger les enfants contre les actes de maltraitance (abus) et d'exploitation (par ex. violence domestique, travail des enfants, exploitation et abus commerciaux et sexuels, VIH, violence physique, pour n'en citer que quelques-uns). Il peut également être employé comme terme général pour décrire le travail effectué par des organisations dans des communautés, environnements ou programmes particuliers, qui protège les enfants contre le risque d'atteinte provenant de la situation dans laquelle ils vivent.

Dans le contexte de Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection des enfants, la protection des enfants fait référence à la responsabilité et au devoir de vigilance d'une organisation pour protéger les enfants avec lesquels elle est contact. Il est important de se rappeler que les problèmes de protection des enfants sont plus probables dans les situations d'urgence, dans celles où les enfants sont déplacés et séparés de leurs familles, ou dans celles où la famille est sous extrême pression. Il est donc important de faire la distinction entre les enfants ayant besoin de protection et les cas spécifiques de maltraitance (abus) pouvant être physique, sexuelle, et émotionnelle ou causée par la négligence.

Dans la définition générale de la maltraitance d'enfants, on distingue cinq sous-types :

- l'abus physique
- l'abus sexuel
- l'abus psychologique
- la négligence et les traitements négligents
- l'exploitation sexuelle et commerciale

Ces sous-catégories de la maltraitance des enfants et leurs définitions ont été créées suite à une vaste revue des définitions de différents pays concernant la maltraitance des enfants et à une consultation de l'OMS, en 1999, sur la prévention de la maltraitance des enfants.

L'abus physique d'un enfant est une atteinte physique réelle ou potentielle, venant d'une interaction ou d'un manque d'interaction, qui est raisonnablement sous le contrôle d'un parent ou d'une personne occupant un poste de responsabilité, de pouvoir ou de confiance. Cela peut être un incident unique ou des incidents répétés (OMS, 1999).



L'abus sexuel des enfants est le fait d'impliquer un enfant dans un acte sexuel que l'enfant ne comprend pas entièrement, pour lequel il n'est pas en mesure de donner son consentement éclairé ou pour lequel son développement ne l'a pas préparé à donner son consentement, ou qui enfreint les lois ou les tabous sociaux de la société. L'abus sexuel des enfants se manifeste par une activité entre un enfant et un adulte ou un autre enfant qui, de par son âge ou son développement, est dans une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir, le but de l'activité étant d'assouvir ou de satisfaire les besoins de l'autre personne. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, persuader ou contraindre un enfant à se livrer à un acte sexuel illégal ; l'exploitation d'un enfant par la prostitution ou par d'autres pratiques sexuelles illégales ; l'exploitation d'un enfant par l'accomplissement d'actes pornographiques, par des images et documents sur Internet (OMS, 1999). La récente utilisation de la technologie comme l'Internet par des adultes pour inciter les enfants à les rencontrer ou à prendre part à des actes sexuels virtuels est également de l'abus sexuel.

La négligence et le traitement négligent impliquent, de la part du pourvoyeur de soins, manquer d'attention ou ne pas subvenir aux besoins de développement de l'enfant : santé, éducation, développement affectif, nutrition, abri et conditions de vie sûres, dans le contexte des ressources raisonnablement disponibles à la famille ou aux pourvoyeurs de soins, ce qui entraîne ou a une grande probabilité d'entraîner un préjudice à la santé de l'enfant ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Cela inclut ne pas superviser correctement les enfants et ne pas les protéger contre les atteintes dans la mesure du possible (OMS, 1999).

La maltraitance psychologique inclut ne pas fournir un environnement de soutien approprié au développement de l'enfant, y compris la possibilité d'un attachement primaire à une personne, afin que l'enfant puisse atteindre son plein potentiel dans le contexte de la société dans laquelle il vit. Il peut également y avoir des actes envers l'enfant qui portent ou qui ont une forte probabilité de porter atteinte à la santé de l'enfant ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Ces actes doivent être sous le contrôle raisonnable du parent ou de la personne dans une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. Ces actes comprennent restreindre les mouvements, dégrader, humilier, faire de l'enfant un bouc-émissaire, menacer, effrayer, discriminer, ridiculiser ou autres formes de traitement non-physique hostile ou repoussant (OMS, 1999)

L'exploitation sexuelle est l'abus d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles ; cela inclut profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation d'une autre personne. La prostitution enfantine et le trafic d'enfants pour l'abus et l'exploitation sexuels en sont des exemples.

L'exploitation commerciale ou autre d'un enfant fait référence à l'utilisation d'un enfant pour le travail ou pour d'autres activités pour le bénéfice d'autres personnes. Cela inclut, mais sans s'y limiter, le travail des enfants. Ces activités sont au détriment de la santé physique ou mentale de l'enfant, de son éducation et de son développement moral ou socio-affectif (OMS, 1999). Les enfants recrutés dans l'armée font partie de cette catégorie.

Enfants handicapés et maltraitance. Le handicap peut rendre les enfants plus vulnérables à la maltraitance. Un traitement d'un enfant non-handicapé qui peut être considéré comme nuisible ou abusif est parfois, pour de nombreuses raisons, considéré acceptable pour un enfant handicapé. En étudiant la sauvegarde des enfants handicapés, il est essentiel de considérer non seulement les attitudes et valeurs personnelles mais aussi le contexte social dans lequel les enfants vivent ; quelle est l'attitude de la communauté vis-à-vis du handicap ? Il est essentiel de savoir comment la société traite les enfants handicapés pour deux raisons :

- Pour que les personnes ne renforcent pas une attitude ou un comportement abusif dans leur propre façon d'agir.
- Pour que le personnel puisse promouvoir la protection des droits des enfants handicapés.

Il est utile de penser à la maltraitance de deux façons. L'une est la maltraitance avec un 'm' minuscule, qui inclut la violation des droits humains de l'enfant, et la Maltraitance avec un 'M' majuscule, qui englobe les définitions précédentes de la maltraitance.

L'expérience et la recherche démontrent que le fait d'aborder les violations quotidiennes des droits humains des enfants handicapés, la maltraitance (petit m), peut jouer un rôle important pour réduire la vulnérabilité aux atteintes par la Maltraitance (M majuscule).

On pensera que les enfants handicapés risquent d'être maltraités selon la façon dont nous les considérons.

La vérité est que les enfants handicapés ont un PLUS grand risque d'être maltraités, comme le prouvent la recherche et l'expérience internationales. Les travailleurs d'aide humanitaire ont probablement rencontré de nombreux exemples d'enfants handicapés mal traités et abusés.

Les indicateurs de la maltraitance nous donnent des indices importants sur ce qui pourrait arriver à un enfant ou à une jeune personne ; ils ne doivent pas être considérés comme isolés du reste de la vie et de l'expérience de l'enfant.

Pour les enfants handicapés, les indicateurs de la maltraitance peuvent être masqués ou faussés par leur handicap. On pourrait dire :

- les blessures sont auto-infligées
- le comportement est symptomatique du handicap
- l'allégation d'un enfant handicapé est fausse parce qu'il ne sait pas de quoi il parle
- l'enfant doit être traité de la sorte pour son bien, par ex. l'attacher ou l'enchaîner, ne pas le nourrir, l'enfermer, ne pas l'habiller, etc.

Il est donc important de reconnaître que les enfants handicapés peuvent être maltraités et subir des atteintes, et que les effets de la maltraitance peuvent être plus dangereux, par ex. ne pas nourrir un enfant qui ne peut se nourrir seul entraînera sa mort. La protection des enfants handicapés pourrait demander une plus grande réflexion et une plus grande attention, surtout quand une communauté ou une société ne reconnaît pas les droits humains des enfants handicapés.

Autres formes de maltraitance

Abus et images d'abus d'enfants sur l'Internet

Des images d'abus d'enfants (que l'on appelle couramment pornographie enfantine) se définissent comme toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant se livrant à des actes sexuels explicites, réels ou simulés, ou comme toute représentation des parties génitales d'un enfant à des fins sexuelles. Aujourd'hui, avec la technologie, les enfants peuvent être encore plus soumis à l'abus par l'Internet. Il existe un commerce de la transmission d'images d'abus d'enfants. Avec les appareils photos numériques et de téléphone portable, il est possible de faire circuler des images d'enfants sur l'Internet sans qu'ils le sachent. En utilisant l'Internet, les enfants peuvent aussi courir le risque d'entrer en contact avec des personnes qui leur veulent du mal. De plus amples renseignements se trouvent dans la section sur les abuseurs sexuels d'enfants du **Module Quatre** du *Dossier de formation et dans le Guide du comment faire dans la Norme 3 sur la Prévention*.

Des renseignements supplémentaires et des conseils aux parents, responsables d'enfants, enfants et jeunes personnes, sur la sécurité sur Internet se trouvent à : www.ceop.gov.uk et www.thinkuknow.co.uk.

La maltraitance liée aux croyances en la 'possession' et la 'sorcellerie' ou aux croyances spirituelles ou religieuses

La maltraitance liée aux croyances en la 'possession par des esprits', la 'sorcellerie' ou à d'autres croyances spirituelles peut survenir lorsque les communautés ou les personnes croient qu'un enfant ou qu'un adulte est possédé par des esprits malveillants et qu'il faut agir pour 'punir' la personne que l'on prétend être possédée, ou pour la libérer des esprits.

La maltraitance d'enfants liée aux accusations de 'possession' ou de 'sorcellerie' se produit généralement quand l'enfant est jugé être 'différent' (l'enfant pourrait être désobéissant, malade ou handicapé) et l'accusateur (souvent de petits groupes de

personnes apparentées d'une façon ou d'une autre à l'enfant) pense qu'il doit l'exorciser. Ces croyances peuvent donner lieu à des pratiques extrêmement cruelles envers les enfants, par ex. les battre violemment, les brûler, les affamer, les isoler, les taillader ou les poignarder, et peuvent même entraîner leur mort. Les cérémonies rituelles ou autres pratiques qui font du mal aux enfants peuvent aussi être incluses dans ces pratiques nuisibles.

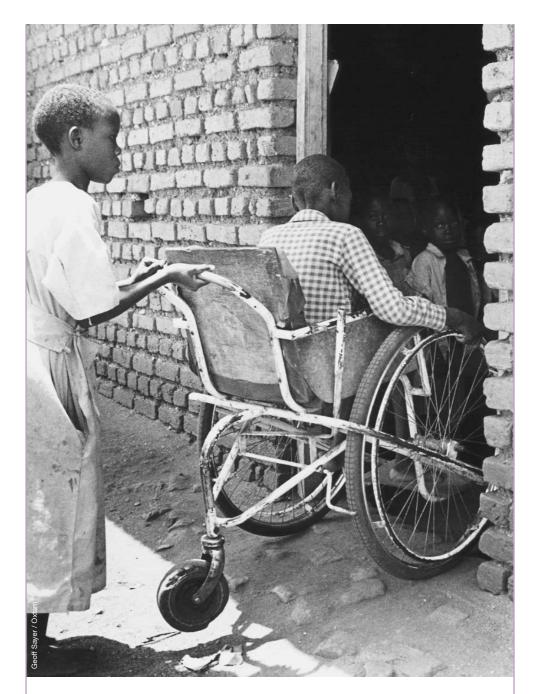
La croyance en la 'possession' et la 'sorcellerie' est très répandue et ne se confine pas à des cultures, religions ou pays particuliers. (www.everychildmatters.gov.uk)

L'abus spirituel se manifeste lorsqu'un dirigeant spirituel ou quelqu'un en situation de pouvoir spirituel ou d'autorité (que ce soit une organisation, une institution, une église ou une famille) abuse de son pouvoir ou de son autorité et de la confiance qu'on lui accorde, dans l'intention de contrôler, de persuader, de manipuler ou de dominer un enfant. L'abus spirituel concerne toujours l'abus de pouvoir dans un cadre de croyance ou de pratique spirituelle afin de satisfaire les besoins de l'abuseur (ou de rehausser sa position) aux dépens des besoins de l'enfant. L'abus spirituel cause du tort à l'enfant et peut être lié à d'autres formes d'abus, comme l'abus physique, sexuel et psychologique. (Note : Cette définition s'applique dans un contexte chrétien et doit être adaptée aux problèmes spécifiques d'autres contextes religieux.)

L'abus de confiance. Une relation de confiance est une relation selon laquelle une partie est en position de pouvoir ou d'influence sur une autre partie en vertu de son travail ou de la nature de son activité. Un abus de confiance peut être commis par un enseignant, par exemple, ou par un travailleur humanitaire ou de développement, un entraîneur sportif, un guide scout ou un dirigeant religieux. Il est important que les personnes qui sont en position de confiance comprennent bien les responsabilités que cela entraîne et qu'elles aient des recommandations précises pour ne pas abuser de leur position ou se placer dans une position où des allégations d'abus, qu'elles soient justifiées ou pas, pourraient être faites. La relation pourrait être déformée par la crainte ou la faveur. Il est essentiel que les personnes qui se trouvent dans ces positions de confiance comprennent le pouvoir que cela leur donne sur ceux dont elles s'occupent et la responsabilité qu'elles doivent assumer en conséquence. Ceci est particulièrement important dans le contexte d'aide humanitaire, lorsque les personnes en position de pouvoir contrôlent aussi l'aide et les ressources.

Valeurs culturelles. Bien qu'il y ait certains facteurs communs comme la mauvaise situation économique, la violence dans le foyer, l'abus de drogues et d'alcool qui augmentent la probabilité que les enfants soient maltraités, les facteurs les plus puissants sont spécifiques à la culture et à la société dans lesquelles l'enfant vit. Il est fondamental de déterminer quelles sont les pratiques culturellement acceptées pour élever les enfants et quelle est l'attitude envers la foi, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle dans différents pays et régions. Ce n'est pas dans le but de baisser le niveau d'intérêt, ou de tolérer la maltraitance, mais plutôt de comprendre l'environnement dans lequel elle se produit et l'attitude de la communauté à ce sujet.





Facteurs additionnels

Des études de recherches ont accru la sensibilisation de l'impact néfaste potentiel sur le développement affectif des jeunes personnes qui vivent dans des familles où la violence domestique, des problèmes de santé mentale, l'abus de drogues ou d'alcool pourraient être présents. Les enfants qui s'occupent de parents handicapés peuvent aussi avoir des besoins additionnels de soutien.

Les **brimades** sont aujourd'hui reconnues comme étant de plus en plus néfastes pour les enfants et les jeunes personnes. Elles peuvent prendre la forme d'intimidation physique, verbale – y compris les remarques racistes et sexistes – ou émotionnelle – par exemple isoler ou exclure une personne. Elles sont difficiles à définir mais concernent toujours une personne moins puissante qui fait l'objet d'une hostilité intentionnée.

Ces notes ont été préparées en utilisant divers sources et matériaux originaux. Des ressources supplémentaires d'information sont disponibles sur les sites www.nspcc.org.uk et www.who.int.

Des matériaux supplémentaires pour les professionnels qui travaillent avec les enfants peuvent être téléchargés de : www.nspcc.org.uk/freshstart. **Fresh Start** facilite des pratiques communes multidisciplinaires concernant l'abus sexuel des enfants et agit comme intermédiaire pour l'apprentissage par l'exemple de bonnes pratiques.

NOTES POUR LE FORMATEUR / POLYCOPIÉ

Module 3 - Exercice 3.1

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE)

Ce qui suit est une version simplifiée de la CNUDE. La convention contient 54 articles en tout et certains articles n'ont pas été inclus parce qu'ils ont trait à l'aspect technique de la mise en œuvre de la convention.

Les Articles 2, 3 et 12 sous-tendent tous les droits inclus dans la CNUDE.

Ce n'est pas un texte officiel mais simplifié, dans le but de sensibiliser les enfants et les jeunes personnes.

Article 1 Tout le monde a tous ces droits	Article 10 Si tu vis dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de les rejoindre et de vivre avec eux.
Article 2 Tu as le droit d'être protégé contre la discrimination. Cela signifie que personne ne peut te maltraiter en raison de la couleur de ta peau, de ton sexe ou de ta religion, si tu parles une autre langue, si tu as un handicap, si tu es riche ou pauvre.	Article 11 Personne ne peut te kidnapper.
Article 3 Tous les adultes doivent toujours faire ce qui est dans ton intérêt.	Article 12 Tu as le droit d'avoir une opinion et ton opinion doit être écoutée et prise au sérieux.
Article 6 Tu as le droit à la vie.	Article 13 Tu as le droit d'être informé et d'exprimer ce que tu penses, par l'art, la parole et l'écriture, sauf si cela viole le droit des autres.
Article 7 Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité.	Article 14 Tu as le droit de penser ce que tu veux et d'adopter la religion de ton choix, avec les conseils de tes parents.
Article 8 Tu as le droit d'avoir une identité.	Article 15 Tu as le droit de rencontrer des amis et de rejoindre ou de créer des clubs, sauf si cela viole le droit des autres.
Article 9 Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf si cela est contraire à ton intérêt.	Article 16 Tu as le droit d'avoir une vie privée. Par exemple, tu peux avoir un journal intime que d'autres personnes n'ont pas le droit de lire.
Article 18 Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si c'est possible.	Article 17 Tu as le droit d'obtenir de l'information par les médias : la radio, les journaux, la télévision, etc., du monde entier. Tu dois aussi être protégé contre l'information qui pourrait te nuire.

Notes pour le formateur

147

Article 19 Tu as le droit d'être protégé contre la violence ou les mauvais traitements.	Article 27 Tu as le droit à un niveau de vie décent. Cela signifie que du dois avoir de la nourriture, des vêtements et un logement.
Article 20 Tu as le droit à une protection spéciale et à une aide si tu ne peux pas vivre avec tes parents.	Article 28 Tu as le droit à l'éducation.
Article 21 Tu as le droit de recevoir les meilleurs soins si tu es adopté ou placé dans une famille ou dans une institution.	Article 29 Tu as le droit à une éducation qui tente de développer, autant que possible, ta personnalité et des aptitudes et qui t'encourage à respecter les droits et les valeurs des autres, ainsi que l'environnement.
Article 22 Tu as le droit à une protection spéciale et à une aide si tu es réfugié. Un réfugié est quelqu'un qui a dû quitter son pays pour raison de sécurité.	Article 30 Si tu viens d'un groupe minoritaire de par ta race, ta religion ou ta langue, tu as le droit de jouir de ta propre culture, de pratiquer ta propre religion et d'utiliser ta propre langue.
Article 23 Si tu es handicapé, mentalement ou physiquement, tu as le droit de recevoir une éducation et des soins spéciaux pour t'aider à te développer et à mener une vie épanouissante.	Article 31 Tu as le droit de jouer et de te relaxer en faisant du sport, de la musique et du théâtre.
Article 24 Tu as le droit de jouir du meilleur état de santé possible, de recevoir des soins médicaux et une information qui t'aideront à rester en bonne santé.	Article 32 Tu as le droit d'être protégé contre toute forme de travail nuisible à ta santé ou à ton éducation.
Article 38 Tu as le droit d'être protégé en temps de guerre. Si tu as moins de 15 ans, tu ne dois pas servir dans l'armée ou prendre part aux hostilités.	Article 33 Tu as le droit d'être protégé contre les drogues dangereuses.
Article 39 Tu as le droit d'être aidé si tu as été blessé, négligé ou maltraité.	Article 34 Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.
Article 40 Tu as le droit d'être aidé pour te défendre si tu es accusé d'avoir violé la loi.	Article 35 Personne n'a le droit de te kidnapper ou de te vendre.
Article 42 Tous les adultes et les enfants doivent connaître cette convention. Tu as le droit de connaître tes droits et les adultes doivent aussi les connaître.	Article 37 Tu as le droit de ne pas être puni de manière cruelle ou blessante.

NOTES POUR LE FORMATEUR/POLYCOPIÉ

Module 3 - Exercice 3.1

Le cadre juridique de la protection des enfants

Introduction

Les enfants ont des droits humains universels protégés, en commun avec le reste de la population mais ils ont en plus, de par leur dépendance, leur vulnérabilité et leurs besoins développementaux, certains droits supplémentaires. Ce polycopié expose les fondations juridiques de la protection des enfants réfugiés et déplacés, et prend, comme point de départ, la responsabilité primaire de l'État de protéger les droits de tous les habitants de son territoire. La protection des enfants réfugiés et déplacés a sa racine dans les droits internationaux de l'homme, dans le droit humanitaire et dans la loi relative aux réfugiés. Ces sources constituent le cadre pour un ensemble de normes minimales de base concernant les enfants ; un cadre juridique qui peut porter assistance à ceux qui travaillent pour les enfants réfugiés et déplacés.

Il est important de s'assurer que les besoins et droits spéciaux des enfants et adolescents réfugiés soient ressentis, compris et abordés par ceux qui cherchent à les protéger et à les assister.

Concepts clés

- 1. La base juridique pour une action hiérarchisée en faveur des enfants est établie de longue date dans le droit international.
- 2. La Convention sur les droits de l'enfant (CDE) fournit un code complet des droits qui présente les normes les plus élevées de protection et d'assistance pour les enfants de tout système international.
- 3. La question de statut juridique des enfants est particulièrement importante et a des implications considérables pour assurer l'enregistrement des naissances.
- 4. Par principe, les enfants ne doivent pas être détenus et il existe un certain nombre de mesures spéciales pour protéger les enfants contre la détention illégale ou arbitraire.
- 5. Il y a un risque particulier que les enfants réfugiés ou déplacés soient victimes de nombreux types de maltraitance et d'exploitation, y compris le travail des enfants et l'exploitation sexuelle. Les droits à la protection sont établis par la CDE et d'autres instruments internationaux.
- 6. La sauvegarde de l'unité familiale et la réunification familiale sont reconnues être une priorité dans le droit international.
- 7. L'éducation est reconnue comme un droit humain universel qui est institué par un grand nombre d'instruments internationaux et régionaux.
- 8. La CDE établit le droit à un niveau de santé le plus élevé qu'il soit possible d'atteindre pour les enfants.
- 9. Les droits et libertés civils institués par la CDE s'appliquent de la même manière à tous les enfants ; ceux-ci doivent avoir des opportunités d'exprimer leurs opinions pour les affaires qui les concernent et doivent être encouragés à prendre part aux activités de la communauté.
- 10. La CDE et autres instruments donnent le droit à une protection spécifique pour les enfants qui se trouvent en situation de conflit armé.

L'importance de la CDE et d'autres instruments

Tous les pays à l'exception de deux (La Somalie et les USA) sont parties à la Convention sur les droits de l'enfant (CDE). À ce titre, elle peut être considérée comme quasi universellement applicable. Elle est juridiquement contraignante pour tous les gouvernements qui y sont parties et s'applique à tous les enfants sous la

juridiction de chaque État, et non pas uniquement à ceux qui sont citoyens de cet État. Le principe de non-discrimination est effectivement clairement énoncé dans l'article 2(1) et couvre indubitablement les enfants réfugiés et déplacés, y compris les adolescents.

La CDE définit un 'enfant' comme toute personne de moins de 18 ans, « à moins que, selon la juridiction dont dépend l'enfant, la majorité ne soit atteinte plus tôt » (Article 1). Pour l'application normale de la convention, cela signifie que cette définition peut s'appliquer à toute personne jusqu'à l'âge de 18 ans, à moins qu'il ne soit démontré que, selon la loi en vigueur dans le pays, la personne est adulte, à toutes fin ou pour cette application spécifique. Quoi qu'il en soit, la 'formule' de la CDE laisse entendre que cette exception doit être interprétée comme étant avantageuse, c'est-à-dire que les moins de 18 ans peuvent faire valoir les avantages d'être adulte s'ils sont accordés par la loi nationale, tout en pouvant revendiquer la protection de la CDE.

Points clés de l'apprentissage

- La base juridique pour une action hiérarchisée en faveur des enfants existe déjà dans le droit international.
- La loi régissant les réfugiés internationaux et les droits de l'homme ainsi que le droit humanitaire, de même que la législation régionale et nationale, constituent le cadre général pour la protection des enfants réfugiés et déplacés.
- Les travailleurs humanitaires doivent s'appuyer sur ce cadre dans leur travail quotidien de protection des enfants réfugiés et déplacés, y compris les adolescents.

Un élément fondamental de la protection des enfants est la reconnaissance que les États ont la responsabilité primaire de protéger les droits humains de toutes les personnes qui vivent sur leur territoire. Les enfants ont des droits humains universels protégés, en commun avec le reste de la population mais ils ont en plus, de par leur dépendance, leur vulnérabilité et leurs besoins développementaux, certains droits supplémentaires.

La base juridique pour une action hiérarchisée en faveur des enfants existe déjà dans le droit international.

Une bonne connaissance du droit international est importante car il énonce les obligations d'un pays à protéger les enfants réfugiés et déplacés. Il fournit également le cadre dans lequel les personnes qui travaillent pour les enfants réfugiés et déplacés doivent opérer.

Droit international

Il serait utile, comme point de départ, de considérer la nature des obligations internationales d'un pays de protéger les personnes réfugiées et déplacées. En général, elles découlent du droit international coutumier, des traités, des instruments non-obligatoires et des instruments régionaux.

Droit international coutumier

En fait, le droit international coutumier est l'adhésion universelle à une règle de droit et la pratique continue de cette règle de droit par les pays. Quelques-unes des garanties et la protection offerte par les instruments internationaux ont été incorporées dans le droit international coutumier. Cela signifie que ces règles peuvent être invoquées pour protéger les personnes réfugiées et déplacées dans un pays, que celui-ci ait ou pas ratifié un traité qui contient ce droit ou cette garantie spécifique. Par exemple, tous les enfants sont protégés contre l'esclavage et le commerce d'esclaves, la torture et autres traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants, de même que contre la discrimination raciale et la détention arbitraire prolongée.

De plus, les dispositions relatives aux enfants dans le Protocole I et le Protocole II de la Quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, ont recueilli une large adhésion. Il a été avancé que ces protocoles ont obtenu le statut de règles de droit international coutumier, devenant même obligatoires pour les groupes dissidents en cas de conflit non international.



Droit des traités

Un traité est juridiquement contraignant pour les États qui ont consenti à être liés par ses dispositions ; autrement dit, les États qui ont ratifié le traité et qui y sont donc parties. Les traités sont également appelés conventions, engagements formels et protocoles.

Trois instruments : droit des traités, droits internationaux de l'homme, droit humanitaire et relatif aux réfugiés, forment la base de la protection des enfants réfugiés et déplacés et doivent être considérés comme complémentaires les uns des autres. Par analogie, on peut les considérer comme trois pièces dans une maison : trois composants distincts mais faisant partie intégrante de la structure générale. Ils abordent tous des problèmes différents mais cherchent à atteindre le même but, c'est-à-dire la protection des personnes réfugiées et déplacées. Les différences se trouvent non pas tant dans le contenu ou la substance des instruments de la loi, mais plutôt dans les mécanismes d'application, la supervision internationale, la promotion et la diffusion.

Les droits de l'homme s'appliquent à tous les êtres humains sans discrimination, autrement dit, aux nationaux, aux réfugiés et aux personnes déplacées. Le droit des personnes réfugiées aborde des questions spécifiques aux réfugiés mais pas tous les droits de l'homme essentiels et fondamentaux des personnes qui ont besoin d'être protégées. Dans ce sens, les droits de l'homme peuvent être utilisés pour compléter le droit existant des personnes réfugiées. De même, le droit humanitaire pourrait couvrir la protection des personnes réfugiées ou déplacées dans les circonstances où les autres lois ne sont pas applicables.

Selon la loi applicable aux réfugiés, l'Article 5 de la Convention de 1951 prévoit clairement l'application d'autres instruments accordant « des droits et avantages » aux réfugiés. Ces autres instruments incluent les droits internationaux de l'homme et le droit humanitaire.

Instruments régionaux

Il est souvent plus facile pour les États d'approuver et d'appliquer des instruments régionaux parce qu'ils permettent une approche commune de certains sujets et abordent des problèmes spécifiques à la région/au pays concerné. Les instruments régionaux sont généralement adoptés dans le cadre d'une organisation régionale. Il existe divers systèmes régionaux des droits de l'homme en Afrique, en Europe, aux Amériques et dans les États islamiques et arabes. Les instruments régionaux peuvent parfois fournir des normes de protection plus élevées qu'un traité international. Par exemple, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant interdit toutes formes de recrutement militaire des enfants de moins de 18 ans, tandis que le Protocole facultatif de la Convention sur les droits de l'enfant permet, dans certains cas, le recrutement volontaire d'enfants de moins de 18 ans, par les États.

Législation nationale

La législation nationale contient les dispositions pratiques pour protéger les enfants réfugiés, y compris des mesures et mécanismes concrets de mise en œuvre. Dans certains États, la constitution garantit quelques-unes des normes contenues dans les instruments internationaux. Certains traités internationaux ont automatiquement force de loi, ce qui signifie qu'ils peuvent être invoqués directement devant les tribunaux, tandis que d'autres peuvent l'être uniquement lorsque les dispositions ont été préalablement incluses dans la législation nationale.

Souvent, le fait qu'une loi existe pour protéger certains droits n'est pas suffisant si elle ne prévoit pas aussi tous les pouvoirs et institutions juridiques nécessaires pour assurer sa réalisation efficace. Le personnel travaillant dans un pays doit toujours se référer à la législation nationale de l'État et aux divers mécanismes pour son application.

Instruments non contraignants

Les principes et pratiques du droit international sont souvent énoncés dans des déclarations, résolutions, principes et directives. Bien qu'ils n'aient aucun effet contraignant pour les États, ils représentent néanmoins un large consensus de la part de la communauté internationale. Quelquefois, ils peuvent être plus détaillés que les traités et peuvent les compléter.

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont un exemple qui identifie les droits et garanties relatifs à la protection des personnes déplacées internes dans toutes les phases de leur déplacement. Ils prévoient une protection contre le déplacement arbitraire, offrent une base de protection et d'assistance pendant le déplacement et incluent des garanties pour leur sauf retour, leur réinstallation et leur réintégration. Bien qu'ils ne constituent pas un instrument contraignant, ces principes concordent avec les droits internationaux de l'homme, le droit humanitaire et la loi analogue concernant les réfugiés et les reflètent.

Cadre juridique pour les enfants réfugiés et déplacés

Droits de l'homme

Les droits de l'homme sont des droits inaliénables dus à tous les êtres humains. Les traités et autres sources de droit servent généralement à protéger officiellement les individus et les groupes contre les actions qui entravent leurs libertés fondamentales et leur dignité humaine.

Des exemples de traités sur les droits internationaux de l'homme incluent la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Pacte international sur les droits civils et politiques et la Convention contre la torture.

Quelques caractéristiques les plus importantes des droits de l'homme sont :

- Les droits de l'homme sont fondés sur le respect de la dignité et de la valeur de chaque individu.
- Les droits de l'homme sont universels, ce qui signifie qu'ils s'appliquent de la même manière et sans discrimination à tous les individus.
- Les droits de l'homme sont inaliénables, c'est-à-dire que nulle personne ne peut être privée de ses droits humains sauf dans des situations spécifiques exceptionnelles, par exemple, en temps de guerre où la liberté de mouvements peut être restreinte.
- Les droits de l'homme sont indivisibles, étroitement liés et interdépendants, car il ne suffit pas de respecter certains droits de l'homme et pas d'autres.

Contrairement au droit des réfugiés, certains traités sur les droits internationaux de l'homme ont des dispositions pour que des organes contrôlent leur application par les États. Ces 'organes de traités' examinent les rapports sur l'application des droits de l'homme soumis par les États. Ils peuvent également émettre des opinions sur le contenu et la portée de droits particuliers. Des exemples d'organes de traités et des conventions qu'ils contrôlent sont : le Comité des droits de l'enfant (CDE) ; le Comité contre la torture (CCT) ; le Comité des droits de l'homme (CDH) ; le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ; le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC) ; et le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale (CEDR).

Droit des réfugiés

Le droit juridique pour protéger les réfugiés est composé de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, des instruments régionaux pour les réfugiés ainsi que des conclusions, politiques et principes directeurs du Comité exécutif du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

L'application du droit des réfugiés est principalement la responsabilité des États, bien que le HCR ait la tâche de superviser l'application de la Convention de 1951 et que les États soient obligés de coopérer avec le HCR selon l'Article 35.

La Convention de 1951 et son Protocole de 1967 s'appliquent à toutes les personnes qui sont réfugiées, telles qu'elles sont définies dans les instruments. « Toutes les personnes » incluent clairement les enfants et les adolescents. L'âge n'est pas remis en question en ce qui concerne l'application non discriminatoire des articles de la Convention, et comme celle-ci définit un réfugié sans tenir compte de l'âge, il n'existe aucune disposition spéciale pour le statut des enfants réfugiés.



Les enfants ont donc le droit de chercher asile et d'être protégés selon les instruments concernant les réfugiés, sur la base de leurs propres revendications. De plus, lorsqu'ils sont accompagnés par un ou deux parents ou tuteurs, on peut leur accorder, en tant que personne à charge, le statut dérivé de réfugié, et ils peuvent ainsi bénéficier de la protection dont ils ont besoin. Bien que le statut dérivé ne soit nécessaire dans aucun article des traités concernant les réfugiés, les États accordent malgré tout ce statut afin de favoriser l'unité familiale³.

Parce qu'ils bénéficient du statut de réfugié, les enfants réfugiés bénéficient des droits accordés à tous les réfugiés, tels qu'ils sont énoncés dans le droit des réfugiés et les lois nationales. Ces droits incluent, par exemple :

- le droit de ne pas retourner dans les territoires où leur vie ou leur liberté serait menacée en raison de leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leur opinion politique.
- le droit au même traitement accordé aux citoyens du territoire en ce qui concerne l'éducation élémentaire.

Le HCR a diffusé, en 1993, une politique sur les enfants réfugiés et, en 1994 : Enfants réfugiés : directives sur la protection et la prise en charge. Le Comité exécutif du HCR a également adopté un certain nombre de conclusions sur les enfants et adolescents réfugiés en 1987 (Conclusion numéro 47), en 1989 (Conclusion numéro 59) et en 1997 (Conclusion numéro 84) qui recommandent les politiques et les mesures à adopter par les États pour renforcer la protection des enfants réfugiés.

Droit humanitaire

Les principaux traités de droit humanitaire international sont les quatre Conventions de Genève de 1949 et les deux protocoles de 1977. La quatrième convention aborde spécifiquement la protection des civils et est donc de la plus haute pertinence et de la plus haute importance pour les populations réfugiées et déplacées.

L'accent principal des quatre conventions porte sur les situations de conflit armé international, bien que l'Article 3 commun aux quatre conventions oblige toutes les parties d'un conflit armé « non international », y compris les factions armées dissidentes, de respecter certaines règles humanitaires minimales vis-à-vis des personnes qui ne prennent pas, ou qui ne prennent plus part aux hostilités. Selon l'Article 3, les enfants sont inclus comme tout autre civil.

En temps de conflit, le droit humanitaire international vise à protéger les personnes qui ne prennent pas, ou qui ne prennent plus part aux hostilités (c.à.d. qui ne sont pas armées) et à régir ou restreindre les méthodes et moyens de la guerre. Il développe le concept de traitement humain.

Le droit humanitaire international s'applique non seulement aux conflits entre deux ou plusieurs États (conflits armés internationaux) mais également lorsque le conflit a lieu sur le territoire d'un État unique, généralement entre le gouvernement et des forces dissidentes (conflits internes). Afin de développer les mesures de protection disponibles aux populations civiles dans les conflits armés, deux protocoles ont été adoptés en 1977 : le Protocole II renforce l'Article 3 commun aux Conventions de Genève.

- Le Protocole I a trait à la protection des victimes de conflits armés internationaux
- Le Protocole II a trait à la protection des victimes de conflits armés non internationaux

Entre les quatre Conventions de Genève, le Protocole I et le Protocole II, plus de 20 dispositions donnent une protection spéciale aux enfants touchés par le conflit armé.

Dans le droit humanitaire international, aussi bien pendant les conflits armés internationaux que dans les conflits armés internes, les enfants jouissent de la protection sur deux niveaux : premièrement en tant que membres de la population civile générale, et deuxièmement parce qu'ils appartiennent à une catégorie vulnérable méritant une protection spécifique. L'Article 38, paragraphe 5 de la

3 Conclusion du Comité exécutif No. 47 (XXXVIII) (1987) « recommande que les enfants qui accompagnent leurs parents soient traités comme réfugiés si l'un des parents est considéré être un réfugié. »



Convention de Genève IV stipule que, bien que la population civile protégée doive en principe recevoir le même traitement que les étrangers en temps de paix, les enfants de moins de 15 ans doivent bénéficier de tout traitement préférentiel accordé aux catégories de la population autochtone.

De plus, sur le plan des principes généraux, l'Article 77, paragraphe 1 du Protocole I stipule que « les enfants doivent faire l'objet d'un respect particulier et doivent être protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur. Les parties au conflit doivent leur fournir les soins et l'aide qu'ils nécessitent ». Cette protection est présumée s'appliquer à tous les enfants, sans exception, qui sont victimes d'un conflit armé international. Notez que la même protection est accordée par l'Article 4.3 du Protocole II relatif à la protection des victimes de conflits armés non internationaux.

Auteur: Katharina Samara, ICVA

NOTES POUR LE FORMATEUR/POLYCOPIÉ

Module 3

Que faire si quelqu'un vous dit avoir été maltraité

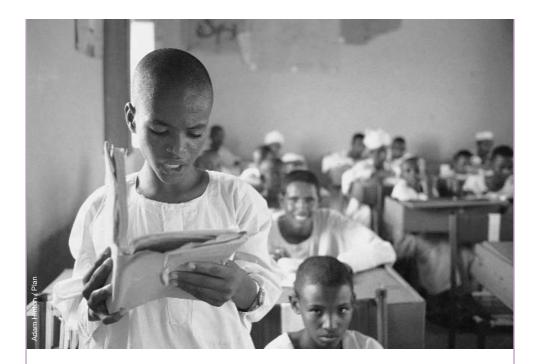
Le principe directeur pour répondre à un problème quelconque ayant trait à la protection des enfants est que la sécurité et le bien-être de l'enfant sont toujours primordiaux. Aucun enfant ne doit être mis en plus grand danger par quelque action que vous entrepreniez.

Si une jeune personne vous informe qu'elle est inquiète au sujet du comportement d'une autre personne envers elle ou fait une allégation directe, vous devez :

- réagir calmement
- la réassurer qu'elle a eu raison d'en parler, mais ne promettez pas de garder la confidentialité
- prendre ce qu'elle dit au sérieux, même si cela concerne quelqu'un qui, vous en êtes certain, ne lui ferait pas de mal. Nous savons, d'après notre expérience, que nous devons écouter ce que l'on nous dit, même s'il est difficile de le croire
- éviter les questions insidieuses (dites « que s'est-il passé ensuite ? », non pas « Il t'a touché la jambe ? ») Essayez de bien comprendre ce que la personne vous dit
- veillez à la sécurité de l'enfant ou de la jeune personne. Si il/elle a besoin de soins médicaux urgents, assurez-vous que les docteurs ou le personnel hospitalier sache qu'il s'agit d'un problème de protection de l'enfant
- contactez les parents et les personnes responsables de l'enfant seulement après avoir obtenu les conseils et recommandations de la personne désignée à la protection des enfants dans l'organisation, de votre responsable ou des agences externes.

Enregistrer l'information

- L'utilisation d'un formulaire de déclaration standard est un bon moyen de s'assurer de recueillir toute l'information pertinente et importante (voir l'exemple de formulaire sur le CD Rom).
- Toute inquiétude, allégation ou révélation doit être écrite dès que possible. Le document doit être signé et daté. Il est très important que le personnel et autres personnes ne promettent jamais de garder la confidentialité à l'enfant révélant la maltraitance ou à un adulte révélant une inquiétude au sujet d'un autre adulte ou donnant des informations sur son propre comportement. Les membres du personnel et autres personnes doivent préciser qu'ils sont obligés de suivre cette politique et doivent expliquer l'aboutissement possible de toute information leur ayant été divulguée.
- Les déclarations doivent être détaillées et précises. Elles doivent centrer sur ce que vous et l'autre personne avez dit, ce qui a été observé, qui était présent et ce qui s'est passé. La spéculation et l'interprétation devront être clairement distinguées du rapport des faits.
- À ce stade, tout problème, révélation ou allégation est présumé et non pas prouvé.
- Toutes ces déclarations doivent être traitées comme confidentielles. Elles doivent être communiquées seulement aux personnes indiquées dans le modèle de déclaration ci-dessus. La responsabilité de chaque personne possédant l'information est de garder la confidentialité. Dans certains cas, le personnel et autres personnes seront obligés de signaler les inquiétudes aux organes externes appropriés. Cela se fera généralement après la procédure de déclaration, toutefois, si pour protéger les enfants une action urgente est nécessaire, cela pourra se faire avant la procédure de déclaration.



Allégation concernant la maltraitance ou l'exploitation possible d'un enfant par un membre du personnel

Certaines questions et procédures devront être considérées si la plainte concerne l'exploitation/la maltraitance possible d'un enfant par un membre du personnel. Le CD Rom contient des recommandations spécifiques ainsi qu'un exemple d'outil de planification d'une investigation que les organisations peuvent adapter dans ces situations. Des matériaux supplémentaires sont disponibles sur le site d'ICVA www.icva.ch sous la rubrique du projet Building Safer Organisations (Créer des organisations plus sûres) et une copie des protocoles de déclaration modèles peut être téléchargée. De plus, si un membre du personnel est soupçonné posséder des images pornographiques d'enfants sur un ordinateur, ou s'il est prouvé qu'il en possède, ou s'il est soupçonné d'avoir commis un crime sur Internet, cela devra être signalé à la police. L'Internet Watch Foundation www.iwf.org.uk et Virtual Global Taskforce www.virtualglobaltaskforce.com (une alliance internationale d'agences pour l'application de la loi travaillant en commun pour la sécurité de l'Internet) peuvent être contactés pour plus de renseignements dans ce domaine.

NOTES POUR LE FORMATEUR

Module 2 – Définitions de la maltraitance Module 4 – Les délinquants sexuels

Atelier de base 1

Maltraitance et risque organisationnels

Ces notes fournissent des matériaux supplémentaires et complètent toute présentation sur les normes pour assurer la sécurité des enfants, sur les définitions de la maltraitance et sur les délinquants sexuels.

Introduction

Il est important, en étudiant le problème de maltraitance des enfants et les risques pour les agences internationales/nationales, de considérer un éventail de possibilités pouvant inclure ou indiquer la possibilité de maltraitance.

- Il est important de placer la maltraitance des enfants dans un contexte plus large : bien qu'il puisse être utile de distinguer les types de délinquants sexuels, la différence pourrait simplement être une différence de degré et il est important de reconnaître qu'un grand nombre d'individus pourraient représenter un risque pour les enfants.
- De même, tous les enfants doivent être considérés comme vulnérables à l'abus, et non pas uniquement ceux qui se trouvent dans des situations à grand risque, bien que certains enfants puissent être plus résilients et plus en mesure de se protéger.
- Certains enfants peuvent être plus en danger que d'autres, les enfants handicapés, les enfants se trouvant dans des situations d'urgence et de conflit ; les enfants non accompagnés peuvent être particulièrement vulnérables.
- Les enfants peuvent être victimes d'abus opportuniste et il est important que les organisations reconnaissent que des employés peuvent abuser sexuellement en fonction des circonstances dans lesquelles ils se trouvent plutôt qu'en raison d'une activité prédatrice pédophile préméditée.
- Les femmes peuvent parfois commettre l'abus sexuel.

Il est essentiel que les agences se penchent sur la possibilité qu'un membre de leur personnel ou qu'un autre représentant de l'organisation puisse faire du mal à un enfant ou le maltraiter, et qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter ce danger ou pour gérer de tels cas. Il est également important de développer une orientation plus large de protection qui considère comment un éventail de problèmes de protection pourrait survenir dans leur organisation.

Mauvaises pratiques

Le personnel et autres personnes en relation officielle avec les bénéficiaires sont en position de confiance et doivent maintenir les limites professionnelles. Une relation professionnelle donne automatiquement aux individus un pouvoir et un statut, et cela doit être reconnu. Il est important de le savoir afin d'éviter les facteurs qui influent et qui ont des effets adverses sur une relation qui est supposée être une relation d'aide.

Les mauvaises pratiques peuvent être précurseurs de maltraitance. Par exemple, les employés qui ont recours au châtiment corporel pour 'contrôler' les enfants avec lesquels ils travaillent peuvent passer à la maltraitance physique si on ne leur indique pas clairement que c'est inacceptable. De même, les employés qui flirtent avec les enfants ou qui engagent des jeux à connotations sexuelles sont plus susceptibles de passer à l'abus sexuel des enfants dont ils s'occupent. (Un tel comportement peut, en fait, faire partie d'un processus de mise en confiance dans lequel les enfants sont testés et manipulés dans le but d'en abuser sexuellement par la suite).

Les personnes qui se livrent à des atteintes sexuelles sur les enfants

Un souci majeur pour toute agence dont les bénéficiaires sont des enfants est d'être ciblée par une personne qui constitue un danger pour les enfants et que cette personne soit ensuite employée. Il est possible qu'une personne soit employée pour

travailler directement avec des enfants et qu'ensuite elle abuse de ces enfants, soit seule soit avec d'autres adultes, en raison d'une prédisposition à une activité sexuelle avec des enfants. On pense que le risque a augmenté depuis que des restrictions législatives et autres, visant les délinquants sexuels en occident ou dans les pays plus développés, ont pu limiter leurs opportunités ou leur inclinaison à l'abus sexuel, bien que l'étendue réelle du problème ne soit pas connue.

De plus, un délinquant sexuel sur enfants peut travailler avec une ONG internationale sans travailler directement avec les enfants mais il est attiré par le fait que le poste lui donne accès aux enfants localement dans le pays hôte. Les enfants, les familles et les communautés peuvent ignorer le problème d'abus sexuel, les mesures juridiques et de protection des enfants peuvent être faibles ou absentes, et travailler pour une ONG donne un certain cachet de respectabilité; tout cela fait que la personne résolue à abuser des enfants aura un meilleur accès, de plus grandes opportunités et moins de chance d'être repérée.

Systèmes corrompus et abus de pouvoir

Bien que la perspective d'employer quelqu'un qui pourrait abuser sexuellement d'un enfant soit très inquiétante pour toutes les agences, sur le plan du risque, la possibilité que les employés actuels puissent se livrer à l'abus ou à l'exploitation sexuels d'enfants de manière opportuniste pourrait être un plus gros problème. La situation d'abus et d'exploitation décrite dans le rapport d'évaluation de l'Afrique de l'Ouest découle de pratiques systémiques corrompues qui étaient caractéristiques des opérations de ces pays et d'un grand nombre d'agences et d'acteurs différents. Une culture d'abus s'était développée selon laquelle il était considéré comme 'normal', et dans une certaine mesure acceptable, que les personnes ayant des postes de confiance et d'autorité exploitent ces postes. Les mêmes fondements et dynamiques de systèmes corrompus et d'abus de pouvoir opéraient aussi bien dans les camps de réfugiés d'Afrique de l'Ouest que dans les enquêtes sur la maltraitance des enfants dans les institutions en Europe.

De même, il est possible, dans de nombreux endroits du monde, que le personnel se trouve simplement dans des positions de statut, de richesse et de pouvoir relatifs dans les communautés où il travaille et où il vit et qu'il trouve que cette position donne la possibilité de relations et d'activités qui sont essentiellement inacceptables et en définitive abusives. Pouvoir manipuler ou contrôler les enfants (et peut-être aussi les adultes qui en ont la charge) pourrait inciter un employé à l'abus.

Risques externes à l'organisation

Il doit également être reconnu que les agences pourraient très bien travailler ou avoir des contacts avec des enfants qui ont été victimes d'abus sexuel, ou qui risquent d'être victimes, par des personnes externes à l'organisation, comme la famille, d'autres adultes ou des pairs dans leur communauté, des travailleurs de la paix ou des dirigeants religieux par exemple. Un employé pourrait soupçonner qu'un enfant est victime d'abus ou l'enfant pourrait se confier à un employé. Les organisations doivent reconnaître ce fait, considérer leur devoir de vigilance envers ces enfants et développer une politique et des directives de réponse qui précisent clairement le rôle et les responsabilités du personnel s'il se trouve confronté à ces situations.

L'Internet et d'autres technologies telles que les appareils photos numériques et les téléphones portables rendent certains enfants très vulnérables à l'abus et à l'exploitation par des adultes qui veulent obtenir des images d'abus d'enfants. Toutes les organisations doivent être conscientes des risques de recrutement d'adultes qui veulent avoir accès aux enfants ainsi que de la vulnérabilité possible à ce type d'abus des enfants avec lesquelles elles travaillent.

Les risques pour les agences sont les employés se livrant à un comportement déplacé et inacceptable dans un spectre d'inconduite allant de mauvaises pratiques jusqu'aux infractions criminelles les plus graves.

Sur une note positive, la plupart des personnes qui travaillent avec les enfants ne les maltraitent pas. Mais il y aura pourtant toujours celles qui cherchent à abuser d'enfants par le biais du contact qu'elles ont avec eux dans leur capacité professionnelle, et il sera toujours difficile de se défendre contre ce risque. Alors que peuvent faire les agences pour éviter de tels cas ? Les exemples suivants décrivent quelques-unes des mesures et des mécanismes de sauvegarde que les organisations peuvent développer pour aborder les risques identifiés ci-dessus. Les 11 normes de base s'articulent autour de ces mesures et mécanismes.

Protéger les enfants contre la maltraitance – Ce que nous avons appris concernant la création d'organisations plus sûres

- 1. Commencez avec la direction ; sans l'engagement des responsables, rien ne peut changer.
- Ayez une politique et des procédures de protection claires pour répondre à une inquiétude au sujet d'un enfant ou au sujet du comportement d'un membre du personnel avec les enfants ou avec d'autres adultes vulnérables. La politique de protection doit refléter votre situation locale et les systèmes juridiques et de bien-être social.
- Reconnaissez qu'adopter des normes/politiques et développer des sauvegardes impliquent un changement et un développement organisationnels, même au niveau de la culture.
- 4. Créez des opportunités de formation pour vous assurer que tout le personnel ait la possibilité d'étudier et de comprendre les questions de protection et de savoir quoi faire en cas d'inquiétude ou s'ils veulent déposer une plainte.
- 5. Intégrez la protection dans tous les systèmes de gestion pour vous assurer qu'elle soit enracinée dans toutes les parties d'un projet et/ou d'une organisation.
- 6. Développez des systèmes de recrutement clairs pour veiller au recrutement correct de tout le personnel.
- 7. Élaborez des codes de pratique concernant le comportement avec les enfants, les femmes et les adultes vulnérables.
- 8. Créez un environnement dans lequel les enfants sont valorisés et respectés et dans lequel leur amour-propre et leur identité sont favorisés.
- 9. Créez des centres de contact où les enfants peuvent avoir accès à un adulte de confiance et où ils seront écoutés s'ils veulent déposer une plainte.
- 10. Assurez-vous que tout le personnel soit encadré et soutenu.
- 11. Travaillez avec d'autres personnes et partagez l'expertise.



NOTES POUR LE FORMATEUR

Module 4 - Exercice 4.3

Les abuseurs sexuels d'enfants

But

 Aider le formateur à préparer une présentation et une discussion sur les abuseurs sexuels d'enfants

Le contenu de ce document a été rédigé à partir de diverses sources, y compris le site Internet du NCIS : www.ncis.co.uk et de la NSPCC : www.nspcc.org.uk

Qu'est-ce que l'abus sexuel des enfants ?

L'abus sexuel d'un enfant est le fait d'impliquer un enfant dans une activité sexuelle qu'il ne comprend pas entièrement, pour lequel il n'est pas en mesure de donner son consentement éclairé, pour lequel il n'est pas prêt du point de vue de son développement ou qui viole les lois ou les tabous sociaux de la société.

L'abus sexuel des enfants couvre divers comportements sexuels, y compris :

- la pénétration vaginale ou anale
- l'attouchement sexuel
- la masturbation
- le sexe oral
- l'utilisation d'un enfant pour un filmage pornographique, des photos Internet et autres matériaux
- l'exploitation d'un enfant par la prostitution
- mettre un enfant en confiance sur Internet pour l'entraîner à rencontrer la personne ou à participer à des actes sexuels virtuels.

Le profil d'un abuseur sexuel d'enfants

Un abuseur sexuel d'enfants est un terme générique pour décrire quelqu'un qui porte un intérêt sexuel aux enfants. Certains abuseurs sexuels d'enfants ont une attirance pour les enfants et recherchent activement et ciblent des organisations et agences qui leur permettent d'avoir accès aux enfants, en particulier en obtenant des postes de confiance. D'autres individus peuvent vivre dans des circonstances où ils sont placés dans une culture où les rapports sexuels avec des filles mineures sont courants et ne sont pas condamnés par la communauté. Ils ne se considèrent peut-être pas comme des abuseurs sexuels d'enfants et ne prévoyaient peut-être pas qu'ils se seraient comportés de la sorte ou qu'ils en auraient pris le risque, s'ils avaient vécus dans d'autres contextes.

Les abuseurs sexuels d'enfants ne répondent pas à un profil standard. Certains sont des collectionneurs obsessifs et gardent des journaux détaillés et des photos d'enfants et ils cataloguent leurs activités et leurs fantasmes. Certains abuseurs ont une préférence pour les enfants d'un certain âge, d'un certain sexe ou d'apparence particulière, tandis que d'autres cibleront n'importe quel enfant. Beaucoup d'abuseurs condamnés déclarent être devenus conscients de leur attirance sexuelle envers les enfants avant l'âge de 18 ans.

Bien que les femmes ne constituent qu'un faible pourcentage des abuseurs sexuels d'enfants, un plus grand nombre d'entre elles facilitent intentionnellement ou d'une autre façon les délits sexuels sur les enfants en donnant accès à leurs enfants ou en fermant les yeux. C'est généralement le cas lorsque la femme est elle-même vulnérable, soit économiquement soit émotionnellement.

Quels genres de personnes abusent sexuellement des enfants?

Il est impossible de décrire un abuseur sexuel d'enfants typique. Ils viennent de tous milieux sociaux et ethniques, ils sont dans toutes les professions, à tous les niveaux de la société et ils ont parfois des positions de pouvoir dans la communauté, même des positions religieuses. Ils peuvent être issus de n'importe quel milieu racial ou religieux, être mariés, bien connus et respectés. Certains peuvent abuser de leurs propres enfants, de leurs beaux-enfants ou d'autres enfants dans leur propre famille. Certains peuvent aussi avoir des relations sexuelles avec des adultes, qui peuvent

être hétérosexuelles, bisexuelles ou homosexuelles. Un certains nombre d'abuseurs exploitent sexuellement les enfants dans un but financier : par la pornographie ou en les offrant à d'autres adultes à des fins sexuelles.

Comment les abuseurs sexuels d'enfants opèrent-ils localement dans les communautés ?

Les abuseurs sexuels d'enfants peuvent agir seuls ou s'organiser en groupes agissant dans une communauté, une organisation, sur le plan national ou international. Ils établissent des réseaux de communication pour planifier et commettre leurs crimes sexuels et pour quelquefois enlever des enfants. Dans ces groupes, les enfants et la pornographie enfantine sont souvent passés d'un membre à l'autre.

Les abuseurs sexuels d'enfants peuvent être très plausibles et les personnes qui les emploient, qui travaillent avec eux ou simplement qui les connaissent, peuvent être convaincus que l'intérêt qu'ils portent à un enfant est totalement innocent. Ils déploieront beaucoup d'efforts pour se rapprocher des enfants et sont souvent bien organisés, manipulateurs et sophistiqués dans la façon dont ils s'attachent aux organisations, aux communautés et aux familles.

Ils peuvent souvent venir en aide à des parents ou à des pourvoyeurs de soins en difficulté en leur offrant un soutien émotionnel, une aide financière ou en leur proposant de s'occuper des enfants. Ils peuvent établir une relation avec le parent ou le responsable de l'enfant, ce qui pourrait les mener à s'installer chez cette personne. Dans les organisations, le délinquant sexuel potentiel pourrait se rendre indispensable à l'organisation. Il pourrait offrir de se rendre dans les endroits où personne d'autre ne veut aller, travailler pendant de longues heures avec très peu de soutien et se porter volontaire pour remplacer d'autres employés.

La mise en confiance

Les abuseurs sexuels d'enfants, surtout ceux qui possèdent de bonnes compétences sociales, préparent souvent et contrôlent leurs victimes par un processus que l'on appelle la mise en confiance (grooming), qui peut prendre peu de temps ou qui peut durer des années. La mise en confiance a les deux objectifs d'assurer la coopération de la victime, et parfois celle de la famille de la victime, et de réduire le risque d'être découvert ou d'être dénoncé en créant une atmosphère de normalité et de consentement. Ce dernier point peut poser des difficultés une fois que les délits sont exposés, car les victimes refusent de coopérer aux enquêtes, pensant que l'abuseur n'a rien fait de mal. On sait que certains abuseurs montrent aux enfants des images d'abus d'enfants et de pornographie adulte pour rendre leurs victimes plus susceptibles à l'abus. Les victimes sont aussi 'préparées' pour introduire d'autres victimes au processus de mise en confiance et d'abus.

La plupart des abuseurs sexuels d'enfants cherchent à contrôler leurs victimes en leur donnant ou en les privant de récompenses, sous forme de cadeaux ou d'attention. Certains utilisent la violence physique ou des menaces psychologiques pour s'assurer de la coopération de leurs victimes.

Les auteurs de crimes sexuels peuvent mettre un enfant en confiance en :

- formant avec lui et ses parents ou pourvoyeurs de soins une relation amicale
- montrant un grand intérêt pour l'enfant ou pour ses activités
- offrant des cadeaux, de l'argent ou des faveurs telles que de la nourriture, des bonbons, des vêtements, des jeux, des visites et des vacances. Des cadeaux illégaux peuvent aussi être offerts, comme de l'alcool, des cigarettes et de la drogue.
- disant à l'enfant que ce qui lui arrive n'est pas 'mal'
- utilisant les menaces ou la violence envers l'enfant ou un membre de sa famille
- le privant de ravitaillement ou d'aide.

La mise en confiance sur Internet

Certains abuseurs sexuels d'enfants utilisent les salons de chat sur Internet (ICQ/messagerie instantanée) pour cibler et mettre les enfants en confiance, afin de les encourager à leur donner des images indécentes d'eux-mêmes, ou un texte de nature sexuelle ou, au bout du compte, à les rencontrer.

Un certain nombre de délinquants se montrent adeptes à manipuler les enfants qu'ils contactent et à gagner leur confiance en feignant de comprendre et de partager leurs

intérêts et leurs sentiments. L'anonymat de l'Internet permet aux délinquants adultes de se faire passer pour d'autres personnes de l'âge des enfants ou plus souvent pour des adolescents, ce qui leur permet d'établir plus facilement un lien. Dans certains cas, les enfants sont dupés et amenés à rencontrer les délinquants, qui tentent ensuite d'abuser d'eux sexuellement, et quelquefois ils y parviennent.

Images d'abus d'enfants

Certains experts sont d'avis que le fait de regarder des images d'abus d'enfants permet aux abuseurs de normaliser leurs pulsions sexuelles et de briser les barrières de culpabilité et de crainte qui les empêchent de commettre un délit physique. Quel que soit le lien précis entre regarder des images et commettre des actes sexuels sur des enfants, la possession d'images est, dans de nombreux pays, un acte criminel. Qui plus est, la demande de nouvelles images encourage les producteurs à trouver de nouvelles victimes ou à répéter l'abus des victimes existantes. La production d'images donne généralement lieu à l'abus d'un enfant, bien que certaines images d'adultes soient modifiées par un processus appelé morphing. L'Internet a permis un accroissement rapide dans la publication d'images numériques d'abus d'enfants et dans leur distribution internationale. Les images numériques d'abus d'enfants ont aujourd'hui largement remplacé les images imprimées.

Tourisme sexuel (ou les personnes qui voyagent pour avoir des relations sexuelles avec des enfants)

Certains abuseurs sexuels d'enfants voyagent dans le but d'abuser des enfants. Certains peuvent emmener les victimes avec eux, d'autres organisent au préalable l'accès à des victimes, généralement au moyen de l'Internet, mais la plupart recherchent des endroits où ils auront facilement accès à des enfants, y compris à des enfants prostitués. En agissant ainsi, ils espèrent bien entendu échapper aux recherches par leur pays d'origine.

L'attraction de pays particuliers est liée à un certain nombre de facteurs, entre autres l'âge de consentement peu élevé, la tolérance des relations sexuelles avec des enfants, une législation inappropriée ou une police avec peu de ressources et une industrie du sexe bien établie. La pauvreté est aussi un facteur important et les pays où une catastrophe naturelle ou économique a engendré à un grand nombre d'enfants vulnérables sont susceptibles d'attirer les abuseurs sexuels d'enfants. Certains abuseurs sexuels d'enfants ciblent intentionnellement les pays où les enfants sont moins développés physiquement pour leur âge.

Qu'est-ce qu'un crime sexuel?

La majorité des crimes sexuels sont des comportements prémédités et intentionnels. Ces réponses sont largement basées sur des perceptions déformées, relatives au pouvoir et au contrôle, qui deviennent ensuite sexualisées. Le comportement se produit par cycles d'actes répétés et compulsifs.

Plusieurs théories et modèles sont utilisés et la plupart ont des thèmes communs liés à la succession de comportements.

L'abuseur peut avoir des expériences ou des caractéristiques de personnalité qui le mènent à des fantasmes sexuels liés aux enfants. C'est peut-être parce que l'enfant satisfait un besoin émotionnel important ou d'autres plaisirs sexuels mois disponibles mais perçus comme étant satisfaisants. Ce sont des **réactions dysfonctionnelles**. Quelque chose peut ensuite déclencher le besoin d'agir suite au fantasme et la victime/l'enfant en vue sera ciblé.

À la suite d'un acte abusif, l'abuseur peut ressentir un réel remords ou une réelle culpabilité, mais son raisonnement déformé l'aidera rapidement à rationaliser ses actes comme étant « provoqués par l'enfant », « exécutés sous l'influence de l'alcool » ou comme étant non caractéristiques : « ça m'a pris comme ça », et à nier qu'il s'agit même d'abus.

Au fur et à mesure que les sentiments de culpabilité ou de responsabilité s'estompent, le désir de répéter ce comportement augmente, et le cycle de l'abus continue ainsi.



Les auteurs de crimes sexuels dans un contexte professionnel

Les auteurs de crimes dans un contexte professionnel sont des personnes qui accèdent aux enfants par le biais de leur emploi professionnel afin de commettre leur crime d'abus. Cela soulève des questions sur la motivation possible des auteurs de crimes dans un contexte professionnel:

- Recherchent-ils cet emploi uniquement pour avoir des opportunités d'abuser sexuellement des enfants ou sont-ils corrompus par la position de pouvoir ?
- La manipulation sexuelle d'enfants fait-elle partie de divers types de maltraitance commis dans une organisation ?

Les investigations de l'abus en institution démontrent que les abuseurs se servent de leur environnement pour faciliter l'abus et éviter la divulgation.

Selon une étude faite au RU:

- 90% des 'auteurs de crimes sexuels dans un contexte professionnel' étaient conscients de l'intérêt qu'ils portaient aux enfants avant l'âge de 21 ans.
- Environ deux tiers avaient commis un délit sexuel envers un enfant avant l'âge de 21 ans.
- Plus de la moitié ont indiqué que leur choix de carrière était entièrement ou partiellement motivé par le désir d'accéder aux enfants.

Une étude plus approfondie des auteurs de crimes sexuels dans un contexte professionnel est nécessaire pour mieux comprendre leur motivation à abuser sexuellement des enfants dans leur contexte professionnel.

Référence: Sullivan, J et Beech, A (2003) *Professional perpetrators*: Sex offenders who use their employment to target and sexually abuse the children with whom they work (Les auteurs de crimes dans un contexte professionnel: Les délinquants sexuels qui se servent de leur emploi pour cibler et abuser sexuellement des enfants avec lesquels ils travaillent), Child Abuse Review; Vol 11, Issue 3 153-167. J. Wiley and Son Ltd.

Réagir à l'abus sexuel des enfants - enquêter

De nombreux cas d'abus sexuel ne sont pas signalés ; selon certaines estimations, le taux s'élèverait à 95 pour cent. Le non-signalement a plusieurs raisons. Les victimes jeunes sont moins susceptibles de signaler l'abus, les témoins indépendants sont rares et les victimes peuvent être intimidées ou avoir des sentiments injustifiés de culpabilité ou de honte. Le fait que les victimes signalent souvent l'abus rétrospectivement, une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte, signifie que l'auteur du crime sexuel peut être actif pendant une longue période avant que les autorités s'en aperçoivent. Cela permet aux abuseurs de commettre des délits multiples envers plus d'une victime avant que les autorités soient averties.

Il est important que les professionnels qui travaillent dans le domaine de l'abus sexuel des enfants comprennent la dynamique de l'abus sexuel. Si vous la comprenez, vous serez plus efficace pour répondre à l'abus. Par exemple, si vous enquêtez sur une plainte d'abus sexuel des enfants sans en comprendre le processus, les conséquences seront lourdes : vous devez montrer beaucoup de délicatesse en parlant à l'enfant, ne pas le harceler ou l'accabler sans le vouloir et recréer la dynamique de l'abus dans votre approche. Les enfants peuvent répondre par le silence. Vous devez aussi faire très attention de ne pas donner à l'enfant vos propres mots ou idées : posez des questions ouvertes.

Par exemple:

« Que s'est-il passé ensuite ? »

Veillez à ne pas poser de questions fermées.

Par exemple:

« Est-ce qu'il t'a touché la jambe ? »

car vous pourriez ainsi fausser le témoignage.

Ceci est particulièrement important dans le contexte d'aide humanitaire/de développement car il est plus probable que les inquiétudes fassent l'objet d'investigations internes. Si l'investigation et les témoignages sont fiables, les procédures disciplinaires et d'autres mesures visant la sécurité des enfants pourront être appliquées.

POLYCOPIÉ

Module 4 - Exercice 4.3

Abuseurs sexuels des enfants

- Les personnes qui abusent sexuellement des enfants sont couramment appelés des pédophiles. Mais il est préférable de dire : personnes qui abusent sexuellement des enfants.
- Les personnes qui abusent sexuellement des enfants sont souvent très habiles à obtenir des postes de confiance dans la communauté et peuvent avoir des postes d'autorité. Ils agissent de diverses façons : certains agissent seuls, d'autres en groupes organisés, certains utilisent l'Internet et autres technologies pour accéder aux enfants. Il, ou plus rarement elle, peut être un parent ou avoir une relation hétérosexuelle adulte, et il est donc important de ne pas laisser les mythes et les préjudices vous empêcher d'agir si vous soupçonnez que quelqu'un abuse d'un enfant.
- Les personnes qui veulent abuser sexuellement des enfants peuvent s'en approcher de diverses façons. Elles s'engageront souvent dans des activités ou organisations qui les mettront directement en contact avec les enfants. Elles peuvent chercher à travailler dans des agences opérant dans les pays en développement ou elles peuvent venir de pays en développement et migrer dans les pays développés ou leur rendre visite.
- Les individus qui abusent sexuellement des enfants se lient souvent d'amitié avec les adultes et les enfants qui ont besoin de soutien émotionnel et qui sont en difficulté. Ils sont très habiles à identifier les enfants qui peuvent être particulièrement vulnérables. Ils peuvent choisir un enfant handicapé ou qui ne peut pas bien communiquer, déjà victime d'abus, solitaire, manquant de confiance ou trop confiant, ou simplement désireux de plaire et de réussir une activité particulière. L'enfant peut aussi être extroverti, aimer le risque, être prêt à faire des choses en dehors de son groupe de pairs. Ce que nous savons réellement c'est que les personnes qui commettent l'abus sexuel prendront soin de mettre en confiance (manipuler ou préparer) un enfant pour l'engager dans une relation sexuellement abusive en utilisant une progression d'activités et de récompenses.
- Ils veilleront à ce que l'enfant ne parle pas de l'abus. Pour cela, ils utilisent les menaces de violence et l'intimidation, à son égard ou à l'égard des personnes qui lui sont proches, lui faisant penser que c'est sa faute ou le forçant à abuser d'autres enfants.
- Certaines personnes qui abusent sexuellement des enfants se serviront aussi de leur poste professionnel ou d'autorité pour 'piéger' aussi bien les femmes que les enfants. Dans le contexte du travail humanitaire, les délinquants peuvent exploiter la dépendance de ceux qui se trouvent en situation d'urgence en leur donnant de la nourriture ou une récompense financière contre des faveurs sexuelles. Leur survie peut en dépendre.
- Un certain nombre de personnes abusent sexuellement des enfants ou exploitent les enfants parce que la situation dans laquelle elles travaillent excuse leurs actes et que les normes habituelles de comportement auxquelles elles se conformeraient ne s'appliquent pas.
- Nous savons pourtant que la mise en place d'un certain nombre de mesures de sauvegarde peut réduire le risque que les enfants, dans les organisations de tout cadre et de toute taille, soient abusés. Ces mesures comprennent :
 - des procédures de recrutement et de sélection claires, qui incluent le suivi de références et des vérifications policières
 - une politique et des procédures de déclaration exhaustives concernant la protection des enfants
 - une formation de sensibilisation à la protection des enfants pour tout le personnel
 - une politique de signal d'alarme pour signaler des inquiétudes concernant un autre membre du personnel ou un volontaire
 - des codes de comportement pour la prise en charge des enfants et les conséquences lorsque le comportement viole ces codes.

NOTES POUR LE FORMATEUR

Atelier de base 1

Assurer la sécurité des enfants : Élaborer une politique et des procédures sur la protection des enfants pour votre agence

Utilisez les notes suivantes pour structurer votre présentation.

- Un grand nombre d'organisations se sont engagées à améliorer la situation des enfants, en particulier à travers la promotion de leurs droits, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE)/la Charte africaine ou dans d'autres lois et directives nationales. Ces documents démontrent un engagement à empêcher la maltraitance et l'exploitation des enfants.
- Toutefois, si les organisations ne possèdent pas de systèmes, de politiques ni de procédures clairs, il leur sera très difficile de réagir comme il se doit lorsque les droits sont violés ou lorsque des inquiétudes sont soulevées concernant un comportement envers les enfants.
- Toutes les organisations ont un devoir de vigilance à l'égard des enfants avec lesquels elles sont en contact. Elles ont le devoir de s'assurer que tout le personnel est au courant :
 - de l'existence de la maltraitance des enfants et des problèmes qu'elle cause
 - des risques auxquels la maltraitance expose les enfants
 - de la façon de réagir correctement lorsque des inquiétudes sont soulevées.
- À quoi sert une politique de protection des enfants? Elle doit réduire les risques de cas de maltraitance des enfants. La politique de protection des enfants définit également les responsabilités et précise comment agir si des inquiétudes sont soulevées.
- Les exercices de formation que vous avez déjà effectués ont souligné les différentes façons dont les enfants peuvent être maltraités et la complexité des problèmes. Peu de déclarations ou de plaintes sont déposées si le personnel n'a pas reçu de directives concernant qui informer et comment procéder.
- La politique sur la protection des enfants donne des directives sur la gestion de problèmes de maltraitance des enfants; le but de l'atelier est de faire en sorte que la politique que vous élaborerez soit pertinente et efficace dans le contexte culturel et selon les prescriptions juridiques du pays dans lequel vous travaillez.
- Souvent, la responsabilité d'élaborer cette politique est placée sur une personne.
 C'est une erreur fondamentale. Pour créer une politique et des procédures organisationnelles de protection des enfants, il est essentiel d'obtenir la participation des personnes appropriées dans le processus d'élaboration.
 Sans adhésion, mission, ressources humaines et financières de l'agence, ou sans la haute direction appropriée, il est extrêmement difficile de progresser.
- Voyons les diverses étapes par lesquelles vous devrez passer pour élaborer ou pour améliorer une politique et des procédures de protection des enfants. Les cinq étapes sont :
 - Étape 1 : L'auto-audit
 - Étape 2 : Créer une adhésion organisationnelle s'assurer que les personnes clés de l'organisation soient d'accord
 - Étape 3 : Mettre au point la procédure de déclaration
 - Étape 4 : La première version
 - Étape 5 : La mise en œuvre

NOTES POUR LE FORMATEUR

Atelier de base 2 : Assurer la sécurité des enfants

Assurer la sécurité des enfants avec la direction

Points clés de l'apprentissage

- Des directives claires sont nécessaires sur la politique de protection des enfants de l'organisation et doivent être communiquées à tout le personnel, aux volontaires, aux partenaires et aux donateurs.
- Un accord commun doit exister sur ce qui constitue la maltraitance des enfants dans des contextes locaux spécifiques.
- Tous les membres du personnel/les partenaires etc. doivent avoir une initiation aux procédures et à l'attente de l'organisation concernant le comportement.
- La formation de sensibilisation en matière de protection des enfants doit être disponible et doit refléter les contextes locaux.
- Une organisation doit avoir un processus cohérent pour gérer les inquiétudes internes et externes au sujet de la protection des enfants.
- Une organisation doit avoir une approche commune du recrutement, de la gestion et de l'encadrement du personnel.



Glossaire

Ce glossaire explique quelques-uns des mots et expressions souvent utilisés dans ce dossier de formation et dans d'autres documents. Il sera une bonne référence si vous avez des difficultés avec le langage utilisé.

Les mots sont donnés en tant que noms, adjectifs ou verbes.

Définition

Abandonner (verbe)

- Laisser, ne plus s'occuper de, par ex. abandonner un enfant
- 2. Décider de se retirer, par ex. abandonner la séance de formation

Aborder (verbe)

S'orienter sur, évoquer, préparer pour, par ex. assurezvous que votre politique aborde ce qui ce passera dans une situation d'urgence.

Abus/maltraitance des enfants

Termes généraux pour décrire l'atteinte physique, émotionnelle, sexuelle ou la négligence envers un enfant.

L'atteinte se produit parce qu'un parent, un responsable d'enfants ou une organisation n'assure pas un niveau raisonnable de soins et de protection.

Termes définis dans le Rapport mondial sur la violence comme :

« toutes les formes de mauvais traitement physique et/ou affectif, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent ou d'exploitation commerciale ou autre entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou à sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. »

(OMS, 1999 et 2002)

Admettre (verbe)

- 1. Confesser, accepter, reconnaître, par ex. il a admis que des erreurs avaient été commises.
- 2. Permettre l'accès, par ex. admettre les candidats dans la pièce un par un.

Admission (nom)

- 1. Confession, reconnaissance.
- 2. Entrée, par ex. l'admission dans une école

Agence

Une organisation, un organisme de bienfaisance, une ONG ou un service.

À la base

Au cœur, au centre, par ex. les normes sont à la base de notre politique sur la protection des enfants.

Audit (nom)

Inspection, examen, évaluation, revue.

Bénéficiaire

Une personne qui bénéficie ou qui obtient un avantage ; une organisation ou une personne qui a le droit de recevoir quelque chose, par ex. quelqu'un qui reçoit de l'aide pendant une intervention d'urgence ou de développement est un bénéficiaire.

Besoins matériels Besoins physiques de base, par ex. un abri, de

la nourriture, l'accès à un traitement médical, de

l'argent, etc.

Bien-être Sécurité, contentement.

Cartographie (faire la)

(verbe)

Estimer quelque chose de manière visuelle, faire une carte par ex. de votre organisation, pour voir où les

changements sont nécessaires.

Cartographie (nom) Plan, évaluation ou vue générale.

Centré sur l'enfant

(adjectif)

Axé sur un ou plusieurs enfants

Châtiment corporel (nom) Punition physique, par ex. frapper un enfant avec un

bâton pour le punir de son mauvais comportement. Ne pas confondre avec « châtiment/peine capitale » : tuer

quelqu'un pour son crime.

Code de conduite/
Code de comportement

Guide clair et concis destiné au personnel sur ce qui constitue et ce qui ne constitue pas un comportement ou des pratiques acceptables en travaillant avec les

enfants.

Compléter (verbe) Rendre complet, ajouter, aller ensemble, par ex. le CD

Rom complète le Dossier de formation et le Guide du

comment faire.

Complimenter (verbe) Dire quelque chose de gentil sur quelqu'un.

Contrôle de sécurité Action de vérifier les renseignements personnels

d'une personne en étudiant les sources officielles, les employeurs actuels et précédents et les organismes de qualification pour s'assurer que l'information en notre

possession est juste et vraie.

Critères (nom) Les normes, mesures ou attentes utilisées pour évaluer

quelqu'un ou quelque chose, par ex. je lui ai donné les critères de sélection du poste : l'information concernant les compétences et l'expérience que nous recherchons

chez un employé.

De base Fondamental, central, minimum, par ex. il a expliqué

les principes de base de l'organisation.

Dépistage (nom) Par ex. dépistage du cancer

Dépister (verbe) Rechercher soigneusement pour découvrir ce qui est

peu apparent, par ex. faire des examens pour dépister

la maladie

Désigné (adjectif) Choisir quelqu'un pour un rôle, donner la responsabilité

à quelqu'un.

Désigner (verbe) Personne responsable choisie et nommée, par ex. il était

la personne désignée à la protection des enfants : la personne à contacter si vous aviez des inquiétudes au sujet de la maltraitance possible d'enfants dans

l'organisation ou la communauté.

Devoir de vigilance/diligence

Devoir de prendre soin, par ex. toutes les organisations qui sont en contact avec les enfants ont un devoir de vigilance envers ces enfants : ce n'est pas un choix, elles ont la responsabilité de prendre soin d'eux.

Discrimination (nom)

Traitement injuste d'une personne ou d'un groupe.

Discriminer (verbe)

Traiter une personne ou un groupe injustement en raison d'un préjudice ou d'une supposition personnel, par ex. il a refusé de donner des fonds car il pensait que les thaïlandais n'étaient pas de bons gestionnaires de budgets : il les a discriminés par rapport à leur nationalité.

Distribuer (verbe)

Donner à chaque personne, par ex. l'organisation a distribué des ravitaillements à chaque famille touchée par le tremblement de terre.

Décevoir (verbe)

Ne pas répondre à une attente, par ex. ils lui avaient promis d'agir mais rien ne s'est produit : ils l'ont déçu au moment où il avait le plus besoin de soutien.

Déçu (adjectif)

Se sentir trompé par quelqu'un, sentir que quelqu'un vous a menti ou n'a rien fait, par ex. ils espéraient que le programme leur offrirait plus ; ils ont été déçus.

Donner les moyens

Donner à quelqu'un le pouvoir ou le contrôle, ou lui permettre d'exprimer ses sentiments et ses opinions, par ex. comment pouvons-nous donner aux enfants les moyens de parler quand ils ont été maltraités ? Comment pouvons-nous leur donner la confiance en autrui et en eux de parler ?

Écran (nom)

- Surface sur laquelle une image est projetée : un écran d'ordinateur, de cinéma ou de télévision.
- Un obstacle qui empêche quelque chose d'être vu, par ex. il y avait un écran dans le cabinet médical derrière lequel les patients pouvaient se changer sans être vus.

Employé (nom)

Toute personne, rémunérée ou non rémunérée, qui travaille pour une organisation ou qui la représente.

Enfant

Selon la CNUDE : toute personne de moins de 18 ans ; c'est la définition d'un enfant, même si l'âge auquel une personne devient adulte diffère selon les définitions locales du pays.

Enfreindre (verbe)

Ne pas respecter, violer, ne pas reconnaître, par ex. la nouvelle loi a enfreint le droit fondamental à l'abri de la population.

En place

Qui se produit, présent, qui existe, par ex. il est très important que votre politique et vos procédures soient en place avant qu'une urgence ne se produise.

Entreprendre (verbe)

Commencer, faire, tenter, prendre la responsabilité.

Entre-temps/dans l'intervalle

Période entre deux choses, par ex. après une catastrophe naturelle, nous devons aider les communautés à reconstruire leurs hôpitaux. Dans l'intervalle, il est essentiel que nous fournissions des traitements médicaux d'urgence aussi longtemps que ça sera nécessaire.

Environnement de formation

L'endroit où vous apprenez (y compris l'ambiance)

Essai

Opération par laquelle on s'assure des qualités d'une

personne ou d'une chose.

Par ex. employer du personnel pour une période d'essai de trois mois pour voir s'il a les compétences requises, avant de lui donner un contrat de plus longue durée.

Évaluer (verbe)

Mesurer ou estimer, par ex. vous devez évaluer le niveau de soutien que vous avez dans la communauté.

Exposer (verbe)

Montrer publiquement, par ex. un signe, une image, etc. sur le mur ou sur un écran.

Faire part (verbe)

Faire des commentaires sur un sujet sur lequel vous avez réfléchi/sur quelque chose que vous avez fait, par ex. lorsque vous aurez terminé l'exercice et évoqué les résultats avec vos collègues, faites part de ce que vous avez appris.

Familier (adjectif)

Quelque chose que vous connaissez bien.

Formateur

La personne qui forme, qui dirige, qui anime un cours, une formation.

Genre (nom)

Le sexe masculin ou féminin, par ex. participants des deux genres = participants hommes et femmes.

Impératif (adjectif)

Quelque chose que tout le monde, dans une organisation, doit faire ou doit approuver; obligatoire.

Infraction (nom)

Violation, non respect, par ex. lui refuser l'accès à sa famille est une infraction à ses droits humains

fondamentaux.

Injuste

Pas juste, pas équitable.

Injustice

Iniquité, quelque chose qui n'est pas juste.

Interculturel (adjectif) Contexte interculturel Communication ou autre interaction qui se produit entre différentes cultures ou d'une culture à l'autre, par ex, la politique interculturelle a été conçue pour être pertinente à tous les habitants de la région.

Judiciaire (adjectif)

Effectué par un tribunal conformément à la loi, par ex. un examen judiciaire a révélé que l'organisation était coupable de mauvaise gestion.

Juste

- 1. Moralement conforme au droit ou à l'équité, par ex. il a eu une juste punition pour ses crimes.
- 2. À peine, simplement, par ex. Il avait juste 9 ans quand il a perdu ses parents.

Justice (nom)

Équité, conformément à la loi, l'autorité.

Justifié (adjectif) Raisonnable, avec de bonnes raisons, par ex. ses

actions étaient entièrement justifiées : pourquoi devrait-il faire confiance à l'organisation étant donné qu'elle l'a

déçu dans le passé ?

Justifier (verbe) Défendre, montrer pourquoi quelque chose est bien, par

ex. l'action de l'organisation était justifiée : elle avait de bonnes raisons de faire ce qu'elle a fait. Il a justifié ses actes avec des arguments et des informations clairs.

Juvénile (adjectif) Relatif à la jeunesse.

Mesures (nom) Démarches, plans d'action, notes sur des procédures,

par ex. nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

Mettre en œuvre (verbe) Mettre en place, faire se produire, par ex. il a mis en

œuvre la politique : l'organisation avait une politique et il a fait en sorte qu'elle se réalise, il l'a mise en pratique.

Mise en œuvre (nom) Par ex. la mise en œuvre de la politique a pris environ

trois mois car de nombreux changements étaient

nécessaires.

Norme (nom) Dans le contexte de cette boîte à outils, une norme est

un point de référence ou un modèle par rapport auquel une organisation peut juger si elle atteint un niveau minimal pour assurer la sécurité des enfants.

Oppressif (adjectif) Injuste, restrictif, sévère, par ex. les lois étaient très

oppressives.

Oppression (nom) Acte d'opprimer ou de traiter injustement, par ex.

l'oppression du peuple dans le Nord du pays durait

depuis 15 ans.

Opprimer (verbe) Traiter injustement, persécuter, par ex. le peuple était

opprimé par un gouvernement tyrannique.

Participatif (adjectif) Inclusif, qui permet l'implication des personnes.

Participation (nom) Implication

Partie prenante (nom) Toutes les personnes ayant un rôle, une responsabilité

ou qui seront affectées par un programme, une politique, un événement particuliers, etc., par ex. l'organisation a organisé une réunion à laquelle les parties prenantes pourront déterminer quels seront les

buts pour l'année prochaine.

Politique sur la

protection des enfants organisation à assurer la sécurité des enfants avec

lesquels elle travaille, ou avec lesquels elle est en contact ; une politique explique comment une organisation approche la protection des enfants,

Document écrit qui décrit l'engagement d'une

son attitude et ses principes de base.

Polycopié (nom) Un document contenant l'information que le formateur

distribue à chaque participant.

Poste (nom) Emploi, position dans une organisation.

Poster (verbe) Mettre une lettre à la poste, envoyer

Pré (préfixe)

Avant, par ex. préjuger = porter un jugement avant d'avoir vu quelque chose ; prénuptial = qui arrive avant le mariage ; préconçu = imaginé par avance.

Préjudice (nom)

- Jugement, généralement négatif, porté avant d'obtenir l'information correcte ou avant une expérience, par ex. les personnes handicapées ont subi des préjudices de la part de personnes qui pensent qu'elles sont incapables de faire quoi que ce soit sans aide, ou que toutes les personnes handicapées pensent de la même façon.
- Dommage, ce qui est nuisible, par ex. préjudice matériel ou moral.

Proactif (adjectif)

Positif, encourage l'action avant un problème ou une action, prend l'initiative, par ex. l'organisation a pris une approche de soins de santé proactive; elle a donné des conseils et des renseignements sur la nutrition, la prévention des maladies et la façon de mener un style de vie sain.

Procédures de vérification

Moyens de vérifier, contrôler quelque chose : expérience précédente, maladies, etc..

Procédures sur la protection des enfants

Recommandations et principes directeurs sur ce que les individus et l'organisation doivent faire en cas d'inquiétude concernant un enfant ou le comportement d'une personne.

Promouvoir (verbe)

- Faire connaître, rendre populaire et important, par ex. l'organisation promeut les soins de santé et l'éducation pour les enfants de la région. Ils ont promu l'organisation caritative à travers de la publicité et des dépliants.
- Élever quelqu'un à un emploi/un poste supérieur, par ex. après 10 ans de service sur le terrain, il a été promu au poste de directeur général.

Protection des enfants

Tout ce que font les individus, les organisations, les pays et les communautés pour protéger les enfants contre la maltraitance et l'exploitation.

La maltraitance peut englober la violence domestique, le travail des enfants, l'exploitation et l'abus commerciaux et sexuels, le VIH/SIDA et la violence physique.

La protection des enfants décrit également ce que fait une organisation pour protéger les enfants contre le préjudice. Dans Assurer la sécurité des enfants, la protection des enfants est centrée sur la responsabilité qu'a une organisation de protéger les enfants avec lesquels elle est en contact, que l'atteinte ait lieu à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.

Provisoire (adjectif)

Temporaire

Puéril (adjectif)

Qui évoque l'enfant, naïf, par ex. ses commentaires sont quelque peu puérils : il ne démontre pas une bonne compréhension de la situation.

Réactif (contraire de proactif)

Action qui répond à un événement qui s'est produit.

Réaction/commentaire/ retour d'information

(nom)

Ce que vous dites au sujet de ce que vous avez fait ou vécu, votre jugement ou vos idées, vos impressions, par ex. il m'a lu le rapport et je lui ai donné ma réaction

(je lui ai dit ce que j'en pensais).

Réagir (verbe) Agir suite à un événement, par ex. lorsque les

enseignants sont partis en signe de protestation, le gouvernement a réagi en fermant complètement

les écoles.

Refléter (verbe) Montrer ou démontrer, par ex. choisissez une image qui

reflète la culture de l'enfant.

Regroupement (nom) Acte de recueillir, de rassembler, par ex. elle a surveillé

le regroupement de toutes les plaintes.

Regrouper (verbe) Réunir, recueillir, par ex. il a regroupé tous les

renseignements dans un classeur.

Responsable primaire Personne qui donne le plus de soin, ou qui a le plus

de responsabilité, par ex. son père et sa mère étant décédés, sa tante est maintenant la personne

responsable primaire.

Ressource audio DVD à écouter et à utiliser, par ex. pendant la formation.

Retrouver la trace Rechercher les membres d'une famille, les tuteurs ou

les responsables primaires d'enfants.

Réunification, réunir,

réunion

Des personnes qui ont été séparées et qui se retrouvent, par ex. en situation d'urgence, le but des services pour les enfants doit être de les réunir avec leur famille. Le but de tous les services doit être la réunification, et leurs

actions doivent être conformes à ce but.

Sauvegarde (nom) Mesure, pratique ou règle qui permet de s'assurer que

quelque chose se produise/ne se produise pas, par ex. l'une de nos nouvelles sauvegardes est que tous les employés potentiels doivent fournir au moins deux références morales, pour que nous soyons sûrs de leur réputation et de leur comportement envers les enfants.

Dans ce contexte, sauvegarder est le processus de faire tout ce qui est possible pour réduire le risque de préjudice envers les enfants et les jeunes personnes.

Sauvegarder (verbe) Garder en sécurité.

Se familiariser (verbe) Apprendre à bien connaître.

Spécifique à la situation Qui ne se produit, qui n'a un sens que dans une

situation particulière.

Spécifique au poste

(adjectif)

Qui est spécialement relié à votre emploi.

Sur le terrain/sur place Le moment et l'endroit où vous travaillez avec les

enfants.

Témoignage (nom) Déclaration, rapport.

Transparent (nom) Feuille de plastic transparente sur laquelle on peut

écrire, et que l'on utilise avec un rétroprojecteur.

Troublant (adjectif) Quelque chose qui suscite une réponse émotionnelle,

qui soulève les émotions, par ex. la pauvreté des enfants est un sujet très troublant : les gens sont

évidemment bouleversés par ce sujet.

Unique (adjectif) Qui se produit une fois, pour un événement ou une fois

seulement, par ex. la journée de divertissement était un événement unique et nous avons demandé l'aide d'un grand nombre de volontaires qui, généralement, ne

travaillent pas avec nous.

Vérification (nom) Examen, contrôle, par ex. une société a des procédures

de vérification strictes pour recruter le personnel.

Ressources web

ARC Action for Rights of Children (Action pour les droits de l'enfant)

Initiative de formation et de renforcement des capacités basée sur les droits de l'enfant. www.savethechildren.net/arc

Child Exploitation and Online Protection Centre

Le Centre sur l'exploitation des enfants et la protection sur l'Internet (CEOP) est actif dans tout le Royaume-Uni et maximise les liens internationaux pour lutter contre l'abus sexuel des enfants partout et à tout moment. Une partie de la stratégie pour accomplir cette mission est de fournir aux parents, aux responsables d'enfants et aux enfants et jeunes personnes eux-mêmes des conseils de sécurité sur l'utilisation de l'Internet (www.thinkuknow.co.uk)

www.ceop.gov.uk

Child Protection in Sport Unit (Protection de l'enfant dans le milieu sportif)

A une grande quantité d'informations sur la protection des enfants contre la maltraitance dans le monde du sport et des loisirs. www.thecpsu.org.uk

Child Wise ECPAT Australia

Child Wise est un organisme caritatif qui travaille pour éviter et réduire l'exploitation et l'abus sexuels des enfants en Australie et outre-mer. Child Wise est le représentant australien d'ECPAT International, une campagne internationale dans plus de 70 pays, qui œuvre à mettre fin à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (CSEC). www.childwise.net

Comité permanent inter-agences des Nations Unies (IASC)

Principes de base et code de conduite du groupe de travail. www.humanitarianinfo.org/iasc

Department for Children, Schools and Families (Département pour les enfants, les écoles et les familles)

Ce site Internet du ministère britannique des enfants, des écoles et des familles contient une grande quantité d'informations sur la protection de l'enfant. Bien que créé pour une audience basée au Royaume-Uni, beaucoup de ses ressources sont aussi utiles aux personnes en dehors de l'Europe. www.dcsf.gov.uk

ECPAT

Un réseau d'organisations et de personnes travaillant ensemble à l'abolition de la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et le trafic d'enfants. www.ecpat.net

EduCare

Une série de cours à distance en ligne pour la formation et la sensibilisation à la protection de l'enfant est disponible, développée en partenariat avec la NSPCC. www.debrus-educare.co.uk

Étude du secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants

www.violencestudy.org

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme www.ohchr.org

Humanitarian Accountability Partnership (HAP)

HAP est le premier organisme international d'autoréglementation du secteur humanitaire. Son objectif est que l'action humanitaire rende des comptes aux bénéficiaires à travers l'autoréglementation, la vérification de la conformité et la certification d'assurance de la qualité. De plus, HAP défend le droit des bénéficiaires à l'accès aux dispositifs de plaintes et de retour d'information des organisations humanitaires. En avril 2007, le projet Building Safer Organisations (créer des organisations plus sûres) a été transféré de l'International Council of Voluntary Agencies (ICVA) à HAP.

Le projet Building Safer Organisations aide les agences humanitaires à développer les capacités pour enquêter sur les allégations de maltraitance ou d'exploitation de personnes concernées par des membres du personnel. Le projet fournit formation, soutien et conseils sur la réception des plaintes et la conduite d'enquêtes. Le projet réunit les organisations humanitaires du monde entier et a pour but de les rendre plus sûres pour les bénéficiaires. Des renseignements sur le projet Building Safer Organisations et sur les événements et matériaux de formation sont disponibles à www.hapinternational.org ou à www.icva.ch ou encore en contactant bsoworkshop@hapinternational.org.

International Red Cross Code (Code de la Croix Rouge Internationale)

Le code de conduite international se trouve sur le site web.

www.ifrc.org

International Society for the Prevention of Child Abuse and neglect (Association nationale pour la prévention de l'abus et de la négligence de l'enfant)

www.ispcan.org

Internet Watch Foundation

Un site web de conseils et recommandations utiles sur les crimes de maltraitance des enfants sur l'Internet.

www.iwf.org.uk

National Society for the Prevention of Cruelty to Children (NSPCC) (Association nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants)

L'organisme caritatif britannique le plus important pour mettre fin à la cruauté envers les enfants. A de nombreux dispositifs de formation et de nombreuses ressources sur la protection de l'enfant.

www.nspcc.org.uk

Organisation mondiale de la santé (OMS)

A des informations sur les blessures et la prévention de la violence ainsi que des définitions de la maltraitance des enfants.

www.who.int/eng

Une liste de ressources et publications Internet suggérées sur la participation des enfants dans le domaine de la protection de l'enfant se trouve sur le CD Rom.

Toutes informations complémentaires sur la protection de l'enfant peuvent être obtenues sur les sites Internet des membres de la coalition Keeping Children Safe.

Catholic Agency for Overseas Development (CAFOD) (Agence catholique pour le développement international) – www.cafod.org.uk

Childhope (espoir d'enfant) - www.childhope.org

Consortium of Street Children (Consortium œuvrant pour les enfants de la rue) – www.streetchildren.org.uk

EveryChild - www.everychild.org.uk

International Federation Terre des Hommes – www.terredeshommes.org

NSPCC (Association nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants) – www.nspcc.org.uk

Oxfam - www.oxfam.org.uk

People in Aid - www.peopleinaid.org

Plan International - www.plan-international.org

Save the Children UK - www.savethechildren.org.uk

SOS Children's Villages (SOS Villages d'enfants) – www.soschildrensvillages.org Tearfund – www.tearfund.org

Viva – www.viva.org

World Vision UK - www.worldvision.org.uk

People in Aid

Un exemplaire du rôle des RH en matière de protection de l'enfant peut être téléchargé du site Internet People in Aid.

www.peopleinaid.org

Politiques et procédures sur la protection de l'enfant

E. Jackson et M. Wernham (2005) *Child Protection policies and procedures toolkit – how to create a child safe organisation* (Boîte à outils de politiques et procédures sur la protection de l'enfant – comment créer une organisation sûre pour les enfants) : Child Hope UK

www.childhope.org.uk

Réseau d'information des droits de l'enfant

www.crin.org

The Football Association

L'association anglaise de football a un site web utile pour toute agence impliquée dans le sport. Consultez le site web d'apprentissage (section Goal child protection (But Protection de l'enfant)) qui contient des conseils utiles sur la protection des enfants dans un contexte sportif.

www.thefa.com

UNICEF

Ce site a un éventail de ressources et d'informations sur la protection des enfants. www.unicef.org

Virtual Global Task Force (Groupe de travail virtuel international)

Cette alliance internationale d'agences pour l'application de la loi travaillant ensemble pour la sécurité de l'Internet peut être contactée pour plus de renseignements dans ce domaine.

www.virtualglobaltaskforce.com

Viva

Son but est de relier et d'unir les chrétiens qui travaillent avec les enfants à risque. Viva aide le travail en commun de projets, forme des 'réseaux' pour le partage des connaissances, des compétences et de l'expérience. Ainsi, les personnes individuelles qui travaillent à des projets peuvent mieux réaliser leur potentiel, la capacité de leurs projets augmente et, en définitive, un plus grand nombre d'enfants en bénéficient. www.viva.org

Références

Child Wise (2003) Choose with Care child safe organisations (Choisir avec soin des organisations sûres pour les enfants): ECPAT Australie

Nolan, P (2004) *Role of HR in Child Protection* (Le rôle des RH dans le domaine de la protection de l'enfant) : People in Aid Londres

UNICEF 2004 La situation des enfants dans le monde

IASC (2002) Rapport du groupe de travail, *Protection from Sexual Exploitation and Abuse in Humanitarian Crises* (Protection contre l'exploitation et l'abus sexuels en situation de crise humanitaire).

Bulletin du secrétaire général (2003) Specialist measurers for protection from sexual exploitation and sexual abuse (Mesureurs spécialisés pour la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels).

Investigation into Sexual Exploitation of Refugees by Aid Workers in West Africa (Investigation de l'exploitation sexuelle des réfugiés par les travailleurs humanitaires en Afrique de l'Ouest) (2002), Bureau des services omissions internes des NU, document des NU référence A/57/465, 11. Disponible à http://www.un.org/Depts/oios/reports/a57_465.htm

E, Jackson & M, Wernham (2005) *Child Protection policies and procedures toolkit – how to create a child safe organisation* (Boîte à outils de politiques et procédures sur la protection de l'enfant – comment créer une organisation sûre pour les enfants) Child Hope UK

Straus, M (1994a) Beating the devil out of them: corporal punishment in American Families (Le diable au corps: châtiment corporel dans les familles américaines). New York: Lexington Books.

Sullivan, J & Beech, A (2002) Professional Perpetrator: sex offenders who use their employment to target and sexually abuse the children with whom they work (Auteur professionnel de crimes: les délinquants sexuels qui se servent de leur poste professionnel pour cibler et abuser sexuellement les enfants avec lesquels ils travaillent). Child abuse review (Revue de la maltraitance des enfants) Volume 11 – Numéro 3 p153-167: John Wiley & Sons, Ltd.

OMS (Organisation mondiale de la santé) 1999, 2002 Rapport mondial sur la violence et la santé, Chapitre 3 Maltraitance des enfants et manque de soins de la part des parents ou des tuteurs.

Numéros d'organismes de bienfaisance enregistrés

CAFOD

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 285776

Childhope

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 328434

Consortium for Street Children

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 1046579

EveryChild

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 1089879

International Federation Terre des hommes

Organisme de bienfaisance enregistré

NSPCC

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 216401 et SC037717

Oxfam

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 202918

People In Aid

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 1078768

Plan

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 276035

Save the Children UK

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 213890

SOS Children's Villages

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 083115702

Tearfund

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 265464

Viva

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 1053389

World Vision UK

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 285908

Des copies supplémentaires de cette brochure peuvent être téléchargées du site Internet Keeping Children Safe **www.keepingchildrensafe.org.uk**

Des copies papier peuvent être obtenues à l'adresse : publications@keepingchildrensafe.org.uk